

1152624

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 13/11/2024  
Retour Préfecture : 13/11/2024



**CONSEIL MUNICIPAL D'AMIENS**

**Séance du 19 septembre 2024**

**PROCÈS-VERBAL**

## SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 19 septembre 2024

<b>1 - Délégations de vote.....</b>	<b>6</b>
<b>2 - Désignation du Secrétaire de séance.....</b>	<b>6</b>
<b>3 - Communications du Maire.....</b>	<b>6</b>
<b>3.1 - Communications du Maire. Point sur la rentrée scolaire.....</b>	<b>7</b>
<b>3.2 - Communications du Maire. Plan Pouvoir d'Achat.....</b>	<b>14</b>
<b>3.3 - Communications du Maire. Rapport d'activité de la SPL et de la SEM.....</b>	<b>23</b>
<b>3.4 - Communications du Maire. Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Hauts-de-France relatif à la gestion de la Ville d'Amiens. Exercice 2018 et suivants.....</b>	<b>23</b>
<b>3.5 - Communications du Maire. Rapports d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Hauts-de-France relatifs au contrôle des comptes et de la gestion de la communauté d'agglomération Amiens Métropole. Exercice 2018 et suivants. Tome 1 : Gouvernance et finances. Tome 2 : Enquête régionale sur la tarification des services de mobilité urbaine.....</b>	<b>23</b>
<b>4 - Procès-verbal de la séance du jeudi 20 juin 2024. Approbation.....</b>	<b>31</b>
<b>5 - Décisions du Maire. Compte rendu.....</b>	<b>31</b>
<b>6 - Indemnités de fonction des élus de la ville d'Amiens. Modification.....</b>	<b>32</b>
<b>7 - Centre Communal d'Action Sociale. Désignation d'un représentant. Modification.....</b>	<b>32</b>
<b>8 - Organismes divers. Désignations de représentants. Modifications.....</b>	<b>32</b>
<b>9 - Autorisation de Programme. Stratégie foncière. Affectation des opérations d'investissement. Année 2024.....</b>	<b>33</b>
<b>10 - Animations et Evénements. Subventions. 5<sup>ème</sup> répartition. Année 2024.....</b>	<b>33</b>
<b>11 - Animations et Evénements. Subventions. 6<sup>ème</sup> répartition. Année 2024. Convention.....</b>	<b>34</b>
<b>12 - Bilan de la concertation réglementaire sur le projet urbain du quartier Pierre Rollin.....</b>	<b>34</b>
<b>13 - Partenariat avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Somme.....</b>	<b>36</b>
<b>pour les chantiers d'insertion d'Amiens. Convention.....</b>	<b>36</b>
<b>14 - Association Prévention Routière. Subvention. Année 2024. Convention.....</b>	<b>37</b>
<b>15 - Association Robin des Routes. Subvention. Année 2024.....</b>	<b>37</b>
<b>16 - Autorisation de programme. Stratégie fleuve / Vallée Idéale.....</b>	<b>37</b>
<b>Affectation d'une opération d'investissement. Année 2024.....</b>	<b>37</b>
<b>17 - CEREMA. Adhésion.....</b>	<b>39</b>
<b>18 - Plan Local d'Urbanisme. 16<sup>ème</sup> modification. Approbation.....</b>	<b>42</b>
<b>19 - Plan Local d'Urbanisme. 17<sup>ème</sup> Modification. Approbation.....</b>	<b>42</b>
<b>20 - Boulevard de Beauvillé. Déclassement du domaine public des parcelles CP 341 et CP 342, conditionné à la désaffectation de la parcelle par Enedis.....</b>	<b>42</b>
<b>21 - Chemin du Mont-Thomas. Acquisition d'emprises suite à des travaux d'aménagement. Délibération modificative.....</b>	<b>43</b>
<b>22 - Les Coursives. Acquisition de lots de copropriété formant les locaux.....</b>	<b>43</b>

<i>de l'ancienne école Monseigneur Cuminal.....</i>	<i>43</i>
<i>23 - ZAC Gare La Vallée. Remise d'ouvrage de la passerelle l'Hortillonne et versement d'une subvention à l'opération d'aménagement affectée au financement .....</i>	<i>44</i>
<i>de cet équipement. Convention. ....</i>	<i>44</i>
<i>24 - Délégation égalité entre les femmes et les hommes, lutte contre les discriminations et aide aux victimes. Association Initi'Elles. Subvention. ....</i>	<i>44</i>
<i>Dernière répartition. Année 2024. Convention.....</i>	<i>44</i>
<i>25 - Agence Régionale de Santé. Projet mise en lumière des dépistages organisés des cancers à Amiens, à travers le fil d'ARIANE. Convention de financement. ....</i>	<i>45</i>
<i>26 - Appel à projets. Collecte pour Recyclage des Déchets d'Emballages ménagers issus de la consommation hors foyer. ....</i>	<i>45</i>
<i>27 - Consignes dans les quartiers. Protocole transactionnel.....</i>	<i>45</i>
<i>28 - Mise à disposition de compteurs vélo à Amiens Métropole. Convention. ....</i>	<i>46</i>
<i>29 - Plan Vélo. Carrefour boulevard de Dury. Avenue du 14 juillet 1789. ....</i>	<i>47</i>
<i>Transfert de maîtrise d'ouvrage. Convention.....</i>	<i>47</i>
<i>30 - Appel à projets. Plan de transformation des zones commerciales. Etude portant sur la zone commerciale Saint Ladre. Contrat de subvention avec l'ANCT. ....</i>	<i>47</i>
<i>31 - Projet Interreg COMMERCE ! France-Wallonie-Vlanders. Participation.....</i>	<i>48</i>
<i>32 - Projet Interreg COMMERCE ! France-Wallonie-Vlanders. Centrale d'achat du Conseil Régional des Hauts-de-France. Adhésion.....</i>	<i>49</i>
<i>33 - Fermeture de la Halle au frais. Mise en place d'un dispositif exceptionnel ....</i>	<i>51</i>
<i>d'indemnisation des commerçants.....</i>	<i>51</i>
<i>34 - Fermeture de la Halle au frais. Indemnisations exceptionnelles des commerçants. ....</i>	<i>51</i>
<i>Protocole-type. ....</i>	<i>51</i>
<i>35 - Chambre Syndicale des commerçants non-sédentaires de la Somme. ....</i>	<i>51</i>
<i>Subvention. Année 2024. Convention.....</i>	<i>51</i>
<i>36 - Fédération des associations de commerçants d'Amiens.....</i>	<i>51</i>
<i>Subvention. Année 2024. Convention.....</i>	<i>51</i>
<i>37 - Dérogation au repos dominical. Année 2025. ....</i>	<i>52</i>
<i>38 - Secteur Ouest. Comité de quartier Etouvie Renouveau. Mise à disposition ..</i>	<i>53</i>
<i>d'un local. Contrat de bail avec la SIP. Avenant. ....</i>	<i>53</i>
<i>39 - Secteur Ouest. Mise à disposition d'un bureau du Pôle accueil au profit du Conseil Départemental de la Somme. Convention. ....</i>	<i>53</i>
<i>40 - AMSOM Habitat. Résidence Défense Passive. Réhabilitation de 100 logements. Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts &amp; Consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention. ....</i>	<i>55</i>
<i>41 - AMSOM Habitat. Restructuration de 60 logements étudiants en 19 logements locatifs sociaux situés 45 allée des Henson. Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts &amp; Consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.....</i>	<i>55</i>
<i>42 - SIP HLM. Acquisition de 33 logements locatifs sociaux situés ZAC Intercampus .....</i>	<i>55</i>
<i>(îlot 2L3). Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts &amp; Consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.....</i>	<i>55</i>

<b>43 - Mission d'information et d'évaluation de la politique Jeunesse en vue de renforcer l'autonomie des jeunes à Amiens. Création. Désignation des membres.</b>	<b>55</b>
<b>44 - Caisse d'Allocations Familiales de la Somme. Caisse de Mutualité Agricole de Picardie. Prestation de service Etablissement d'accueil du jeune enfant. Années 2024-2025. Convention tripartite.</b>	<b>56</b>
<b>45 - Crèche associative Pouce. Subvention d'investissement. Convention.</b>	<b>58</b>
<b>46 - Subvention de fonctionnement pour la crèche Du Jeu au Je. Changement de gestionnaire au 1<sup>er</sup> juillet 2024. Avenant et convention.</b>	<b>58</b>
<b>47 - Projets des écoles maternelles et élémentaires en Réseau d'Education Prioritaire. Subventions. Année 2024. Convention.</b>	<b>60</b>
<b>48 - Indemnité des directeurs d'école pour la réalisation de tâches administratives et organisationnelles. Rémunération des études surveillées. Année scolaire 2024-2025. Convention.</b>	<b>60</b>
<b>49 - Budget participatif. Aire de bien-être canin. Convention.</b>	<b>60</b>
<b>50 - Pôles associatifs. Comités de quartiers et autres associations. Utilisation des espaces mutualisés ou des salles mutualisées. Renouvellement des conventions. Revalorisation des forfaits de charges.</b>	<b>61</b>
<b>51 - Autorisation de Programme. Restauration des monuments historiques. Affectation des opérations d'investissement. Année 2024.</b>	<b>61</b>
<b>52 - Vœux. Question orales.</b>	<b>62</b>
<b>52.1 - Vœu portant sur la régulation de l'installation de marques de la grande distribution.</b>	<b>62</b>
<b>52.2 - Question orale relative au non-respect RLP de commerçants.</b>	<b>65</b>

Nombre de conseillers en exercice : 55

Quorum : 28

La séance a été **présidée** par Madame le Maire : Brigitte FOURÉ

**Membres présents** : Mme FOURÉ, M. DE JENLIS, Mme VERRIER, M. GEST, Mme BEN MOKHTAR, M. BIENAIMÉ, Mme LAVALLARD, M. STENGEL, Mme RODINGER, M. JARDÉ, Mme CLECH, M. LORIC, Mme LE CLERCQ, M. BEAUVARLET, Mme BOUCHEZ, M. DESCOMBES, Mmes ROY, GALLIOT, MAKDASSI, MODESTE, M. RIFFLART, Mme SAVARIEGO, MM. THÉVENIAUD, MERCUZOT, FOUCAULT, Mmes DEVÈZE, VAGNIEZ, HAMADI, BOHAIN, DERIVERY, MM. RIFFIOD, GUÉRIN, Mme BRUNEL, MM. SAVREUX, SALHI, Mme DELÉTRÉ, MM. DOMISE, DÈCLE, LHERMITTE, PRADAT, BARA, TELLIER, VOULMINOT, Mme DESBUREAUX, MM. DÉCAVÉ, BAÏS, Mme DELATTRE, M. DESCHAMPS, Mmes BELLINA, CHAUVEAU.

**Membres empêchés** : M. DOREZ (pouvoir à M. BIENAIMÉ), Mme BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT), Mme NOUAOUR (pouvoir à M. BAÏS) se sont excusés. Mme DELAHOUSSE, M. DUFLOT.

La séance a été ouverte à 18 h 09.

**Mouvements arrivées** : M. STENGEL est arrivé à 18h12 (point n°3), M. DÉCAVÉ est arrivé à 18h14 (point n°3), Mme DESBUREAUX est arrivée à 18h15 (point n°3), Mme BOHAIN est arrivée à 18h26 (point n°3-1), Mme RODINGER (pouvoir à Mme LAVALLARD) est arrivée à 18h30 (point n°3-1), M. DOMISE est arrivé à 18h34 (point n°3-1), M. JARDÉ est arrivé à 18h50 (point n°3-1), M. DÈCLE (pouvoir à M. SAVREUX) est arrivé à 18h54 (point n°3-2), M. LORIC (pouvoir à Mme SAVARIEGO) est arrivé à 20h43 (point n°18), M. BEAUVARLET (pouvoir à Mme BOUCHEZ) est arrivé à 21h24 (point n°26).

**Mouvement départs** : Mme DELÉTRÉ (pouvoir à Mme FOURÉ) a quitté la séance à 20h05 (point n°3-4), M. DOMISE a quitté la séance à 20h17 (point n°10), M. LHERMITTE a quitté la séance à 20h57 (point n°21), M. VOULMINOT (pouvoir de Mme BECKER) a quitté la séance à 21h30 (point n°38), M. FOUCAULT (pouvoir à M. RIFFLART) a quitté la séance à 21h50 (point n°46), M. LORIC (pouvoir à Mme SAVARIEGO) a quitté la séance à 21h55 (point n°49), M. THÉVENIAUD a quitté la séance à 21h56 (point n°50), M. JARDÉ a quitté la séance à 21h59 (point n°52).

La séance a été clôturée à 22h17.

**MME FOURÉ** : Je déclare la séance ouverte.

### 1 - DELEGATIONS DE VOTE.

M. Assia NOUAOUR	donne pouvoir à	M. Tarek BAÏS
Mme Evelyne BECKER	donne pouvoir à	M. Fabien VOULMINOT
M. Thomas DOREZ	donne pouvoir à	M. Bruno BIENAIMÉ
M. Matthieu BEAUVARLET	Arrivera en retard et dans l'attente donne pouvoir à	Mme Marie-Hélène BOUCHEZ
M. Jean-Claude LORIC	arrivera en retard et dans l'attente donne pouvoir à	Mme Isabelle SAVARIEGO
Mme Florence RODINGER	arrivera en retard et dans l'attente donne pouvoir à	Mme Nathalie LAVALLARD
M. Paul-Eric DÉCLE	arrivera en retard et dans l'attente donne pouvoir à	M. Pierre SAVREUX

**DONT ACTE**

### 2 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

**MME FOURE**: Je vous propose de désigner Claudine GALLIOT comme d'habitude.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### 3 - COMMUNICATIONS DU MAIRE.

**MME FOURE** : Je vous informe que j'ai reçu un vœu et une question orale que nous étudierons en fin de séance comme habituellement. Je vous rappelle aussi dès à présent que notre prochaine séance aura lieu le jeudi 7 novembre à 18 heures ici même.

Avant d'aborder les points inscrits à l'ordre du jour des communications du Maire, je voudrais vous présenter notre nouveau DGA, M. SANSONETTI qui nous a rejoints depuis le 1<sup>er</sup> septembre. Il remplace M. RYCKEBUSCH. En votre nom à tous, je lui souhaite la bienvenue.

A mes côtés, quelqu'un qui n'est pas membre du Conseil municipal, Abdou, à qui je vais donner la parole dans quelques instants, mais je souhaite auparavant mettre un focus sur ce jeune talent amiénois. Abdou est un jeune Sénégalais arrivé à Amiens il y a quelques années. A l'époque, il ne parlait pas du tout français, mais il a un incroyable talent de maquettiste. Il réalise des maquettes avec du carton de récupération. Je l'ai vu réaliser la maquette de la tour Perret. A l'époque, il a exposé sa maquette à l'Odysée. Il a également réalisé une maquette de la cathédrale, du Palais de justice et il vient de réaliser celle de l'hôtel de ville. La maquette qu'il a réalisée se trouve exposée juste près de l'escalier et restera exposée durant les Journées du Patrimoine. C'est l'occasion de mettre en valeur son talent. Lorsque je lui ai demandé combien d'heures il lui avait fallu pour réaliser la maquette de l'hôtel de ville, il m'a dit y avoir consacré un an. Je suspends la séance pour lui donner la parole.

*(Suspension de séance à 18h12).*

**M. NDIAYO**: Bonsoir tout le monde. Mon nom est Abdou. Je suis arrivé en France en 2018 à l'âge de 17 ans. La Ville d'Amiens m'a accueilli, m'a aidé à apprendre le français et à suivre des formations pour avoir des diplômes comme tout le monde. Je suis couvreur, j'ai mon CAP. Depuis que je suis arrivé, j'ai continué à suivre ma passion, à réaliser des maquettes. J'ai réalisé

la maquette de la Tour Perret dans une petite chambre. Après, j'ai réalisé des maquettes de la cathédrale, du palais de justice, de l'hôtel de ville. Quand je suis arrivé ici, j'ai continué à faire mes maquettes. Je me rends dans le centre-ville chaque matin pour ramasser les cartons, les pailles, les canettes. Je fais cela parce que j'ai de l'amour pour cette ville, et j'estime que je dois faire ça pour cette ville parce qu'elle m'a bien accueilli. Je dois m'intégrer comme tout citoyen français. Je suis Sénégalais et je tiens à témoigner ma reconnaissance à Amiens qui m'a beaucoup aidé. J'ai créé une petite association pour continuer à faire des activités avec des jeunes. Réaliser des maquettes des bâtiments importants de cette ville, comme celle du musée d'Amiens, est une passion. Je n'attends rien en retour, je le fais pour le plaisir. J'aime aussi partager cette passion et si de jeunes volontaires souhaitent faire la même chose, je les encourage. J'ai commencé à réaliser les maquettes ici en France car j'ai été inspiré par les magnifiques bâtiments. Je suis là pour cette ville, j'essaie de lui donner tout ce que j'ai. Je vous remercie et je suis ravi d'être ici.

*(Applaudissements).*

**MME FOURE :** La maquette de la tour Perret avait été exposée en son temps à l'Odyssee. D'autres œuvres d'Abdou ont été exposées au Safran, et je propose que la maquette de l'hôtel de ville soit exposée dans l'hôtel de ville à l'occasion des Journées européennes du Patrimoine et que les guides qui passeront puissent montrer que nous avons des talents, et que la minutie, la patience qu'il faut pour réaliser cette œuvre est assez remarquable. C'est pourquoi je souhaitais en profiter pour mettre à l'honneur Abdou au sein de notre Conseil municipal. Je le remercie.

*(Reprise de la séance à 18h18).*

**MME FOURE :** Après cette séquence émotion destinée à présenter un jeune qui s'est pris de passion pour notre ville au point de passer des heures de façon totalement bénévole à magnifier nos bâtiments, nous passons aux communications du Maire inscrites. Je passe la parole à Marie-Hélène BOUCHEZ qui va nous faire un point sur la rentrée scolaire, comme elle le fait chaque année à cette époque.

### **3.1 - COMMUNICATIONS DU MAIRE. POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE.**

**MME BOUCHEZ :** Merci, Madame le Maire, chers collègues, bonsoir. Comme tu viens de le dire, chaque année à cette époque, nous faisons un compte rendu de la rentrée scolaire. Je rappelle que la carte scolaire prend en compte notamment les éléments démographiques qui, d'année après année, sont plus ou moins en baisse, ainsi que les mesures gouvernementales, à savoir le dédoublement des CP, CE1 et grande section en REP et REP+, ainsi que le plafonnement à 24 élèves par classe en grande section, CP, CE1 hors REP. Concernant la modification par la carte scolaire, nous avons à la rentrée 5 ouvertures de classe : la maternelle Saint-Roch, la primaire Réaumur, la primaire André Bernard, la primaire Beauvillé, et la primaire Renancourt. Nous assistons donc à 7 fermetures de classe : l'élémentaire Saint-Pierre Vincensini, l'élémentaire Jules Verne, l'élémentaire Saint-Roch, la primaire Saint-Leu, la primaire Jules Verne, l'élémentaire Delpech, et l'élémentaire Albert Roze.

Les mesures qui n'ont pas d'incidence sur le nombre de classes concernent des écoles en REP+ du secteur Ouest, à savoir : ajout d'un demi-poste sur la classe UPE2A au sein de l'école primaire Louise Michel, ainsi qu'un transfert de la classe ULIS de Saint-Maurice élémentaire vers Faubourg de Hem élémentaire. Soit 7 retraits de poste et 5,5 ajouts de poste. Ces mesures permettent d'accueillir les élèves dans le respect des normes d'encadrement. La slide suivante

montre les modifications réparties géographiquement sur la ville, reprenant les 5 ouvertures représentées en vert et les 7 fermetures en rouge.

Concernant les écoles et les élèves, nous avons dans notre ville à ce jour 75 écoles, 30 écoles maternelles, 27 écoles élémentaires, et 18 écoles primaires, soit 527 classes, 180 classes maternelles, dont 9 classes spécifiques TPS - toute petite section accueillant les enfants âgés de 2 ans -, 332 classes élémentaires, dont 18 classes ULIS et 109 classes de CP et CE1 à effectif réduit. Nous avons 9 591 élèves scolarisés, 3 668 en maternelle, 5 923 en élémentaire. Je vous rappelle que les effectifs peuvent encore fluctuer puisque jusqu'en octobre, voire jusqu'aux vacances de la Toussaint, des enfants peuvent s'inscrire ou partir suivant les déménagements des familles. 58% des élèves sont scolarisés dans les écoles situées en territoire d'éducation prioritaire, 46 écoles en REP et REP+, soit 61% des établissements. 78% des élèves sont scolarisés dans leur périmètre d'origine.

Concernant les études surveillées, je vous rappelle qu'elles sont accessibles à tous les enfants scolarisés, du CP au CM2. Les études sont organisées tous les jours scolaires, dans toutes les écoles élémentaires et primaires dès le mois de septembre. Cela concerne environ 2 200 enfants par soir. Le budget annuel alloué à ces études est de 580 k€.

La fracture numérique. Afin de contribuer à la réduction de la fracture numérique, la Ville d'Amiens a décidé de doter d'un ordinateur portable chaque famille non équipée ayant un enfant scolarisé en élémentaire. Ce dispositif a été initié en 2021 et se poursuivra cette année. A ce jour, 1 346 familles ont été équipées. Pour la restauration scolaire, c'est en moyenne 6 820 repas distribués par jour, avec une augmentation du prix du repas de 2,1% alors que l'inflation connaît une hausse de 4,9% cette année, soit une tarification du repas pour un enfant amiénois de 0,96 centimes à 6,53 € selon les ressources des familles et le forfait choisi.

Concernant les travaux dans les écoles, en 2024, pour la PPI Travaux écoles, 3 460 700 € ont été dépensés ; pour la PPI "Rénovation des bâtiments scolaires" 965 k€ pour cette année ; ainsi que les crédits de secteur alloués à ces travaux pour un montant de 1 976 800 € ; ainsi que l'aménagement des cours d'école pour un montant, en 2024, de 689 500 €, soit 7 092 000 € mobilisés en 2024 pour les travaux dans les écoles.

Je vais passer maintenant la parole, comme l'année dernière, aux adjoints de secteur qui vont vous donner quelques exemples de réalisations de travaux qui ont eu lieu cet été ou cette année. D'abord Véronique pour le secteur sud.

**MME CLECH :** Bonsoir, chers collègues. Sur le secteur sud, des travaux ont été réalisés par le Pôle Travaux du secteur dans 10 écoles sur les 14 que compte le secteur. Je vous propose de voir la cour de l'école élémentaire Jules Lefebvre où les enjeux étaient multiples. La cour était totalement minérale. Elle a été rendue accessible, notamment pour les personnes à mobilité réduite, ce qui n'était pas le cas. La totalité des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales a été refaite, car ils étaient très vétustes et engendraient de multiples problèmes. Nous avons apporté de la végétalisation. Tous les sols sont drainants et permettent l'infiltration des eaux de pluie. L'enjeu est assez important parce que la cour d'école est petite et il fallait malgré tout garder de la place pour permettre aux enfants de s'exprimer dans cet espace. Ce sont tout de même 488 m<sup>2</sup> de bitume qui ont été retirés. Et vous pouvez voir derrière l'arbre tout au fond le petit jardin de Jules, qui était totalement à l'abandon et qui a été réhabilité avec un petit chemin de pas japonais dans lequel a été créé un espace de jeu et de découverte. A également été créée une zone assise dans laquelle il est possible de faire classe en extérieur. Et tout cela a été réalisé avec l'entreprise Perspectives pour un montant de 150 k€ sous le pilotage de David GRIS,

adjoint en chef du Pôle Travaux, auxquels se sont ajoutés les 50 k€ d'accessibilité. J'ai une petite vidéo dans laquelle on peut également voir les travaux réalisés dans la cour de l'école Delpech et qui, eux, rentraient dans le budget participatif.

*(Projection vidéo).*

Sur Jules Lefebvre, il reste les plantations à terminer qui seront réalisées avec les enfants à l'automne, car il n'était pas opportun de planter maintenant.

Autre réalisation sur l'école maternelle André Chénier. Les travaux ont été entièrement réalisés par les équipes du secteur. Il s'agit d'un îlot de fraîcheur dans la cour, une structure bois qui va se voir équipée ensuite d'une sorte de toile en matériau naturel qui permettra de créer à la fois un espace ombragé et un espace ludique. Du mobilier a été ajouté, une petite cuisine extérieure, une petite cabane à livres, qui ont été financés dans le cadre du projet "Notre école, faisons-la ensemble", qui avait été déposé par la directrice de l'école. Et dans cette école maternelle André Chénier, un logement de fonction qui n'était pas utilisé a été transformé pour agrandir une salle de classe, ce pour un montant de 69 500 €, et l'équipe pédagogique est ravie.

Pour terminer, la remise en peinture de 6 salles de classe, 2 bureaux et 2 couloirs sur l'élémentaire Châteaudun pour un montant de 84 k€. Les carrelages d'origine du sol ont volontairement été conservés, ce choix ayant été fait en concertation avec l'équipe pédagogique. Ces travaux ont permis de finaliser la réfection de la totalité des salles de classe de cette école.

**MME BOUCHEZ :** Je passe la parole à Clément.

**M. STENGEL :** Merci Hélène. Bonsoir mes chers collègues. Concernant le secteur Ouest, je vais être plus synthétique que ma collègue pour une fois. Le chantier le plus important sur le secteur Ouest est notamment la réfection de la couverture, des faux plafonds, des éclairages, et le désamiantage de l'école élémentaire Saint Maurice B. Cela a nécessité déjà de gros travaux cet été, les travaux sont encore en cours. Ils ont nécessité que l'école soit en grande partie fermée à partir de juillet 2024 pour la durée des travaux et donc les 5 classes de Saint-Maurice B sont actuellement repositionnées temporairement sur l'école Saint Maurice A, ce qui a nécessité la pose de bâtiments modulaires pour accueillir 3 des 5 classes. Je souligne tout l'effort réalisé tant de la part de l'équipe enseignante, du directeur de l'école, ainsi que l'ensemble des représentants de parents et des élus qui siègent au conseil d'école parce qu'il a fallu pour ce chantier très important que nous ayons une très bonne coordination. Je souligne les échanges que nous avons eus avec Florence RODINGER, sachant que ces travaux étaient très attendus à la fois par les enseignants, les élèves et les parents d'élèves. C'est donc une réalité, et vous voyez les montants : 600 k€, plus la fermeture de l'école. C'est un gros chantier et je pense que tout le monde sera satisfait lors de la réalisation et lorsque nous en aurons terminé avec cette école qui se verra dotée d'une toiture entièrement neuve.

Nous avons également procédé à des travaux de réfection de faux plafonds, de pose d'éclairage Led et mise en peinture de deux classes de l'école élémentaire Jules Verne. Qu'il s'agisse de Saint Maurice ou de Jules Verne, ce sont des écoles assez emblématiques car ce sont des bâtiments anciens, avec une architecture en brique très traditionnelle, propre à Amiens, qui avaient vraiment besoin d'un coup de neuf.

J'ai salué la participation de Florence RODINGER, mais cela vaut évidemment pour l'ensemble des représentants de la Ville dans les conseils d'école parce que c'est un travail d'équipe et

parce qu'à chaque conseil d'école où nous siégeons il y a ce que j'ai coutume d'appeler la "liste de courses" dans les travaux des écoles. Aujourd'hui, nous vous présentons les chantiers les plus importants mais ce n'est pas exhaustif, les services du secteur, notamment, interviennent tout au long de l'année sur de petits travaux d'entretien, d'amélioration, et c'est un travail que nous entendons mener évidemment en lien avec les directions d'école et à chaque fois avec les associations de parents d'élèves dans la maîtrise, évidemment, des budgets, cela va de soi.

Je terminerai avec la réfection des faux plafonds et la pose d'éclairage Led sur l'école du Faubourg de Hem, école de construction traditionnelle propre au secteur. Nous avons besoin de revenir sur ces écoles et de leur donner un coup de neuf. Les diapositives avant/après parlent d'elles-mêmes. Je pense que cette année la rentrée scolaire a lieu dans des conditions dignes dans ces trois écoles que je viens de citer. Je vous remercie.

**MME BOUCHEZ :** Je passe la parole à Nathalie LE CLERCQ pour le secteur Centre.

**MME LE CLERC :** Pour le secteur Centre nous avons choisi trois écoles. D'abord l'école Saint Roch B, dont vous voyez la toiture qui est actuellement en rénovation complète, et donc les travaux sont en cours. Ensuite, création d'une classe de grande section, création d'un nouveau dortoir avec pose de toile sur les murs, mise en peinture, et création d'un point d'eau pour ces deux opérateurs, qui étaient également attendues puisqu'il y a eu un dédoublement de la classe de grande section. On a donc dû faire des travaux en conséquence. Ces améliorations représentent un budget de 400 k€. C'est évidemment la toiture qui représente le plus gros budget.

La seconde est l'école élémentaire Saint Germain qui a fait l'objet d'une reprise des sols, murs, plafonds, et électricité pour le restaurant scolaire, ce qui était très attendu, une mise en peinture de toutes les circulations du rez-de-chaussée, du bureau et de la classe de CP. Création également de points informatiques dans toutes les classes, ce qui était également très attendu. Ces améliorations représentent un budget de 58 k€.

Pour l'école primaire Saint-Leu de gros travaux tout l'été, avec la réhabilitation des classes élémentaires et des couloirs, isolation, remplacement des sols, mise en peinture et changement des radiateurs, ce qui était aussi très attendu. Mise en accessibilité des cours, avec une mise à niveau pour accéder aux différents bâtiments. Création de deux rampes côté maternelle et exhaussement côté élémentaire. Et, bien sûr, une végétalisation des deux cours avec un réaménagement complet des espaces. Je ne vais pas en faire la liste, ce serait trop long, de tout ce qui a été fait au niveau de ces cours, mais les parents recevront une lettre avec tous les aménagements qui ont été réalisés. L'ensemble de ces travaux représente un budget de 400 k€.

**MME BOUCHEZ :** Jean-Christophe LORIC n'étant pas là, je vais repartir sur le secteur Nord. A l'école maternelle Pigeonnier a été effectué le remplacement des sols souples des salles de classe, de la circulation et de la salle d'activité, pour un montant de 55 k€. Sur le restaurant Pigeonnier, l'installation d'éclairage Led, isolation des murs en périphérie, mise en peinture du restaurant et déplacement du self, pour un montant de 90 k€.

A la maternelle Léo Lagrange, remplacement des faux plafonds, installation d'éclairage Led et remise en peinture du hall d'entrée, de la salle d'activité, et du couloir de la maternelle, pour un montant de 70 k€.

Concernant le secteur Est, sur le restaurant scolaire Jean Macé, très gros travaux de rénovation énergétique, désamiantage de la couverture et modernisation du restaurant pour un montant de

460 k€. Sur l'école élémentaire Condorcet, remplacement des menuiseries et isolation par l'extérieur de deux salles de classe, pour un montant de 70 k€, ainsi que la végétalisation de la cour de l'école maternelle Les Violettes, une très belle réalisation que vous pouvez aller voir, pour un montant de 104 k€. Les portations seront finies au mois d'octobre.

**MME FOURE :** Merci pour ce point d'étape important que nous faisons à chaque rentrée scolaire. Oui, Madame DESBUREAUX, vous avez la parole.

**MME DESBUREAUX :** Merci, Madame le Maire, bonsoir chers collègues. Je salue déjà le travail de végétalisation des cours de récréation qui vont dans le bon sens. J'aimerais vous lire un courrier que nous avons reçu d'une professeure des écoles qui fait état des conditions dans lesquelles exercent les professeurs, je pense que cela mérite d'être entendu ici.

"Contrairement à ce qui est écrit dans l'article du JDA, ici à la maternelle Georges Quarante, REP+ du quartier d'Etouvie, en cette rentrée 2024, on atteint les limites du supportable. Autant en ce qui concerne les conditions de travail des personnels et agents que les conditions d'accueil des élèves. Pas de travaux cet été alors que la réalisation d'un préau depuis de nombreuses années pourrait être utile, par exemple, par temps de pluie pour les récréations. La cour oasis n'est ici toujours pas à l'ordre du jour et surtout aucune intervention sur la chaufferie n'a eu lieu. Nous risquons, par conséquent, de subir encore une fois les dysfonctionnements connus. Les crédits pédagogiques demeurent bien inférieurs aux dotations d'autres communes, environ 25 € par enfant alors que ce montant est souvent supérieur à 40 €. De nombreux jeux ou matériels pédagogiques sont achetés directement par les enseignants avec leur salaire, ce pour permettre une animation et un enseignement corrects. On est loin de la mobilisation nécessaire par la ville pour faire progresser les enfants. Les ATSEM ont 22 élèves de 2 et 3 ans à changer plusieurs fois par jour. En effet, la propreté n'est plus obligatoire pour la scolarisation depuis la réforme Blanquer - à savoir l'école obligatoire à partir de 3 ans - et la mairie d'Amiens inscrit les enfants des familles les plus démunies d'Etouvie vers notre maternelle. Ces enfants qui n'ont pas encore acquis la propreté représentent un surcroît de travail réel et la présence de deux ATSEM pour 5 classes ne nous donne pas les moyens humains pour les accueillir décemment, si ce n'est au prix de la santé mentale et physique des ATSEM en premier lieu et de leurs enseignantes qui se mettent en quatre pour accomplir l'impossible. Nous avons quatre petites sections et très petites sections réparties sur deux classes, deux ATSEM entièrement dévolues chacune à une classe de petite section et très petite section, avec au minimum 66 changes quotidiens de couches à effectuer. Aider les élèves à découvrir, parler, expérimenter passe après. Pourtant, c'est la vraie mission de l'école maternelle.

Et puis, il y a les trois autres classes, une classe de moyenne section et deux grandes sections dédoublées. Dans la classe de moyenne section avec 19 enfants de 4 ans, l'enseignante doit gérer seule tous les jours tous les besoins et apprentissages des élèves sans aucun soutien d'un autre adulte, alors qu'en accueil de loisirs le taux d'encadrement est réglementé à un adulte pour 8 enfants. Cette référence devrait servir de base pour permettre une éducation dans de bonnes conditions. Actuellement, l'activité des ATSEM se limite à nettoyer ces trois classes et elles ne sont pas en mesure d'assurer leur participation aux autres activités de la communauté éducative. On parle d'enfants issus de familles en grande et très grande difficulté pour la plupart dans un des quartiers les plus pauvres de France. Notre directeur a demandé un demi-poste d'ATSEM supplémentaire qui lui a été refusé, un demi-poste qui aurait soulagé les ATSEM du ménage qu'elles doivent faire quotidiennement en plus du soin aux enfants et qui aurait permis aux moyennes sections d'avoir un adulte en plus quelques heures par jour. Mais la mairie d'Amiens continue à faire la sourde oreille.

Quant aux classes de grande section, il y a aussi des élèves en très grande difficulté sociale et comportementale. Mais là aussi, l'investissement minimal de la mairie d'Amiens constitue pour nous une violence psychologique à l'égard de la communauté éducative et un mépris insupportable, surtout quand elle vise ici les enfants. Pour une école qui compte environ 90 enfants, les ATSEM ont la charge de la garderie, de la cantine, d'une partie du ménage et, bien sûr et surtout, des enfants pendant le temps d'école. N'est-ce pas trop demander pour seulement deux personnes ? Leur présence réelle auprès des enfants n'est pas possible eu égard aux effectifs accueillis, notamment en très petite section et petite section. Accepteriez-vous de travailler dans de telles conditions ? J'en doute. La lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales passe par des décisions dans nos écoles, et la municipalité a les moyens si elle décide d'améliorer réellement le quotidien de nos enfants, des enseignants qui sont essentiellement des femmes et de ces ATSEM".

C'est le message d'une école en particulier, mais depuis la réforme Blanquer de la scolarisation obligatoire à partir de l'âge de 3 ans, il y aurait des changements à faire concernant le nombre d'ATSEM dans les écoles maternelles, car cela devient un véritable calvaire par rapport à la propreté des enfants. On passe beaucoup de temps à les changer, ce qui n'a pas été pris en compte dans les dotations des temps pleins des ATSEM.

**MME FOURE :** Merci, Madame DESBUREAUX. Permettez-moi de vous dire que je suis un peu étonnée que vous lisiez un courrier qui vous est manifestement adressé mais qui ne nous est pas parvenu. Il est donc difficile de vous répondre en séance. L'institutrice qui vous a écrit ce courrier, car j'ai bien compris que ce n'était pas le directeur ou la directrice mais une institutrice, aurait mieux fait de s'adresser à son adjoint de secteur et à l' élu délégué qui siège dans son école. Elle aurait pu, bien sûr, s'adresser aussi à vous, mais il aurait fallu qu'elle s'adresse prioritairement, me semble-t-il, à son adjoint de secteur et à son élu délégué dans le conseil d'école, ce que je l'invite à faire, et elle aurait ainsi obtenu les réponses pertinentes, argumentées, et précises s'agissant des différents points que vous avez soulevés. Je ne suis évidemment pas en mesure, et Clément STENGEL pas davantage, de vous répondre ce soir, mais croyez bien que si vous nous faites parvenir le courrier de cette institutrice, nous y répondrons comme nous répondons à tous les courriers de tous les habitants de notre ville, comme il se doit, et sans faire de polémique aucune et sans faire de procès d'intention, parce que c'est quand même facile d'exposer des éléments sans que l'on puisse répondre vraiment de manière argumentée. Donc merci de nous faire parvenir ce courrier. Monsieur DESCHAMPS.

**M. DESCHAMPS :** Merci, Madame le Maire. Je ne suis pas l'avocat de Zoé DESBUREAUX, mais souffrez que des administrés nous interpellent directement. Nous sommes conseillers municipaux, ce n'est pas à vous de leur dire à qui écrire. Ils nous écrivent, nous relayons leurs informations. Vous dites que vous répondez à tous les administrés. Ce n'est pas vrai. Quand je vous interpelle, Madame le Maire, vous me répondez, je dois le dire, vous répondez systématiquement aux mails que je vous envoie, mais bien souvent, certains de vos adjoints dans certains secteurs ne répondent plus depuis des années à certains administrés. Et nous sommes dans notre devoir de faire remonter ces interpellations aussi en Conseil municipal, il n'y a pas de chaînage, d'obligation de vous fournir préalablement, chose que vous, d'ailleurs, en tant que majorité vous ne faites pas systématiquement, de nous fournir les courriers ou les informations que vous allez nous dévoiler en Conseil.

**MME FOURE :** Venez-en au fait, Monsieur DESCHAMPS, s'il vous plaît.

**M. DESCHAMPS :** On va déjà reprendre la rentrée avec des menaces de coupure de micro, Madame FOURÉ, pourtant je suis là encore dans mon droit de prendre la parole avec le temps

que je souhaite. La question des ATSEM, Amiens au Cœur l'a évoquée en 2021. Nous sommes en 2024, nous faisons le même constat que Zoé DESBUREAUX, nous n'avons pas l'impression de par les témoignages que nous recevons que la situation s'améliore dans les écoles, et les premiers à nous faire remonter ces dysfonctionnements, ce sont les enseignants. Nous avons, comme Madame DESBUREAUX, des témoignages qui nous reviennent. Point positif sur votre présentation. Les travaux qui ont réalisés dans les cours d'école peuvent faire rêver. Nous nous prenons à rêver que le reste de la ville aille sur cette même ligne. Ce que nous avons vu est très beau, félicitations, vous utilisez des couleurs claires qui vont lutter contre le réchauffement, l'absorption du soleil et de la chaleur, c'est très bien. On a de très belles cours d'école, c'est formidable pour nos élèves, pour les enfants, mais on se prend vraiment à rêver que ce soit la même chose dans le reste d'Amiens et sur le domaine public. On est en train de creuser un écart phénoménal entre les intérieurs des cours d'école et le reste du domaine public qui vieillit à une vitesse grand V et qui est raccommoqué par des espèces de patchwork d'enrobés qui, de plus, ne sont jamais de la même couleur que l'enrobé d'origine. Servons-nous de cet exemple réalisé sur ces écoles pour mettre en place, enfin, et là aussi nous le réclamons depuis de nombreuses années, une charte des couleurs, des matériaux, etc. sur le domaine public.

**MME FOURE :** Monsieur THÉVENIAUD.

**M. THEVENIAUD :** Merci, Madame le Maire. Brièvement, tout à l'heure ont été évoqués les élus de la majorité, parce que ceux de l'opposition sont écartés. On vous comprend bien. Vous avez dit une fois en interne que c'est à la majorité de siéger dans ces conseils d'école parce qu'il y a les parents etc. Electoralement, je vous comprends, Madame le Maire, c'est de l'électoratisme. Concrètement, ces problèmes ont-ils été abordés lors de ce conseil d'école à Etouvie ? Et quel élu siège dans ce conseil d'école ?

**MME FOURE :** D'autres interventions ? Clément.

**M. STENDEL :** Je ne vais pas répondre dans le détail sur l'école Georges Quarante car je n'ai pas avec moi le tableau complet de tous les travaux du secteur sur toutes les écoles, et je pense que ce serait fort long. Mais si on le faisait pour Georges Quarante, on pourrait le faire pour toutes les écoles. Comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est vraiment un fonctionnement dynamique. Je ne rentre pas dans l'argutie qui consiste à dire qui sollicite qui, pourquoi ou comment, mais la réalité des choses, c'est qu'au niveau du secteur, quand nous sommes saisis, l'objectif de passer par la majorité, par l'exécutif, est de pouvoir ensuite actionner le travail des services et faire en sorte que les choses avancent dans l'intérêt des élèves et des équipes enseignantes. Concernant l'école Georges Quarante, je n'ai pas eu communication de ce courrier, mais je prendrai contact et attache dès demain avec l'équipe de Georges Quarante et sa direction pour m'assurer que si des choses restent en souffrance, elles se feront. Ensuite, il faut garder aussi en tête l'évolution. J'ai entendu tout à l'heure qu'il n'y avait pas de cour oasis partout. Eh bien oui, cela prend du temps, vous avez vu l'ampleur des travaux que cela représente, notamment sur les écoles, et parfois de très gros chantiers. Nous sommes aussi à coûts maîtrisés, c'est important d'avoir une programmation pluriannuelle d'investissement qui se réalise au fur et à mesure. Il n'y a donc pas d'école qui soit mieux traitée qu'une autre, nous faisons les choses en lien avec les services dont c'est le travail de dégager les priorités et nous les arbitrons. Je vous ai présenté tout à l'heure des travaux sur les toitures, c'est évidemment très important. D'autres travaux sont à venir, et en tant que de besoin nous les réalisons sans pour autant se faire mousser sur qui a répondu le plus vite, à quoi, pourquoi, comment. En tout cas, l'objectif est que ce soit fait, et que ce soit fait avec raison.

**MME BOUCHEZ :** Sans mettre en doute ce que vous dites, Madame DESBUREAUX, je suis quand même très étonnée car ne serait-ce que ce lundi, j'étais à l'école Georges Quarante en commission de menu avec le directeur, des enseignants, des parents d'élèves, et à aucun moment, puisque nous avons discuté, bien sûr, de la restauration scolaire mais de beaucoup d'autres choses, et à aucun moment le problème des ATSEM n'est apparu. Deuxièmement, le courrier stipule que la mairie a inscrit les élèves en toute petite section etc. Nous les inscrivons, mais c'est de la responsabilité du directeur de l'école de les prendre ou pas. Nous inscrivons à la demande des parents, mais c'est le directeur de l'école qui décide s'il prend des toutes petites sections ou pas. C'est vrai que dans les quartiers prioritaires les TPS sont fortement demandées car souvent les mamans, pour des problèmes de socialisation, de coûts aussi sachant que cela coûte peut-être moins cher que de les mettre à la crèche, mettent les enfants en toute petite section. Sincèrement, je n'ai aucune remontée ni de cette école ni d'une autre sur ce type de souci.

**MME FOURE :** Merci de ces précisions et quoi qu'il en soit, nous sommes à l'écoute évidemment. Si j'ai suggéré que les courriers soient adressés à l'exécutif et à l' élu délégué dans l'école, c'est par souci d'efficacité, et parce que c'est l'exécutif qui peut répondre aux interrogations. Mais tous les Amiénois sont autorisés à écrire à qui ils veulent, comme ils veulent, et quand ils veulent, cela va de soi. En tout cas, merci Marie-Hélène BOUCHEZ pour cette présentation de la rentrée scolaire.

**M. THEVENIAUD :** Vous avez dit que vous répondez aux administrés, mais force est de constater que vous ne répondez pas aux élus. Je vous ai posé une question et j'attends toujours la réponse. Quel élu siège dans ce conseil d'école et a-t-il eu remontée de ces soucis ? Vous ne répondez pas aux élus, et donc comment faites-vous pour répondre aux administrés ?

**MME FOURE :** Monsieur THÉVENIAUD, je ne suis pas au fait de tous les élus délégués dans les 75 écoles de notre ville, et donc la réponse vous sera apportée comme il se doit, mais je ne suis pas en mesure de vous le dire là en l'espèce. On me dit qu'en élémentaire, c'est Nedjma BEN MOKHTAR. Et sur la maternelle, nous vous donnerons la réponse évidemment. Nous répondons à toutes les questions qui nous sont posées, mais il n'est pas toujours évident que nous répondions immédiatement dans les trois minutes ou dans les deux heures comme parfois les internautes attendent des réponses immédiates de ma part. En effet, il est arrivé qu'un internaute m'écrive à 17h et s'étonne à 20h de ne pas encore avoir ma réponse. Soyez un tout petit peu patient, Monsieur THÉVENIAUD, mais vous aurez votre réponse. Je passe la parole à Mathilde ROY pour un point d'étape sur le Plan Pouvoir d'Achat. Nous nous étions engagés à faire un point régulier sur ce plan qui a été lancé en janvier dernier.

***DONT ACTE***

### ***3.2 - COMMUNICATIONS DU MAIRE. PLAN POUVOIR D'ACHAT.***

**MME ROY :** Merci, Madame le Maire, bonsoir chers collègues, nous allons le faire à plusieurs voix. En effet, je vais vous présenter l'état d'avancement du Plan pouvoir d'achat des Amiénois qui a été annoncé en janvier et lancé ces derniers mois. Pour ce faire, je serai accompagnée de Caroline et de Michaël.

En plus des réformes structurelles en vue d'un marché du travail inclusif, puisque plus de 1 000 emplois ont été créés sur notre Ville et notre Métropole, Amiens s'est engagée pour construire une vraie démarche d'insertion sociale pour les personnes qui soit par l'âge, soit par la santé ou le logement sont durablement écartées de l'emploi.

En effet, nous avons près de 32 000 personnes, demandeurs d'asile, des personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté, globalement 38 000 personnes, et nous avons seulement 7 000 bénéficiaires des aides individuelles du CCAS sur cet ensemble. Il y a plusieurs facteurs aggravants. Ce peut être la jeunesse, la monoparentalité, le handicap, ou faire face à la fracture numérique.

Nous avons véritablement voulu changer de braquet et développer de nouvelles réponses sociales pour tous ces publics fragiles. Nous avons voulu innover afin de permettre d'améliorer le pouvoir d'achat des plus fragiles dans différents domaines ayant un impact important sur la pauvreté et sur la qualité de vie, à savoir l'alimentation, la mobilité, l'accès aux droits, l'accès à la santé, au logement, etc.

Amiens s'engage sur trois ans et investit 300 000 € dans ce Plan pour le pouvoir d'achat. C'est un effort très conséquent. Nous pouvons compter sur le soutien de l'Etat dans le cadre du Pacte Territorial des Solidarités, avec une subvention de 320 000 € par an de 2024 à 2027. Et nous avons encore la joie d'accueillir hier ici même la Commissaire à la stratégie Pauvreté, qui était revenue pour une autre opération en mairie et qui nous a encore assuré de son soutien.

Le CCAS d'Amiens, en charge du déploiement du Plan pour le Pouvoir d'achat, fédère et coordonne de nombreux acteurs qui peuvent ensemble œuvrer à la réalisation de la feuille de route. Ce sont les associations caritatives, mais d'autres associations également, les équipements sociaux, les institutions, les services sociaux municipaux.

Dès la fin du mois de mai 2024, la direction de la Cohésion Sociale et du CCAS a renforcé les actions d'aller vers, notamment au travers des friperies, pour renforcer l'accès aux droits et l'accès aux soins. La feuille de route que nous menons s'appuie sur les potentiels et les talents des habitants, à savoir cuisiner, coudre, bricoler, faire des courses, du babysitting, etc., et vous allez voir que tous ces exemples ne sont pas anodins, car le Plan pour le Pouvoir d'Achat que nous proposons n'est pas fondé sur un concept d'assistance, mais, au contraire, sur celui de l'autonomie et de l'entraide.

Le Plan pour le Pouvoir d'Achat d'Amiens est très concret. L'objectif est de fournir 200 € de pouvoir d'achat pour chaque Amiénois vivant en dessous du seuil de pauvreté et jusqu'à 20% au-dessus du seuil de pauvreté. Il se décline en 12 actions que je vous propose avec mes collègues de vous détailler. Vous avez une vision globale de l'ensemble des actions et de l'impact budgétaire sur les différentes années en fonction de la montée en charge.

## **1- La fourniture de fruits et légumes :**

On sait que le volume alimentaire est important pour les différents ménages. Le CCAS d'Amiens organise des cueillettes solidaires auprès des producteurs du territoire. A ce jour, 20 tonnes ont été collectées en 2024, et l'année n'est pas finie ! L'objectif est de collecter 50 tonnes en 2025. Nous avons, en effet, un partenariat avec des maraîchers qui, s'ils n'avaient pu avoir le CCAS comme partenaire, auraient été obligés de cesser leur activité. Donc, de fait, tout le monde est gagnant.

858 familles ont bénéficié du dispositif, plus de 2 000 paniers ont été distribués. Cette action est réalisée avec de nombreux partenaires et s'appuie sur l'entraide et le bénévolat. Le surplus des cueillettes est donné aux associations de l'Aide alimentaire. Cette action devrait permettre à 1750 familles de retrouver chacune 100 € de pouvoir d'achat d'ici la fin de l'année 2024.

Quelques photos illustrent cette belle action permettant de redonner fierté et dignité à ces participants qui sont bénévoles et qui peuvent également récupérer les aliments.

## **2- Les friperies solidaires :**

Le CCAS d'Amiens finance l'organisation de 10 friperies par an, avec l'appui de l'Etat, dans le cadre du Pacte des Solidarités, et en coopération avec les Robines des Benues qui font un travail formidable.

On compte aujourd'hui près de 1 000 participants à chaque friperie organisée. Chaque participant repart avec un sac de vêtements, estimé en moyenne à 200 €. Sur l'année, cela représente 2 millions d'Euros de pouvoir d'achat retrouvé pour 10 000 personnes.

A l'occasion de ces friperies, un gros travail d'information sur l'accès aux droits est réalisé par les équipes du CCAS, du service municipal de santé, et de différents partenaires. On voit bien que nous faisons réellement de l'aller vers à ces occasions.

Voici quelques photos des friperies. Vous voyez que les Amiénois viennent nombreux. A titre d'information en avant-première, on peut noter que la prochaine friperie aura lieu dans la salle Valentin Haüy les 28 et 29 septembre, et la prochaine aura lieu ensuite en décembre dans la salle de Grâce les 4 et 5. Ce que nous avons souhaité et que nous reproduirons l'année prochaine, c'est de faire en sorte que les friperies soient réalisées dans chacun des secteurs de la ville alternativement.

## **3- Le don de matériel informatique :**

Le CCAS d'Amiens met à disposition des ordinateurs pour les personnes qui ne sont pas formées au numérique et qui n'ont pas d'équipement. Cela leur permet de pratiquer et de continuer ainsi à avoir les usages suite à la sensibilisation qu'ils ont eue à l'utilisation du numérique. Fin 2023, 40 ordinateurs ont été donnés. Dans les prochaines semaines, une cinquantaine d'ordinateurs sera distribuée.

Le CCAS travaille en partenariat avec Synapse et Emmaüs Connect.

La valeur de ce matériel est estimée à 200 €. Cela permet pour 250 personnes de retrouver près de 50 000€ de pouvoir d'achat.

Pour rappel, le CCAS a formé près de 1 000 personnes au numérique en 2023, via notamment les conseillers numériques mais aussi les partenaires avec lesquels nous travaillons.

Vous voyez ici illustrée l'opération réalisée en décembre 2023 où l'on a pu voir que les personnes ayant été formées ont pu bénéficier du don d'un ordinateur. Elles étaient extrêmement contentes et n'en revenaient pas, sachant que c'était du matériel de pointe et pas du tout obsolète.

## **4- La conciergerie solidaire :**

Il s'agit d'un concept encore un peu nouveau pour les collectivités. La Conciergerie Solidaire a commencé son activité fin juin 2024. Un chargé de mission conciergerie a été recruté début septembre. Cette conciergerie offre plus de 70 services très divers par le biais du CCAS, associations et entreprises intermédiaires. A titre d'exemple, le matériel de la bricothèque vient

d'être livré. Nous avons acquis tondeuses, différents ustensiles, matériel de bricolage, ponceuse, etc. qui peuvent être prêtés.

Le pouvoir d'achat pour les utilisateurs de la bricothèque est estimé à 200 € par mois.

Les services sont extrêmement variés, et recouvrent des domaines tels que les services numériques, la mobilité, le lien social, l'habitat, l'accès aux droits, l'alimentation, la santé et l'hygiène, l'équipement, voire même les animaux.

A ce jour, la conciergerie a enregistré 110 inscriptions. Les adhérents ont formulé 524 demandes, mais se sont aussi proposés pour rendre 229 services de façon bénévole. On voit bien là aussi que la solidarité est vraiment active puisque les personnes, si elles sont intéressées par bénéficier d'un service dans la conciergerie sont, en contrepartie, désireuses de rendre un autre service, parce qu'elles savent coudre, par exemple, repasser ou autre.

A titre d'exemple, la conciergerie a dépanné des personnes au niveau numérique, a permis au CCAS de recruter 6 nouveaux volontaires pour faire des visites à domicile auprès de seniors, auprès de personnes isolées, a permis aussi de trouver des solutions pour 17 personnes en matière de mobilité. 3 dossiers dans le cadre de Ma prime Adapt' ou Ma Prime Rénov' ont été montés.

L'outilthèque vient d'être installée et nous avons déjà 11 demandes.

Ce n'est qu'un petit échantillon des 70 services qui pourront être présentés et c'est un véritable instrument d'inclusion, de lien social et générateur de pouvoir d'achat, sachant que si l'on n'achète pas l'outil dont on a besoin, on peut utiliser l'argent à autre chose.

#### **5- Pass ton permis + de 25 ans :**

**MME BOHAIN :** Le dispositif Pass Ton Permis a été élargi aux 26 ans et plus. A ce jour, nous avons enregistré 30 demandes. Il s'agit du même dispositif que Pass' Ton Permis pour les moins de 25 ans, mais réservé aux 26 ans et plus. Le coût du permis est estimé à 1 600 € en moyenne. Le CCAS finance 600 € de permis, en échange de 60 heures de bénévolat. A ce jour, 30 dossiers seront financés, soit 18 000 € de pouvoir d'achat retrouvé pour ces Amiénois.

#### **6- Le prêt de vélo :**

Le CCAS, afin de faciliter la mobilité de ces publics, prend en charge l'abonnement, pour permettre aux Amiénois en situation de précarité d'être plus autonomes. 5 dossiers ont déjà été enregistrés. L'économie réalisée est estimée entre 75 et 171 € par personne. Un budget de 15 000 € a été dédié à ce dispositif.

#### **7- Les prêts d'honneur :**

Le 8 juillet, le CCAS a voté un nouveau règlement intérieur permettant de débloquer des prêts d'honneur pour des Amiénois aux faibles ressources et ayant besoin de financer un projet favorisant l'accès à l'emploi, à la mobilité, à une formation, ou permettant l'achat d'un équipement de la maison (par exemple, un électroménager défaillant). Un budget de 18 000 € a été dédié à cette action. A ce jour, deux dossiers ont été déposés.

#### **8- Les études précarité de l'observatoire social :**

Le Plan pour le pouvoir d'achat prévoyait aussi de développer la connaissance des phénomènes sociaux, afin de rendre notre action plus ciblée et plus efficace. Le CCAS, dans le cadre de cet observatoire, a déjà rédigé une étude sur l'impact de la crise sur les revenus des ménages amiénois en 2021. Cette semaine, il vient de rendre un rapport sur l'illettrisme et l'illectronisme sur le territoire d'Amiens Métropole. La Commissaire à la pauvreté, qui avait commandité cette étude, a salué le travail considérable réalisé.

Une étude sur la pauvreté et la monoparentalité est en cours de finalisation. Une autre est en préparation sur le thème de pauvreté et vieillissement.

Le CCAS dispose donc d'un outil de diagnostic extrêmement performant, qui permet de développer de nouvelles coopérations pour œuvrer plus efficacement et de concert entre toutes les institutions du territoire.

### **9- Les frigos partagés :**

**MME GUERIN** : Le CCAS, en coopération étroite avec les Robines des Benne, va installer 10 frigos partagés dans tous les quartiers de la ville. 5 seront installés avant la fin du mois de septembre, au Relais social, au centre social d'Elbeuf, à Initi'Elles, à l'Aprémis, et à la cité universitaire.

Un frigo existe déjà à l'auberge de jeunesse. On constate 1 100 ouvertures par mois pour 350 kilos de nourriture par mois déposés.

Sur une année, on estime à 15 000 € de pouvoir d'achat supplémentaire par frigo pour les Amiénois, soit 150 000 € de pouvoir d'achat une fois que l'ensemble du dispositif sera installé.

### **10- Les chalets solidaires :**

Ce projet est en cours de déploiement. Le CCAS prévoit l'installation de 5 chalets solidaires, 1 dans chaque secteur. Le premier avait été installé au bas de la cathédrale. Les prochains seront installés à Elbeuf, au Relais social, chez AVA, l'ACIP, et dans le secteur de la route d'Abbeville.

Chaque chalet permettra de distribuer 50 kilos de vêtements par mois. Cela représente 102 000 € de pouvoir d'achat retrouvé pour les Amiénois sur une année.

Vous voyez ici illustrés les sites d'installation.

### **11- La mutuelle solidaire :**

Le CCAS mettra en place une mutuelle solidaire dès le 1<sup>er</sup> octobre prochain. Il s'est associé avec le Conseil Départemental de la Somme qui souhaitait lui aussi en déployer une sur le département. Trois mutuelles ont répondu à l'appel à manifestation d'intérêt. La commission permanente du Conseil Départemental, d'une part, le Conseil d'administration du CCAS, d'autre part, délibéreront le 30 septembre sur cette proposition.

Je tiens à saluer la qualité de la coopération entre nos deux institutions qui ont su unir leurs expertises et leurs compétences pour le bien de tous. Je remercie la CPAM de la Somme qui a été de bon conseil pour promouvoir la Complémentaire Santé Solidaire, complémentaire de la mutuelle solidaire.

A ce jour, il est difficile d'estimer le pouvoir d'achat qui pourra être retrouvé. Nous avons déjà trois personnes qui, avant même le lancement du dispositif, ont exprimé leur souhait de venir aux permanences d'information qui seront organisées.

## **12- Le déploiement du Facile A Lire et à Comprendre (FALC) :**

Permettre aux Amiénois d'accéder à leurs droits et ainsi de retrouver du pouvoir d'achat implique de communiquer de façon simple et agile. Le CCAS, en étroite collaboration avec l'Etat, s'engage dans le déploiement d'une communication FALC à l'échelle de la Métropole d'Amiens.

Le personnel commence ses premières formations dans les prochains jours. Les premiers documents FALC du Plan pour le Pouvoir d'Achat seront diffusés courant octobre, notamment dans les actions d'aller-vers.

Par ailleurs, Amiens Métropole, la Ville d'Amiens et son CCAS ont décidé de s'engager dans la généralisation du FALC dans le cadre du projet d'administration. C'est une avancée considérable qui est regardée de très près au niveau national. Les associations du monde du handicap soutiennent cette démarche et s'y associent.

Ce sera l'occasion de faire un pas de plus vers une société universellement inclusive et accessible.

**MME ROY :** En conclusion, en déployant le Plan Pouvoir d'Achat, le CCAS et la Ville d'Amiens s'engagent avec force et volonté pour améliorer la vie quotidienne des Amiénois, notamment ceux disposant de faibles ressources.

Le Plan pour le Pouvoir d'Achat est concret, chiffré également et mesuré. Il se met en œuvre avec les habitants eux-mêmes, qui ont ainsi l'occasion de rendre lisibles et visibles les talents dont ils regorgent. Ce plan, c'est plus de 4,5 millions d'Euros au total de pouvoir d'achat redonné aux Amiénois sur une année.

Bien vivre à Amiens, c'est aussi partager avec ses proches, ses voisins, faire ensemble, encourager la bienveillance et l'entraide.

Je tiens à saluer l'engagement des personnels du CCAS qui ont mis toute leur énergie à réussir le déploiement de ce plan en quelques mois. Je tiens aussi à remercier les nombreux partenaires qui se sont spontanément engagés aux côtés du CCAS pour partager cette belle aventure. Je remercie enfin le Conseil Départemental et l'Etat qui nous ont cofinancés et qui nous soutiennent. Grâce à eux, nous pouvons inventer une nouvelle façon de mener des politiques sociales, plus agiles, plus efficaces, valorisant les talents de chacun. Bien sûr, nous vous rendrons compte régulièrement de l'avancé de ce plan. Je vous remercie pour votre écoute attentive et je remercie mes deux collègues.

**MME FOURE :** Merci Mathilde. Je pense qu'il était vraiment utile que nous fassions un point d'étape et que nous le fassions ensuite régulièrement. Je peux vous dire qu'hier encore je me trouvais avec des bénévoles qui participent à la cueillette des paniers solidaires et ils étaient ravis d'être mis en valeur. Ils mènent de bonnes actions, utiles pour ceux qui en bénéficient, mais aussi pour eux car ils sont revalorisés à leurs propres yeux. Avez-vous des remarques ?

**MME BELLINA :** Madame le Maire, chers collègues, nous saluons l'intention de vouloir agir pour les Amiénois les plus fragiles. Cependant, plusieurs aspects de ce plan soulèvent des interrogations, particulièrement au regard des compétences légales d'une commune. Le code général des Collectivités territoriales définit clairement les compétences d'une commune. Or, la lutte contre la pauvreté et le soutien au pouvoir d'achat n'en font pas partie ou seulement à la marge via les CCAS. Ces domaines relèvent traditionnellement des compétences de l'Etat et des départements. Cette réalité nous amène à questionner la pertinence de certaines mesures proposées à l'échelon municipal. Prenons l'exemple de la mutuelle communale. Si ce dispositif a été mis en place dans certaines petites villes et villages, son application dans une ville de la taille d'Amiens soulève des questions de légalité et d'efficacité à long terme. Ne risquons-nous pas de créer une confusion des rôles. Comment justifier son accès à certains Amiénois et pas à d'autres ? Et surtout comment supporter le reste à charge pour la collectivité sans augmenter la taxe foncière ? Vous aviez annoncé sa mise en place avant l'été 2024 et son inexistence aujourd'hui démontre peut-être les difficultés auxquelles vous avez été confrontée pour passer de l'annonce à la mise en œuvre concrète.

De même, l'idée d'un microcrédit municipal, bien que louable, interroge sur la légitimité d'une commune à se substituer aux institutions financières. Ces initiatives associées au budget annuel modeste de 300 k€ face aux 38 000 Amiénois vivant sous le seuil de pauvreté soulèvent des doutes quant à la capacité réelle de notre ville à impacter efficacement le pouvoir d'achat. Nous ne contestons pas la nécessité d'agir, cependant nous préconisons une approche plus ciblée respectueuse du cadre légal des compétences municipales. Concentrons nos efforts sur nos domaines d'expertise tels que le développement économique local et, en partenariat avec Amiens Métropole, l'amélioration de l'accès au logement ou encore la réduction des charges énergétiques via le dispositif Amiens Rénov Habitat et la plateforme Laure. Ces actions, peut-être moins spectaculaires à court terme, offrent des solutions durables et légalement incontestables.

En conclusion, Madame le Maire, tout en reconnaissant votre volonté d'agir, nous vous invitons à reconsidérer certains aspects de ce plan à la lumière de nos remarques. Notre rôle d'élus est d'apporter des réponses concrètes aux difficultés de nos concitoyens, mais aussi de veiller à respecter le cadre légal et l'efficacité à long terme de nos actions.

**M. THEVENIAUD :** Je ne veux pas être critique, il y a des points positifs, dont la Mutuelle communale qui est une très bonne chose, mais ce que je regrette, c'est un manque de partenariats. Exemple concret, que j'ai proposé dans le passé avec une autre casquette, les familles monoparentales. Elles sont aidées financièrement mais je pense qu'il y a un manque de partenariat, par exemple avec la CAF. Combien de familles monoparentales sur le terrain, que nous rencontrons régulièrement, des femmes seules sans qualification, sans diplôme, des enfants livrés à eux-mêmes. La CAF paie des allocations, vous allez aider, mais je pense qu'il faut des travailleurs sociaux pour accompagner humainement ces personnes, pour l'orientation et la formation professionnelle. Il faut absolument donner une deuxième chance à ces personnes. Il y a souvent dans ces cas-là deux ou trois générations sacrifiées. Il faut agir en amont. Donc, je regrette le manque de partenariats, par exemple avec la CAF.

**MME ROY :** Je tiens à rassurer nos collègues, nous ne vivons pas dans l'illégalité et les décisions qui ont pu être prises jusqu'à maintenant, sauf à ce que je n'en sois pas informée, n'ont pas été cassées par le contrôle de légalité dans leur suite. Je pense qu'il faut quand même voir que le CCAS a une compétence sociale, que la collectivité a également enclenché un plan pour le bien vivre à Amiens, et que nous avons justement obtenu de l'Etat un certain nombre de financements qui ont été cités et qui nous permettent de mener toutes ces actions décrites. Je

pense que l'on saurait très bien nous reprocher de ne pas avoir agi pour les plus fragiles. En effet, l'action sociale communale est destinée à tous les Amiénois, quels que soient leur tranche d'âge et leurs revenus. Si l'on prend l'exemple de certaines activités du CCAS telles que les animations seniors, tout un chacun peut y accéder. Par ailleurs, il y a quand même un volet social dans l'action du CCAS qui, lui, est plus particulièrement destiné aux plus fragiles. Et donc, compte tenu du contexte très difficile qui a été vécu ces dernières années avec l'inflation, les difficultés économiques, la guerre en Ukraine, on a quand même vu une poche de pauvreté s'accroître dans une ville qui était déjà très touchée par la pauvreté. C'est la raison pour laquelle cette réflexion en partenariat très large a été enclenchée. De nombreux acteurs ont pu être sollicités, et c'est ce qui nous a amené, par rapport aux besoins des habitants, à faire une proposition dans différents domaines de la vie quotidienne.

J'attire également votre attention sur le fait qu'en ce qui concerne la mutuelle solidaire ou communale, comme on voudra, si vous reprenez le tableau qui a été projeté, vous voyez que c'est 0 Euro de financement pour la collectivité. En fait, nous allons faire tenir des permanences par la mutuelle qui sera retenue et qui répond à un cahier des charges, suite à la décision qui sera prise en commission permanente au Département à la fin du mois, puis en C.A. du CCAS à la fin du mois. Et cette mutuelle viendra tenir des permanences au CCAS, dans les France Services, ou autres lieux de proximité pour faire connaître son offre. Bien entendu, des personnels du CCAS seront également présents et vont en premier lieu orienter vers les dispositifs de droit commun. Et bien entendu, n'importe quel Amiénois, s'il souhaite adhérer à cette mutuelle, quelle que soit sa condition d'âge ou de ressources, pourra le faire. Il faut quand même noter qu'un certain nombre de personnes ont un emploi et sont aussi couvertes par des mutuelles d'employeur. Par conséquent, toute une frange de la population n'est pas concernée.

Je tiens aussi à rassurer notre collègue dans la mesure où nous avons quand même un partenariat étroit mené avec la CAF, je n'ai pas cité tous les partenaires, mais nous répondons à des appels à projets également instruits par la CAF. Hier, avec la Commissaire à la stratégie pauvreté, nous avons évoqué un appel à projets sur la monoparentalité auquel nous allons répondre avant la fin du mois d'octobre. Et bien entendu, quand on agit, on le fait en partenariat avec la CAF. On ne l'a peut-être pas cité, mais par exemple, quand nous instruisons les dossiers dans le cadre du prêt d'honneur, nous le faisons en lien avec les deux autres institutions qui sont en capacité d'en octroyer, et en fonction du profil de la personne, nous nous adressons non seulement à la CAF qui, comme vous le savez, alloue aussi pas mal de prêts d'honneur, mais aussi au Conseil Départemental en fonction de la situation du demandeur. Nous agissons en complémentarité et en partenariat puisque nous nous sommes partagés nos grilles d'intervention, nos barèmes etc. Voilà ce que je peux dire, Madame le Maire, en réponse aux points qui ont été soulevés par nos collègues.

**M. DESCHAMPS :** Un rebond sur ce que vous venez de dire, Madame ROY. On comprend dans votre intervention qu'en fait la frontière entre la Ville d'Amiens et le CCAS dans votre esprit est très poreuse et que ce sont des actions qui, normalement, relèvent du CCAS que nous allons finalement prendre à notre charge en tant que ville. Il ne faut pas oublier que le CCAS est une instance propre, qui a son conseil d'administration, une instance délibérante, et là on est dans quelque chose de pas très clair. C'est ce que disait Julia BELLINA, les compétences de la Ville sont clairement définies par le code général des collectivités publiques, et la pauvreté et la lutte contre la pauvreté sont une compétence des CCAS. Ce que l'on met en miroir par rapport à ce que vous dites, et cela apparaît dans votre réponse, c'est cette confusion des genres.

Le deuxième point concerne la mutuelle. J'ai bien compris ce que vous entendez par mutuelle communale, mais ce n'est pas cela une mutuelle communale. Une mutuelle communale n'est

pas juste un point d'accueil, ce n'est pas juste une permanence pour qu'un assureur retenu par un appel de marché vienne tenir une permanence à un endroit pour expliquer ses produits. Une mutuelle communale, c'est profiter d'un effet d'échelle pour obtenir des réductions conséquentes pour ses administrés, c'est-à-dire que dans les communes ou les villages où cela est mis en place, le maire négocie avec une mutuelle en lui proposant de prendre tant de contrats qu'il va proposer à ses administrés, en contrepartie de quoi la mutuelle va proposer de faire un prix. Ce n'est vraisemblablement pas ce que vous proposez. Vous proposez un point d'accueil, et pour moi ce n'est pas une mutuelle communale.

**MME FOURE :** Nous allons vous répondre précisément, Monsieur DESCHAMPS.

**M. MERCUZOT :** Je dois dire que je suis vraiment étonné, pour ne pas dire consterné, alors que 38 000 personnes dans notre commune vivent sous le seuil de pauvreté, d'entendre des élus municipaux, qui se prétendent au service de, dire qu'on ne peut rien faire, circulez, y'a rien à voir, la loi nous en empêche. Je suis désolé, mais prenez le temps de regarder un peu plus la loi et vous verrez que, précisément, la commune est encore le niveau de collectivité territoriale ayant une compétence de droit commun. Dès lors que le Conseil municipal considère qu'une question est de l'affaire de la commune, il a le droit d'en traiter, et heureusement. Il y a évidemment un certain nombre de compétences que l'on ne saurait exercer, évidemment qu'on ne va pas entretenir des relations internationales - encore que -, qu'on ne va pas entretenir une armée, qu'on ne va pas battre monnaie, dont acte. Mais évidemment et heureusement qu'on a le droit d'adopter un plan pour lutter contre la pauvreté ! Je n'ai jamais entendu un truc aussi étrange et malvenu de la part de conseillers municipaux. Et de surcroît, pour aller sur la question du droit, le CCAS est un établissement public sous la tutelle de la commune, financé en totalité ou en quasi-totalité, composé de personnes que l'on nomme.

**MME FOURE :** Un mot sur l'aspect mutuelle, Mathilde.

**MME ROY :** Je remercie Benoît pour avoir clarifié les choses. En effet, le CCAS fonctionne bien avec une subvention de mutualisation. Vous savez bien que nous en délibérons ici, nous en parlons même dès le débat d'orientation budgétaire et, bien entendu, que les personnels qui mettent en œuvre ces actions sont des personnels du CCAS, donc forcément les choses sont intriquées. Cependant, les choses sont aussi claires, comme l'a dit Benoît, à la fois sur le plan budgétaire et sur le plan des compétences. Le choix a été fait à Amiens concernant cette couverture complémentaire de se dire qu'il y a des dispositifs de droit commun et on oriente d'abord vers cela parce que tout un chacun, en fonction de ses revenus, pourrait être en capacité d'y souscrire. Et c'est le point qui nous préoccupait le plus que d'orienter d'abord vers le droit commun et ensuite de se dire que les services du département avaient également la même idée. Si la mutuelle a été "un peu retardée", c'est parce que nous avons su que le Département voulait le faire aussi, nous avons discuté ensemble et nous nous sommes dit pourquoi pas le faire ensemble dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt, comme l'a dit Mickaël. Et le choix a donc été fait de définir un cahier des charges attractif pour les personnes - je peux vous donner des exemples si vous le souhaitez - pour s'assurer d'un minimum de garanties et en fonction de cela, il s'agit d'orienter les personnes, si elles le souhaitent, vers cela. Mais c'est vraiment si elles le souhaitent. C'est le choix qui a été fait à Amiens.

**MME FOURE :** Je rappelle que, par exemple, les conseillers sociaux qui exercent leur activité dans les mairies de quartier le font pour le compte du CCAS, et c'est l'un des éléments parmi d'autres qui pourraient vous être précisé. Sur la mutuelle, je pense que c'est vraiment un plus que peut offrir la ville parce que, justement, il y a un nombre plus important de personnes qui peuvent contracter, mais ce n'est pas la ville qui contracte elle-même pour le compte de. D'ailleurs, je ne

suis pas sûre que ce soit autorisé de contracter pour le compte d'autrui. Quoi qu'il en soit, merci aux uns et aux autres de vous être impliqués dans ce Plan Pouvoir d'Achat, et nous prenons bonne note que nous ferons un nouveau point d'étape dans six mois.

**MME ROY :** Tout à fait, dans six mois, l'ensemble des actions auront été déployées puisque l'on voit bien que selon le calendrier, la majorité devra être faite d'ici la fin de l'année. Donc, dans six mois, je pense que ce sera une bonne période parce que nous aurons en plus une évaluation de ce qui a déjà été fait

**MME FOURE :** Et ce sera, je l'espère, impressionnant en termes de tonnes de denrées alimentaires distribuées ou en termes de tonnes de vêtements également distribués, pour ne parler que de ces deux actions. C'est effectivement très important. Merci à tous d'y avoir participé et merci aussi à toutes les associations et à tous les bénévoles qui nous permettent de mener à bien ces actions. Je passe la parole à Thomas LHERMITTE pour le rapport d'activité de la SPL et de la SEM.

**DONT ACTE**

### **3.3 - COMMUNICATIONS DU MAIRE. RAPPORT D'ACTIVITE DE LA SPL ET DE LA SEM.**

**M. LHERMITTE :** Je vous rassure, ce sera très court car il ne s'agit pas d'une présentation mais plutôt d'une explication. Je ne vais pas refaire la présentation que nous avons déjà faite en février, mais simplement vous dire que nous avons choisi cette année de ne plus distribuer ce rapport d'activité par courrier, c'est la raison pour laquelle vous le retrouvez ce soir sur vos tables. C'est le premier conseil municipal depuis notre assemblée générale, c'est donc maintenant que nous sommes autorisés à vous le communiquer. Il est assez complet et à sa lecture certains éléments vont vous paraître assez lointains, mais je me suis dit que dans les six prochains mois, un certain nombre d'échéances vont se présenter ainsi que de beaux événements, notamment la livraison de la passerelle Samarobriva, la livraison du Nauti-poulpe à la gare, et le début des travaux de la rue de Verdun. Les six mois à venir s'annoncent donc assez chargés pour la SPL. Je n'en dirai pas plus sur notre activité. D'ici la fin de l'année, vous aurez également la présentation du rapport du mandataire à la collectivité qui permettra de rentrer un peu plus dans le détail, non pas de l'activité mais de la façon dont sont gérées les deux structures, à la fois la SEM et la SPL. Ce sera d'ici la fin de l'année, comme je vous l'avais annoncé au mois de février.

**MME FOURE :** Merci. Y a-t-il des questions ?

**DONT ACTE**

### **3.4 - COMMUNICATIONS DU MAIRE. RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES HAUTS-DE-FRANCE RELATIF A LA GESTION DE LA VILLE D'AMIENS. EXERCICE 2018 ET SUIVANTS.**

### **3.5 - COMMUNICATIONS DU MAIRE. RAPPORTS D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES HAUTS-DE-FRANCE RELATIFS AU CONTROLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE. EXERCICE 2018 ET SUIVANTS. TOME 1 : GOUVERNANCE ET FINANCES. TOME 2 : ENQUETE REGIONALE SUR LA TARIFICATION DES SERVICES DE MOBILITE URBAINE.**

**MME FOURE** : Le point suivant concerne le Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Hauts-de-France relatif à la gestion de la Ville d'Amiens pour les exercices 2018 et suivants. Et je propose à Benoît d'enchaîner dans la foulée sur le Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Hauts-de-France relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la communauté d'agglomération Amiens Métropole. Même si c'est passé en conseil d'Amiens Métropole au mois de juin, nous sommes tenus de passer ce rapport dans les conseils municipaux de chacune des 39 communes.

**M. MERCUZOT** : Comme vous m'y invitez, je propose de faire une présentation globale des deux rapports qui, en réalité, sont trois puisqu'il y a celui de la Ville que nous n'avons pas encore vu, celui de la Métropole que nous avons déjà examiné en conseil d'Amiens Métropole, et à l'intérieur du rapport relatif à Amiens Métropole, un aspect très développé concerne la tarification des services de mobilité urbaine, que nous avons déjà évoquée également en conseil d'Amiens Métropole.

Je propose de passer beaucoup plus rapidement sur les deux premiers aspects et de prendre un peu plus de temps sur le rapport concernant l'analyse de la situation de la Ville d'Amiens. Tout d'abord, sur le contrôle de la tarification des services de mobilité urbaine, la Chambre Régionale des Comptes présente des constats que nous connaissons bien et qui, de mon point de vue, n'appellent pas de remarque particulière. Ce que l'on sait et ce que souligne la Chambre, c'est que le budget mobilité est financé essentiellement par les versements Mobilité, et qu'il y a une très forte connotation sociale de notre tarification. Et la Chambre souligne une situation financière équilibrée mais elle nous invite à porter une attention particulière sur le financement futur du renouvellement à prévoir de la flotte. Je me plais à indiquer qu'elle souligne que la récente augmentation des tarifs contribue à ce que la Communauté d'Agglomération puisse poursuivre le développement de son réseau de transport urbain tout en préservant le modèle social sur lequel il repose.

Il y a toutefois un rappel au droit sur le fait qu'il faut mettre en place un plan de mobilité formalisant la stratégie intercommunale, et une recommandation - c'est assez logique étant donné le cadre dans lequel ce rapport est rendu - pour tenter de travailler à l'intermodalité à l'intérieur du Pôle métropolitain du Grand Amiénois. Voilà pour quelques remarques concernant la tarification des services de mobilité.

Concernant les rapports sur l'agglomération à proprement parler et sur la Ville d'Amiens, la proximité des deux structures, le fait que nous ayons une administration unifiée, peuvent assez logiquement conduire à avoir des commentaires communs ou, du moins, en miroir. Concernant l'agglomération, la CRC là encore rappelle le haut niveau d'intégration fiscale, l'amplitude des compétences de l'agglomération et la maîtrise des charges que nous avons su développer depuis maintenant plusieurs années, en tout cas sur la période qui a été contrôlée. La Chambre souligne le travail mené en concertation avec toutes les communes pour établir un pacte financier et fiscal, et la Chambre souligne - ce que nous savons - que malgré cela, nous avons une capacité limitée d'autofinancement, et que nous avons la nécessité de revisiter notre programmation pluriannuelle des investissements. Je souligne que nous avons dit cela dès 2023, et nous avons d'ailleurs retravaillé la PPI en ce sens. Je souligne également que si nous avons retravaillé la PPI, ce n'est pas parce que nous aurions mal estimé nos capacités financières. En effet, nous avons fait le nécessaire pour augmenter nos recettes en 2022, mais le programme d'investissement est évidemment impacté par l'inflation qui a accompagné le déclenchement de la guerre déclarée par la Russie à l'Ukraine. Pour faire autant, il faut plus d'argent. Or, nous nous refusons d'augmenter les impôts, de même que nous nous refusons d'augmenter l'endettement. Nous n'avons donc pas plus de moyens, mais nous n'allons pas faire moins, nous

n'allons pas abandonner les projets, mais simplement nous allons différer dans le temps la réalisation de certains de ces projets.

Sur le plan des remarques, la Chambre Régionale des Comptes considère qu'il faut faire mieux et plus vite pour la mise en œuvre des dispositifs visant à garantir la probité de l'action de la collectivité. La Chambre Régionale des Comptes est également critique sur le faible niveau du fonds de roulement et de la trésorerie, mais sur ce dernier point, et si l'on parle de miroir avec la Ville, la critique apparaît assez étrange, et pour comprendre cette étrangeté, on peut regarder ce qui est dit pour la Ville. Car je rappelle que si nous avons une trésorerie faible à l'agglomération et à la ville, c'est un choix qui fait que nous sommes en gestion de trésorerie 0. Or, à la ville, la CRC nous en félicite puisqu'il est évoqué, je cite "une gestion opportune" de notre trésorerie. Il y a donc là une forme de contradiction. En tout cas, il apparaît que nous avons tout intérêt à maintenir notre gestion en trésorerie 0 à l'agglomération comme à la ville. Un point est commun aux deux collectivités, c'est la question des délais de paiement. Il est vrai que c'est une question sur laquelle, traditionnellement, nos deux collectivités ne sont malheureusement pas bonnes. Entendez par là qu'elles ont bien du mal le plus souvent à respecter le délai légal qui est aujourd'hui de 30 jours. La Chambre Régionale des Comptes souligne d'ailleurs qu'elle avait déjà pointé ce point lors de son précédent contrôle. Et je rejoins la Chambre pour dire que c'est inacceptable. D'abord, parce que cela ne respecte pas la loi, évidemment, et ensuite parce que cela peut mettre les entreprises en difficulté. Un paiement qui arrive en retard, c'est une entreprise, notamment pour les plus petites, qui peut être mise en difficulté du point de vue de sa trésorerie. Ce sont, le cas échéant, des salaires qui ne peuvent être versés à temps aux salariés, et dans le pire des cas, cela peut même aboutir à la mort de l'entreprise, et c'est évidemment inacceptable.

Grâce aux efforts que nous avons entrepris, car ce sujet nous préoccupe depuis très longtemps, nous sommes aujourd'hui en délai moyen à 19 jours, donc en deçà des 30 jours. Je n'oublie évidemment pas qu'un délai moyen veut tout et rien dire. Un délai moyen de 19 jours, c'est très bien, mais un délai moyen peut cacher quelques délais bien trop longs pour quelques entreprises. Ce sujet est constamment travaillé et tous les lundis matins, grâce notamment aux efforts de la Direction des Affaires Financières et du Pilotage de la Performance, nous avons un diagnostic des factures enregistrées, de celles en cours de paiement, de celles qui restent à payer, et de celles ayant un délai de traitement supérieur à 30 jours. Et tous les mardis soirs, un point très précis est fait avec la Directrice générale adjointe, Madame FAIRIER, et je remercie sincèrement les efforts qu'elle fait avec l'ensemble des services pour régler cette question. Il faut que nous quittions cette culture consistant à dire que ce n'est pas grave. Si, c'est grave, évidemment que c'est grave de ne pas respecter le délai de paiement de 30 jours. Nous sommes en deçà, mais il faut que nous soyons en deçà pour toutes les factures, et je suis évidemment prêt à répondre aux questions que vous pourriez soulever sur ce point.

Je souligne également que, hasard du calendrier, mardi matin j'ai reçu un mail de la Fédération Française du Bâtiment indiquant que lors de leur conseil d'administration, tous les entrepreneurs présents avaient souligné la forte amélioration qui avait été apportée en matière de délai de paiement par la Ville et par la Métropole. Cela ne résout pas tout, le travail doit être maintenu, l'attention doit être maintenue, mais nous sommes sur la bonne voie, et encore une fois, nous avons d'ores et déjà un délai moyen de paiement des factures de 19 jours. Ce point concerne évidemment les deux collectivités puisque les factures sont traitées de la même façon par les mêmes services.

Sur la question du contrôle opéré sur la Ville, il y a beaucoup de constats positifs, que nous connaissions. La situation financière de la Ville est saine, nous avons peu d'endettement, deux

fois moins d'endettement quasiment que les villes de notre strate, et des efforts sont faits sur la bonne gestion. La Chambre Régionale des Comptes salue la mise en place d'une stratégie patrimoniale. Par ailleurs, la Chambre Régionale des Comptes est tout à fait dans son rôle et a tout à fait raison quand elle dit : attention toutefois, les dépenses sont rigides, c'est-à-dire que nous n'avons pas de souplesse qui nous permettrait d'une année sur l'autre de réduire sensiblement nos dépenses, parce que 67% de nos dépenses sont constituées par la masse salariale que l'on ne réduit pas d'un claquement de doigts. Il n'empêche que la situation est parfaitement saine, parfaitement maîtrisée. Vous ne m'en voudrez pas de citer in extenso ce qui est écrit à la page 45 de ce rapport : "Sur la période, la commune a conduit une politique d'investissement ambitieuse tout en assurant le caractère soutenable de sa trajectoire financière grâce à un faible niveau d'endettement et une gestion opportune de sa trésorerie". Et de conclure : "La collectivité est en capacité de préparer l'avenir". Globalement, cela montre que le rapport est positif.

Il reste toutefois qu'il y a dans ce rapport une critique forte du montage juridique et financier opéré sur la ferme solaire développée à Vauvoix et il me paraît naturel de prendre le temps de regarder ces critiques. Sur certains points, je peux partiellement les rejoindre. Un certain nombre de critiques faites, par exemple, sur le financement participatif. Je ne partage pas la critique de la Chambre sur le fait que la plateforme ayant recueilli ce financement participatif a pris au passage un pourcentage. Mais elle a travaillé et il faut bien qu'elle soit rémunérée. En revanche, je constate que nous avons été généreux avec les personnes qui ont participé à ce financement. En effet, elles ont eu un rendement de 7% avant impôt, donc un peu mieux que le Livret A, mais grâce à un financement vraiment sécurisé, les personnes qui ont apporté 800 k€ au total n'ont pris aucun risque. Si on veut que le financement participatif révèle un engagement véritable, il ne serait pas absurde de considérer que le financement participatif va faire prendre des risques à ceux qui en bénéficient au même titre qu'aux actionnaires qui prennent des risques en développant ce type d'activité. En tout cas, le débat mérite d'être tenu.

Sur d'autres points, la discussion est intéressante, notamment d'un point de vue juridique. La Chambre se montre assez critique sur la procédure que nous avons menée consistant à passer un appel à projet plutôt qu'à passer un contrat de la commande publique. Je souhaite simplement souligner que le débat est intéressant mais que nous nous sommes calés très précisément sur les modalités préconisées par l'ADEME, avec lesquelles d'ailleurs l'association Amorce qui fait autorité en la matière était parfaitement d'accord. Je veux bien que la Chambre Régionale des Comptes ne soit pas d'accord avec l'analyse juridique de l'ADEME, mais peut-être pourrait-il y avoir entre ces institutions étatiques une discussion permettant d'accorder les violons.

Là où je suis en profond désaccord avec la Chambre Régionale des Comptes et son analyse, c'est qu'elle nous reproche d'avoir fait ce que la loi nous autorise à faire, c'est-à-dire d'avoir pris une part de capital dans une société de production d'énergie renouvelable. Cela veut dire que les magistrats en restent à l'exclusion de principe. Nous parlions tout à l'heure de ce que peut faire ou ne peut pas faire une commune. Le principe est qu'une commune comme toute autre collectivité n'a pas le droit de prendre une part du capital dans une société, mais il existe quand même quelques exceptions. Et parmi ces exceptions qui datent de 2015, je cite : "Une commune peut prendre une participation dans le capital d'une société commerciale lorsqu'il s'agit de produire de l'énergie renouvelable". Devant les critiques formulées par la Chambre, j'ai l'impression que les magistrats ont vu le principe très ancien qui protège les deniers publics, mais ont refusé de voir l'exception, une exception qui, pourtant, n'est pas complètement récente puisqu'elle date de 2015. Je suis donc étonné que les magistrats oublient une partie de la loi.

Je pense également que les magistrats ont oublié les règles habituelles de la vie économique, à savoir que si quelqu'un rentre dans le capital d'une société, il prend évidemment un risque. Vous menez une activité, vous espérez en tirer un revenu, un profit, mais finalement vous n'êtes sûr de rien, et forcément le risque que vous prenez est proportionnel à la part de capital que vous détenez dans la société. Lorsque la Chambre Régionale des Comptes compare ce montage avec le montage classique d'une DSP, il est tout à fait clair qu'en réalité elle nous reproche d'avoir pris un risque. Elle nous reproche d'avoir pris un risque que la loi nous autorise à prendre. Et plus encore, là où elle ignore la vie économique, c'est qu'elle nous dit que le montage que nous retenons va favoriser la société avec laquelle nous avons monté cette société d'exploitation. Mais y compris dans une DSP classique, on sait bien que l'entreprise qui remporte la DSP fait remonter un certain nombre de frais à sa société-mère, et toute la difficulté dans une DSP, c'est justement d'arriver à mesurer et à discuter le montant des contrats passés avec la société-mère. L'avantage que nous avons, c'est qu'étant au sein du capital et donc siégeant au sein du conseil d'administration, nous connaissons très précisément le montant de ce qui est remonté à la société-mère, ce qui ne serait pas le cas si nous étions en dehors. Par ailleurs, je ne connais aucun acteur économique qui se porte candidat pour signer un contrat faire en sorte avec ce contrat de faire travailler ses concurrents. Evidemment que non. Quand une société remporte un contrat, elle fait en sorte que ce contrat lui rapporte du travail et donc des revenus à elle. Sur le fond, je ne comprends vraiment pas la logique de ce rapport.

Enfin, on entend parfois des choses simplistes que l'on trouve pertinentes, sauf qu'elles sont tellement simplistes qu'elles ne fonctionnent pas. J'ai le sentiment que les magistrats ont oublié les lois de la physique et leurs conséquences économiques. Si on veut raconter une belle histoire, on dit que c'est absolument génial. Plutôt que de vendre au tarif de la CRE, la ferme solaire située à Amiens va trouver un acheteur amiénois qui va consommer sur place l'énergie produite à Amiens. C'est une idée géniale ! Sauf que c'est un peu plus compliqué, parce que les panneaux solaires ne produisent pas d'électricité la nuit, parce qu'ils produisent beaucoup plus d'électricité l'été que l'hiver. Et si vous vous dites que ce serait super si le réseau de chaleur pouvait être alimenté par la ferme solaire, cela ne marche pas, parce que le réseau de chaleur a surtout besoin d'énergie la nuit et il en a beaucoup moins besoin l'été que l'hiver. Cela veut dire que la ferme solaire, si elle veut éviter les tarifs de la CRE et donc rejeter dans l'ensemble du réseau, elle va devoir passer par un agrégateur qui va prendre le risque d'acheter de l'électricité à un moment où il ne pourra pas la revendre à quelqu'un d'autre. Quand on prend un risque, la logique veut qu'il y ait rémunération. C'est un point que la Chambre Régionale des Comptes semble ignorer totalement lorsqu'elle critique le mode éventuel de vente de l'électricité.

Bref, ce rapport est très intéressant, il nous conduit en tout cas à des discussions qui peuvent être passionnantes, mais je considère que sur ce plan, il ne prend pas acte des révolutions que nous sommes en train de vivre sur le plan de l'énergie et du fait que nous ne sommes plus à l'époque où l'énergie était l'affaire de quelques grands groupes, mais que nous sommes désormais à l'époque où l'énergie, parce qu'elle concerne la vie de chaque habitant, est décentralisée, et c'est donc aussi l'affaire des collectivités territoriales.

**MME FOURE :** Qui souhaite s'exprimer ?

**MME DELATTRE :** La situation n'est pas mauvaise malgré une diminution des recettes fiscales, non sans incidence. La collectivité est en capacité de préparer l'avenir, selon les termes de la Chambre Régionale des Comptes. Nous ne pouvons que nous en satisfaire. Néanmoins, si la CRC semble se réjouir que cette situation financière contrainte n'empêche pas une politique d'investissement ambitieuse, les Amiénois et Amiénoises en subissent, eux, certains effets, tels la dégradation des routes comme les travaux du réseau de chaleur qui provoquent de grosses

cicatrices sur les trottoirs. D'un point de vue social, c'est loin d'être parfait également. Au détour d'une phrase, sans que cela ne soit clairement affiché, on remarque ainsi une baisse du nombre d'agents manifestée par 60 temps plein en moins en quatre ans. Pas tout à fait une brouille puisque cela représente 5% du total. Quant à l'usage d'arrêté de recrutement pour cinq agents du cabinet de Madame la Maire, en lieu et place d'un contrat de travail écrit et en contradiction avec la règle de droit, cela nous paraît choquant. Nous espérons vivement que cette situation a bien été réglée comme l'indiquait votre réponse à la CRC. En outre, le rapport social unique n'est pas présenté en conseil municipal comme le prévoit pourtant le code de la Fonction publique, comme à la Métropole du reste. Il existe pourtant et est certes présenté en CST, mais par souci de transparence quant aux moyens budgétaires et en personnel dont dispose la collectivité, il serait préférable que ce passage en conseil municipal soit respecté.

Enfin, nous reviendrons sur l'important usage des fonds de concours. La CRC salue un signe de coopération étroite avec Amiens Métropole. Nous notons pour notre part qu'il coûte fort cher à la Ville d'Amiens, 18 M€ sur quatre ans afin de compenser la situation financière plus fragile de l'intercommunalité. Nous restons donc vigilantes face à la généralisation du recours à ce mécanisme.

**M. VOULMINOT :** Hélène a déjà dit pas mal de choses, mais je voulais revenir surtout sur la ferme solaire. Effectivement, ce sont des remarques et des critiques que nous avons pu faire nous aussi en Conseil. On voit qu'elles sont reprises par la CRC. Monsieur MERCUZOT a dit que des risques étaient pris et qu'on avait le droit. La question est de savoir si nous devons le faire. Je pense qu'il faut aller plus avant dans le débat sur la ferme Vauvoix. Où en est-on du risque pris, est-ce que la ferme correspond à un besoin, est-ce que son périmètre est correct, sa surface suffisante, est-ce que ce projet va fonctionner ?

**M. RIFFLART :** Je souhaitais intervenir sur les remarques faites dans ce rapport au sujet de la politique de transport. Deux choses sont évoquées principalement. D'une part, la tarification. Ce n'est plus de ma compétence, mais je me félicite quand même des observations à propos de cette tarification élaborée lors du précédent mandat, surtout qu'on y voit aussi un équilibre financier avec une participation financière à travers la taxe sur les transports qui compense largement le coût d'exploitation. D'autre part, l'intermodalité. L'intermodalité, ce sont les actes qui concourent à passer d'un mode de transport à un autre à un point donné. La question posée concerne l'articulation entre notre politique de transport intramuros et la communication qu'elle peut exercer avec le reste du territoire. Tout à l'heure, nous avons évoqué la pauvreté, principalement sous l'aspect de la consommation, mais la pauvreté, ce n'est pas qu'un déficit de consommation, c'est plein d'autres choses, et quand on connaît un peu ce territoire, on s'aperçoit qu'il y a une certaine forme de pauvreté institutionnelle, organique sur ce territoire puisque beaucoup de jeunes ou beaucoup de résidents des territoires tout autour d'Amiens ne viennent jamais à Amiens. Le président d'une communauté de communes me disait que des jeunes de 15 ans en 3<sup>e</sup> préfèrent redoubler pour ne pas avoir à venir au lycée à Amiens et que la communauté de communes organisait même des excursions pour montrer qu'Amiens ce n'était pas un pays de sauvages où l'on risquait de se faire étripper à chaque coin de rue et que l'on pouvait y envoyer ses enfants au lycée. C'est une réalité qu'il faut appréhender. Concernant cette intermodalité, le pôle métropolitain, qui est cité, présentera bientôt un certain nombre d'actions issues d'un travail qui a été mené par le pôle métropolitain, à la suite d'un appel à projets lancé par l'ADEME. Dans cette stratégie, le machin, comme d'aucuns peuvent le surnommer, a décroché un appel à projets de l'ADEME pour un financement global de plus de 200 k€ hors taxes, pris en charge à 50% par l'ADEME et à 50% par les cinq EPCI, hors Amiens Métropole. Cela ne coûtera donc pas un sou à Amiens Métropole. Je pense que nous présenterons ce plan fin novembre ou en décembre au bureau exécutif du pôle métropolitain, et

il énoncera un certain nombre de stratégies et d'actions à mener, sachant qu'étant donné qu'il y a beaucoup d'acteurs sur l'ensemble du territoire, que les compétences ont beaucoup évolué ces dernières années, il n'est pas simple de mettre en communication le réseau de transport, les modes de transport sur la grande couronne amiénoise, et la communication qu'elle peut avoir avec Amiens Métropole. Je rappelle que dans la stratégie du BHNS, nous avons conçu quatre points cardinaux pour faciliter la communication entre Amiens Métropole et le reste du territoire. Nous avons fourni ces éléments par écrit afin qu'Amiens Métropole puisse répondre dans le cadre de la réponse qui va être faite au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes.

**M. DESCHAMPS** : Quelle présentation avons-nous eue ! Entre l'autosatisfaction de Pascal RIFFLART qui s'est auto-congratulé sur sa précédente délégation, et Benoît MERCUZOT qui, comme à son habitude, explique aux magistrats qu'ils feraient mieux de retourner sur les bancs de la fac, nous avons eu un florilège. Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes soulève plusieurs points et je vais, si vous le voulez bien, m'attarder sur un point crucial concernant les délais de paiement de notre commune. Nos délais dépassent régulièrement la limite légale des 30 jours, atteignant une moyenne bien au-delà ce qui est tolérable. Cette situation perdure malheureusement depuis dix ans. Je cite : "C'est inacceptable", "c'est grave". Qui suis-je en train de citer ? Je suis en train de citer Benoît MERCUZOT il y a quatre minutes. Benoît MERCUZOT, pourtant en responsabilité des finances de notre collectivité et d'Amiens Métropole depuis dix ans. Qu'a-t-il attendu en dix ans plutôt que de faire la leçon aux magistrats ? Ce qui est inacceptable, c'est de donner des leçons à chaque fois aux élus des oppositions, systématiquement à tous les conseils. Et comble du comble, opposition de laquelle vous semblez de plus en plus vous rapprocher. Ces retards graves et inacceptables ont des conséquences concrètes. En premier lieu, des dépenses dont nous pourrions nous passer pour notre ville. Entre 2018 et 2022, ce sont 60 k€ qui ont dû être versés au titre des intérêts moratoires. C'est de l'argent public qui aurait pu être utilisé plus efficacement pour les Amiénois. Et ce n'est pas de la démagogie de dire cela. Deuxièmement, des difficultés pour nos fournisseurs, et parmi eux des entreprises amiénoises. Dans le contexte économique actuel, ces retards fragilisent leur trésorerie et peuvent les mettre en danger. Certains se sont même résolus, à regret, à ne plus avoir la Ville et la Métropole comme clients. Ils nous le disent, ils ne répondent plus aux appels d'offres car s'ils sont retenus, ils savent qu'ils vont être payés très en retard et se mettre en difficulté. Voyez jusqu'où nous en sommes arrivés ! Nous notons que la mise en place d'un service facturier commun aux deux collectivités en septembre 2022, qui visait à améliorer cette situation, n'a malheureusement pas arrangé les choses, et on ne voit pas encore les fruits de la mise en place de ce SFACT.

Nous invitons donc la majorité à se pencher sur ce sujet important avec beaucoup plus de ferveur. Un plan d'action avec des objectifs mesurables nous semble urgent. Payer nos fournisseurs dans les temps n'est pas qu'une question de bonne gestion, c'est aussi une question d'éthique et de responsabilité, et j'ajouterai d'exemplarité. C'est un enjeu économique crucial pour nos entreprises locales. Les Amiénois attendent de notre collectivité qu'elle soit exemplaire dans sa gestion. Travaillons ensemble pour relever ce défi.

**MME FOURE** : D'autres interventions. S'il n'y en a pas, Benoît veut-il dire un mot ?

**M. MERCUZOT** : Si j'ai utilisé les termes de grave et inacceptable, c'est tout simplement parce que je les ai utilisés dans cette salle même il n'y a pas très longtemps, il y a des témoins de cela, devant l'ensemble des personnels de la chaîne de paiement. Effectivement, la loi est à respecter et pour toutes les raisons indiquées et que je ne reprends pas, nous devrions être meilleurs. Ce n'est pas parce que traditionnellement cette collectivité n'est pas bonne dans ses délais de

paiement que nous devons nous contenter de cette situation. Ce que le rapport constate, et que nous avons nous-mêmes constaté, c'est que dans les premiers mois de mise en place du SFACT, du service facturier, il y a eu une amélioration et qu'ensuite pour différentes raisons, la situation s'est dégradée, et cette dégradation s'est produite dans le premier semestre de l'année 2023. Depuis lors, je le répète, grâce au travail quotidien des uns et des autres, nous avons combattu ces retards et nous sommes aujourd'hui à 19 jours de délai moyen de paiement. Ensuite, on porte le regard que l'on veut sur ce qui a été fait, sur ce qui n'a pas été fait, etc. Aujourd'hui, nous sommes à 19 jours et nous devons - je le dis parce que c'est important - rester vigilants sur ce point car si nous ne restons pas vigilants, nous pourrions avoir de mauvaises surprises pour la suite.

Sur la question de savoir si la ferme de Vauvoix fonctionne, oui, elle fonctionne. L'électricité produite est-elle vendue ? Oui, elle est vendue. Je pense que des négociations sont en cours justement pour avoir un contrat long terme. Faut-il y aller ? Je pense que oui parce que ce contrat long terme donne un prix de l'électricité beaucoup plus table pour celui qui en bénéficie, et si celui qui en bénéficie ce peut être la collectivité, par exemple, ou un acteur amiénois, cela lui évite d'être soumis aux fluctuations du prix de l'énergie telles que nous les avons connues en 2022 et en 2023. Cela ne me semble pas aberrant pour une collectivité territoriale de vouloir participer à cette régulation du marché de l'énergie.

**MME FOURE** : A mon tour, je souhaite dire quelques mots sur des points qui ont été soulevés. S'agissant des contrats, la Chambre Régionale des Comptes nous a fait la remarque qu'il fallait passer par un contrat à proprement parler alors que nous pensions qu'un simple arrêté du maire suffisait. La Chambre nous a demandé de passer des contrats, cela a été fait, c'est régularisé. C'est la raison pour laquelle d'ailleurs la Chambre Régionale des Comptes ne reprend pas cet argument dans son rapport définitif. Je tenais à le dire publiquement.

Concernant le rapport social unique, vous avez soulevé le fait que l'on ne le présente pas en conseil municipal. Je vous rappelle qu'au conseil municipal, nous n'avons objectivement aucune ligne budgétaire se rapportant aux frais de personnel. D'une certaine façon, c'est un leurre, j'entends bien, mais il n'en reste pas moins que dans la forme, c'est ce qu'il se passe. C'est la raison pour laquelle le rapport social unique est présenté en conseil d'agglomération. Tous nos agents, je vous le rappelle, sont des agents métropolitains, y compris ceux qui n'effectuent que des tâches strictement Ville. C'est donc en conseil métropolitain que le rapport social unique est présenté, et nous en parlons en conseil municipal car la Ville, comme vous le savez, rembourse à peu près 60% des frais de personnel à la Métropole, mais sans que ce soit formalisé par un rapport social unique.

Je constate que le délai global de paiement constaté aujourd'hui est de 19,2 jours au global sur le mois de mai, et depuis lors, nous sommes sur ce nombre de jours. Effectivement, c'est un objectif à maintenir car nous savons trop combien il est important que les entreprises soient payées dans les délais. Benoît MERCUZOT a lu tout à l'heure le courrier qu'il a reçu de la Fédération Française du Bâtiment à l'échelle du Département, qui démontre que les entreprises du bâtiment ont bien perçu ces efforts qui sont couronnés de succès, mais l'effort ne doit pas se relâcher, et c'est bien cela que nous retenons.

Enfin, s'agissant de la ferme solaire, je souhaiterais dire à ma façon, avec mes mots, qu'au fond la Ville participe à l'effort à faire en matière d'environnement et de développement durable. Je vous rappelle que nous avons voté ici même, à l'unanimité, une délibération concernant notre souhait d'avoir une autonomie énergétique à Amiens à l'échéance de 2050, soit pratiquement demain matin. Nous devons nous y employer, et si nous avons lancé une telle opération, c'est

parce que nous avons voulu accélérer le développement de cette énergie dans notre ville, et nous avons jugé important que la ville manifeste son intérêt. Sinon, le privé ne serait probablement pas venu aussi vite sur ce sujet. Je me réjouis évidemment que la Chambre Régionale des Comptes considère que la Ville a des finances saines qui lui permettent un investissement important, ambitieux, comme l'a dit Benoît. Je vous rappelle que jamais nous n'avons autant investi dans notre ville que cette année. C'est important car à une époque où le privé est plutôt en difficulté dans le domaine de l'immobilier, il est essentiel que les organismes de HLM et les collectivités locales prennent leur part des investissements et continuent à investir beaucoup pour que notre pays continue à se développer et que les résultats économiques que nous constatons mois après mois à l'échelle de la Métropole continuent d'être aussi positifs.

**DONT ACTE**

#### **4 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU JEUDI 20 JUIN 2024. APPROBATION.**

**MME FOURE :** Ce procès-verbal vous a été transmis. Y a-t-il des observations ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **5 - DECISIONS DU MAIRE. COMPTE RENDU.**

**MME FOURE :** Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et aux délibérations du Conseil municipal en date du 3 juillet 2020, 8 décembre 2022 et 19 octobre 2023 qui m'accordent délégation, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions que j'ai prises entre le 14 juin 2024 et le 10 septembre 2024, listées dans la délibération qui vous a été transmise. Y a-t-il des observations ?

**M. DESCHAMPS :** Page 34 sur 130, vous nous informez que vous avez contractualisé un prêt de 7 M€ auprès du Crédit Agricole Brie Picardie. Vous avez tout à fait le droit de le faire sans passer en délibération, mais nous pensons que pour des montants comme celui-ci, il serait de bon ton de les évoquer en commission des finances, que l'on nous explique pourquoi. Les finances de la Ville sont saines, et justement quand elles sont saines, on peut emprunter de l'argent, mais pourquoi, que prévoyez-vous d'en faire, à quelle échéance, etc. C'est une modification que vous pourriez apporter au règlement intérieur de la Ville.

**MME FOURE :** Je vous rappelle, Monsieur DESCHAMPS, que nous nous sommes engagés à ne pas dépasser 100 M€ d'emprunt dans la ville, nous en sommes loin. S'il y a lieu, vous pouvez en commission des finances poser, bien sûr, toutes les questions complémentaires et avoir tous les éléments.

**M. DESCHAMPS :** Mais nous n'avons pas les éléments de vos décisions en commission, ils arrivent la veille des conseils. Nous avons déjà relevé ce petit problème de chaînage qui fait qu'en commission nous ne connaissons pas vos décisions et nous ne pouvons donc pas aborder ces questions.

**MME FOURE :** C'est dans ma délégation, je suis autorisée à procéder de cette manière. Quand vous avez des questions comme celle-là, vous les posez en conseil municipal, bien sûr, mais vous pouvez aussi avoir des explications complémentaires à la séance suivante de la commission des finances.

**M. PRADAT :** Même chose sur une acquisition de 1,290 M€, qui concerne, je crois, la caserne Friant. C'est vrai qu'il serait opportun que nous nous arrêtons là-dessus.

**MME FOURE :** Je peux vous apporter un élément précis s'agissant de cette acquisition. Comme vous le savez, l'Etat regroupe ses services dans la ZAC Gare La Vallée. C'est l'administration du Troisième millénaire. L'Etat libère donc des locaux précédemment occupés par ses services et nous fait part de ses décisions de vente pour que nous puissions acheter si nous sommes intéressés. C'est le bâtiment situé à proximité immédiate de nos services, notamment des services de la police municipale. Il est parallèle à l'avenue Foy. Il est en bon état et il nous a semblé pertinent de l'acquérir pour compléter nos propriétés sur ce territoire. Nous aurons évidemment l'occasion d'y revenir par la suite. Pas d'autres observations ?

**DONT ACTE**

#### **6 - INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS DE LA VILLE D'AMIENS. MODIFICATION.**

**MME FOURE :** Suite à la démission de Valérie DEVAUX, à l'installation de Saïd SALHI en tant que conseiller délégué et à l'installation de Véronique CLECH en qualité de 10<sup>e</sup> adjointe au maire, il convient de mettre à jour la liste des membres du conseil municipal qui bénéficient d'une indemnité de fonction, comme figurant en annexe de la délibération. Y a-t-il des observations ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **7 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT. MODIFICATION.**

**MME FOURE :** Par délibération n° 9 du conseil municipal du 25 janvier 2024, les représentants de la collectivité ont été désignés afin de siéger au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Amiens, par scrutin de listes à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Madame Véronique CLECH a fait part de son souhait de démissionner de sa fonction d'administrateur du conseil d'administration du CCAS à la date du 26 août 2024 ; il convient donc de la remplacer.

L'article R123-9 du code de l'action sociale et des familles dispose que "le ou les sièges laissés vacants par un ou des conseillers municipaux, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus dans l'ordre de la liste à laquelle appartiennent le ou les intéressés".

Je vous informe que la suivante sur la liste Amiens Ensemble est Nedjma BEN MOKHTAR, il convient donc d'en prendre acte. Sachant qu'elle est d'accord, évidemment.

**DONT ACTE**

#### **8 - ORGANISMES DIVERS. DESIGNATIONS DE REPRESENTANTS. MODIFICATIONS.**

**MME FOURE :** Suite à la démission de Valérie DEVAUX de ses fonctions d'élue municipale le 10 juin 2024, et à l'élection de Véronique CLECH en qualité d'adjointe au maire, ainsi qu'à l'installation de Saïd SALHI dans sa fonction de conseiller municipal au conseil municipal du 20 juin 2024, il convient désormais de procéder à des nouvelles désignations des représentants appelés à siéger au sein des différents organismes.

M'autorisez-vous à ne pas vous lire la liste des postes dont il est question, sachant que vous l'avez sous les yeux ? Y a-t-il des observations ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**9 - AUTORISATION DE PROGRAMME. STRATEGIE FONCIERE. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2024.**

**MME FOURE :** Dans le cadre de la PPI, une autorisation de programme "Stratégie foncière" de 5 M€ a été votée afin de réaliser des acquisitions foncières et répondre aux projets d'aménagements portés par la collectivité, donc probablement le sujet évoqué tout à l'heure par notre collègue.

Je vous propose pour l'année 2024 d'affecter la somme de 860 000 € afin notamment de régulariser et clore les opérations en cours, et parfaire la maîtrise foncière de l'immeuble situé à l'angle de la rue Gresset et cédé par la CPAM. Je rappelle que nous avons acquis dans les années 2015-2016 les étages de cet immeuble, et la CPAM avait souhaité garder le rez-de-chaussée. Finalement, elle a décidé de le vendre et nous avons souhaité en devenir propriétaire. Y a-t-il des observations.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mmes ROY, DELATTRE, DESBUREAUX n'ont pas pris part au vote.*

*MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, TELLIER, VOULMINOT, Mme BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT) se sont abstenus.*

**MME FOURE :** Si vous permettez, je vais traiter les points 10 et 11 en même temps. Il s'agit des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> répartitions des subventions pour les animations et les événements.

Il s'agit pour le point 10 de verser une subvention de 20 000 € à l'association La Lune des Pirates au titre de la 5<sup>e</sup> édition du festival "Minuit avant la Nuit" qui s'est déroulée du jeudi 6 au dimanche 9 juin dernier ; une subvention de 16 000 € pour l'association Défi Jules Verne dans le cadre des Montgolfiades Jules Verne 2024 qui se sont tenues fin août au parc de la Hotoie ; et enfin, 3 000 € à l'association La Hotoie en Fête pour l'organisation d'apéro concerts et de conférences cet été, également au parc de la Hotoie.

Au point 11, pour la 6<sup>e</sup> répartition, je vous propose de soutenir l'EPCC Pôle National des arts du cirque et arts de la rue en lui accordant une subvention de 100 000 € pour les Tentaculaires 2024 qui se sont déroulées au début de l'été et d'approuver la convention se référant à cette opération.

Je souhaite qu'à l'avenir ces délibérations passent avant que les opérations aient lieu, ce qui est beaucoup plus logique, mais là, nous avons un peu couru après les délais, ce qui explique que ces délibérations ne sont présentées qu'aujourd'hui. Y a-t-il des observations ?

**10 - ANIMATIONS ET EVENEMENTS. SUBVENTIONS. 5<sup>EME</sup> REPARTITION. ANNEE 2024.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**12 - BILAN DE LA CONCERTATION REGLEMENTAIRE SUR LE PROJET URBAIN  
DU QUARTIER PIERRE ROLLIN.**

**MME FOURE** : La Ville d'Amiens s'est engagée, avec l'accompagnement d'Amiens Métropole, dans le renouvellement urbain du quartier Pierre Rollin, tel que ce projet est présenté dans la convention signée avec l'ANRU en mars 2020.

Dès l'engagement des réflexions, le projet s'est construit dans une démarche de participation citoyenne ayant permis de fixer les enjeux suivants : redynamiser et améliorer l'attractivité du centre commercial, améliorer l'espace public piétonnier central assurant la continuité entre le sud et le nord du quartier, renforcer et améliorer l'offre de services publics.

Le conseil municipal du 17 septembre 2020 a acté l'engagement d'une démarche de concertation conforme aux dispositions du code de l'urbanisme.

Les orientations tirées des consultations concernent trois aspects :

- La volonté de conforter la convivialité, en s'appuyant sur les atouts paysagers et piétonniers du quartier.
- La nécessité d'améliorer les espaces pour en faire disparaître les mésusages, en traitant de la sécurité, la vétusté, la propreté au quotidien.
- Le besoin de maintenir et améliorer les commerces et services existants.

A la suite des présentations faites, et sur la base de l'accueil positif reçu en réunion publique du 9 novembre 2022, le maître d'œuvre a poursuivi les études de conception avec différents rendus et ateliers organisés.

Les habitants et partenaires se sont montrés favorables en notant que:

- Le nouveau positionnement du supermarché, des commerces et du pôle de services publics permet de renforcer l'attractivité par leur visibilité de la rue Pierre Rollin.
- La convivialité du quartier se retrouve dans l'espace central, regroupant toutes les fonctions d'un cœur de quartier, y compris en ménageant une large place aux animations et spectacles organisées par le centre culturel Jacques Tati.
- Le caractère paysager est renforcé par les nouveaux aménagements, sur la place centrale, comme sur l'allée des rencontres réaménagée.

Je vous propose ainsi d'approuver le bilan complet des concertations, joint en annexe de la présente délibération. Et je veux insister sur le fait que le premier projet qui avait été présenté avait suscité de nombreuses remarques de la part des habitants et c'est la raison pour laquelle il a été revu en profondeur et présenté avec des modifications très substantielles qui ont été approuvées par les habitants, comme je l'ai indiqué dans mon propos. Qui souhaite s'exprimer ?

**MME DELATTRE :** Nous pouvons constater sur ce projet que la voix des habitants de ce quartier et du Conseil citoyen a été entendue. Une question reste en suspens pour l'allée Pierre Rollin sur le foncier. Qui aura la main et quand cela se fera-t-il ? Car dans cette allée, on a juste l'impression d'être la dernière roue du carrosse.

**M. PRADAT :** Comme vous l'avez rappelé, le projet de 2021 pour lequel nous nous étions rendus sur place avec les élus d'Amiens c'est l'tien à la rencontre des habitants, nous avons interrogé les personnes, nous avons recueilli 120 questionnaires, et ce projet montrait peu de douceur pour le quartier. Les gens l'avaient exprimé : "On a le sentiment d'un projet absurde, on démolit des logements, les mêmes que ceux qui seront rénovés", et c'était pour faire passer une route. Les gens disaient : "notre quartier est bien comme ça, on a juste besoin d'un grand coup de neuf et de logements dignes et moins coûteux". Les gens avaient bien compris la situation absurde, la quadrature du cercle, c'est-à-dire que l'ANRU donne des subventions que si des logements sont démolis, Auchan veut agrandir sa surface commerciale sinon il part, et pour cela il faut déplacer une route. Depuis, vous l'avez rappelé, ce projet a été totalement revu. La concertation a eu lieu sur un temps raisonnable, et elle a porté ses fruits. Des points ont quand même été soulevés par le conseil citoyen et je m'appuierai là-dessus. Ce projet est donc meilleur. Qu'est-ce qui plaît aux gens ? Le verdissement du quartier, la rénovation des espaces publics, la rénovation du centre commercial, et la préservation de l'échelle de proximité du centre commercial. Qu'est-ce qui continue de questionner ? La démolition des immeubles, pourquoi le projet n'avance pas, et les voitures qui traversent la future place avec des risques d'accidents pour les enfants. Enfin, qu'est-ce qui est proposé ? Une grande salle pour le quartier, un local partagé jeunes, seniors et associations, des équipements sportifs, plus de commerces de proximité, et que la place reste piétonne. Enfin, plus globalement, ce sur quoi on pourrait s'interroger, c'est de savoir si le projet ANRU, tel qu'il va se faire, est capable de répondre à des enjeux pour Pierre Rollin : enrayer la paupérisation et créer les conditions du retour d'une mixité sociale et le retour d'un quartier désirable.

**M. DESCHAMPS :** Nous saluons aussi le travail de concertation qui a été revu dans un second temps car il n'était pas satisfaisant aux yeux des habitants. C'est donc un satisfecit pour tout le monde. En plus des points évoqués par notre collègue Julien PRADAT, un sujet revient aussi qui relève de l'urbanisme et qui concerne la requalification d'un quartier, à savoir la sécurité. Les habitants de ce quartier le disent, ils ne sont plus en sécurité dans Pierre Rollin, ils vivent des situations dans les cages d'escalier, devant chez eux, de trafic de drogue, de rodéos de motos, avec parfois la peur de sortir. Ceux avec qui nous avons échangé nous disent : "beaucoup d'argent va être mis et c'est bien, mais nous avons la crainte que cela soit dégradé très vite, que par manque de respect, par toutes les incivilités, cet argent public soit vite gâché". Nous n'avons pas trouvé ce pan dans votre travail de plusieurs années, cet aspect sécuritaire, ni comment vous comptez faire en sorte que les habitants se sentent mieux de par les infrastructures qui vont leur être proposées mais aussi de par un climat de sécurité plus engageant.

**M. PRADAT :** J'ai oublié la police de proximité. Je rejoins les propos de Renaud DESCHAMPS, ce sujet a été exprimé et revient dans la concertation. Il n'y a plus de police de proximité dans ce quartier, et cela interroge aussi les habitants, dans les quartiers en général d'ailleurs.

**MME CLECH :** Je n'ai pas les réponses à toutes les questions car, comme vous vous en doutez, c'est un dossier que j'ai découvert dans sa profondeur depuis quelques semaines. Concernant la démolition des deux immeubles, les informations sont passées auprès des habitants, Clésence doit commencer le chantier de démolition incessamment sous peu pour une durée de huit à neuf mois. Les immeubles devraient être démolis pour fin mai 2025. Ils ont commencé le désamiantage. Concernant le quartier apaisé, je pense que cela a été entendu dans le projet

revu, et il est prévu une zone de rencontre. Donc, normalement, ce quartier conservera son côté piétonnier et ce côté vert que vous soulignez. Sur les échanges de terrain, il reste une question de foncier aussi bien entre la Ville qu'entre bailleurs. Je sais que vous avez un point de fixation sur un endroit précis. Madame LAMBERT nous a apporté la réponse en commission urbanisme la semaine dernière. Ce point-là n'est pas acté, des échanges de foncier sont encore à faire.

**MME FOURE :** J'ajouterai que nous allons créer un vrai cœur de quartier. Il y avait des rues dans lesquelles les voitures passaient, parfois vite, il y avait des allées totalement piétonnes mais un peu compliquées en matière de sécurité, et puis des commerces auxquels accéder par des méandres un peu complexes. Je mets au défi quiconque ne connaît pas le quartier de trouver encore aujourd'hui la salle de spectacle du centre culturel Jacques Tati, même si le fléchage améliore beaucoup les choses. L'objectif est de retrouver un vrai cœur de ville avec une vraie place au centre et des espaces commerciaux, la mairie de quartier qui sera construite à proximité immédiate. Et nous serons évidemment très attentifs à la tranquillité de ce quartier, à la tranquillité routière et à la tranquillité tout court. Ce que je peux vous dire, c'est que j'ai le souvenir d'avoir vu construire l'espace Guynemer il y a une vingtaine d'années. C'est un espace piéton qui a été réalisé avec des matériaux de qualité. Vous pouvez constater en y allant qu'il n'y a eu aucune dégradation. Même l'œuvre "Les larmes" de Jean-Michel Othoniel, qui a été implantée en face du collègue Arthur Rimbaud, si elle est actuellement en rénovation, ce n'est absolument pas lié à des problèmes de vandalisme ou à des actes de dégradation. De même que "Triplechaton" devant le centre du Safran. Quand on fait des choses belles, je crois qu'elles sont respectées, mais nous sommes bien sûr attentifs à la question de la sécurité des personnes et des biens.

Vous dites souvent qu'il n'y a plus de police de proximité. Il est exact qu'il n'y a plus de postes de police de proximité dans nos quartiers, mais les agents allaient y prendre leur service pour ensuite aller sur le terrain. Pour différentes raisons qu'Hubert De JENLIS a déjà expliqué à de nombreuses reprises et sur lesquelles il n'est pas utile de revenir, nous avons jugé préférable que les agents de police municipale prennent leur poste tous au même endroit. Mais ils passent leur temps sur le terrain, et Hubert tient à votre disposition le nombre de kilomètres de patrouilles pédestres effectués par les différents agents, même si ce n'est jamais assez, j'en conviens bien volontiers, et si on n'est jamais à l'abri d'événements dramatiques comme ceux que nous avons connus récemment dans d'autres villes que la nôtre.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**MME FOURE :** Merci à tous d'avoir reconnu que la concertation avait été de qualité, cela mérite d'être dit. Nous écoutons, bien entendu, les habitants, cela va de soi, et cela va mieux en le disant.

### **13 - PARTENARIAT AVEC LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE LA SOMME POUR LES CHANTIERS D'INSERTION D'AMIENS. CONVENTION.**

**MME FOURE :** Dans le cadre des chantiers d'insertion d'Amiens, la collectivité souhaite faciliter l'accès aux droits et aux soins des salariés en Contrat à Durée Déterminée d'insertion (CDDi). Ce sont les contrats qui s'appliquent pour nos salariés de la Citadelle, notamment.

C'est pourquoi je vous propose d'approuver une convention de partenariat à intervenir avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Somme qui permettra d'accéder au portail Espace Partenaires dédié et ainsi faciliter la gestion quotidienne du service en charge du personnel en insertion.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mme ROY n'a pas pris part au vote.*

**14 - ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE. SUBVENTION. ANNEE 2024. CONVENTION.**

**M. DE JENLIS :** Il s'agit de voter une subvention à l'Association Prévention Routière, que tout le monde connaît sans doute, pour l'année 2024.

Je vous propose de la renouveler au même niveau que l'année dernière, à savoir 4 500 €, ventilée comme suit : 3 500 € pour la Piste d'Education Routière auprès des écoles et 1 000 € pour des actions de sensibilisation à la sécurité routière auprès, notamment l'action intitulée "Lumières et vision". Je vous propose également d'approuver la convention correspondante et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

**MME FOURE :** Y a-t-il des observations ?

**M. DESCHAMPS :** C'est une subvention habituelle qui nous fait penser à la prévention routière et aux accidents qui peuvent survenir avec la circulation des vélos et des trottinettes en centre-ville. Avez-vous enfin pris une décision face à toutes ces remontées très légitimes des habitants qui sont de plus en plus nombreux à nous témoigner le fait qu'ils ne viennent plus rue des Trois Cailloux, place Gambetta, rue de Noyon, parce qu'ils ont peur de se faire renverser par des cyclistes, par des trottinettes. J'ose imaginer que vous recevez aussi ces nombreux témoignages, et je pense que les Amiénois sont en attente d'une position claire et tranchée de votre part, ou alors, comme vous en avez l'habitude, à une expérimentation.

**MME FOURE :** Merci de votre remarque dont nous allons faire bon usage, évidemment.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**15 - ASSOCIATION ROBIN DES ROUTES. SUBVENTION. ANNEE 2024.**

**M. DE JENLIS :** Il s'agit toujours d'une subvention pour une association œuvrant pour la sécurité routière, en l'occurrence l'association Robin des Routes. Je vous propose de leur accorder une subvention de 1 000 €. Robin des Routes travaille sur des actions organisées par le Service Prévention-Médiation dans les secteurs de la Ville, notamment auprès des collégiens et des structures jeunesse tout au long de l'année. Nous vous proposons de soutenir à nouveau cette initiative en accordant, comme l'an passé, une subvention de 1 000 €.

**MME FOURE :** Pas d'observations ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**16 - AUTORISATION DE PROGRAMME. STRATEGIE FLEUVE / VALEE IDEALE.  
AFFECTATION D'UNE OPERATION D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2024.**

**MME VERRIER :** Une autorisation de programme dédiée à ce projet a été votée dans le cadre de la PPI 2022-2026 et une étude sur le développement d'équipements fluviaux a été engagée en 2023 et finalisée en début d'année 2024.

Je vous propose ainsi d'affecter 100 000 € destinés au financement d'une partie de cette étude (pour 30 000 €), au subventionnement ou financement des études et travaux permettant l'aménagement des équipements fluviaux, et à l'acquisition des biens fonciers permettant la valorisation du fleuve.

**MME FOURE :** Y a-t-il des observations ?

**M. DESCHAMPS :** Nous voulons bien vous faire confiance sur parole sur votre volonté d'aider le Département à aménager les abords du fleuve Somme quand il traverse notre ville, en versant 100 000 € par ci, 100 000 € par-là, mais il me semblerait utile que vous fassiez intervenir un conseiller départemental, par exemple, pour nous présenter ce sujet. Je pense que cela intéresserait et les conseillers municipaux ici présents et les Amiénois de savoir quels sont les axes de réflexion du Département que la Ville accompagne.

**MME VERRIER :** Comme cette demande a été formulée en Commission Urbanisme, j'ai le plaisir de vous informer que j'ai demandé à Hubert De JENLIS s'il acceptait de répondre à cette sollicitation, qui est effectivement une hypothèse de présentation des travaux d'étude déjà réalisés ensemble.

**MME VERRIER :** Et je pense que nous pourrions le faire en Commission Urbanisme, ce serait le meilleur moment, sous réserve de la disponibilité...

**MME FOURE :** Monsieur DESCHAMPS, si vous veniez en Conférence des Présidents, où je ne vous vois malheureusement jamais, nous pourrions aborder ce genre de sujet et vous pourriez avoir la réponse.

**M. DESCHAMPS :** Pourquoi ne me voyez-vous jamais en Conférence des Présidents, Madame FOURÉ ? Je vous l'ai dit il y a deux ans, vous les organisez le midi, mais je travaille le midi, je ne peux pas y assister. Il y a deux ans, vous m'avez dit que vous alliez voir s'il était possible de les organiser le soir comme le fait Alain GEST et où je suis présent à chaque fois car je peux me libérer le soir. Les conférences du midi, je ne peux pas. Carole CHAUVÉAU ne peut pas et Julia BELLINA ne peut pas. Vous êtes libre de les fixer quand vous voulez, mais ce n'est pas par mauvaise volonté, c'est par incompatibilité d'agenda.

**MME FOURE :** Pourquoi avez-vous dit que vous viendriez à la dernière alors que vous n'êtes pas venu ? Vous aviez accepté l'invitation qui vous avait été envoyée.

**M. DESCHAMPS :** On va rentrer dans la technique si vous voulez. Quand des invitations arrivent sur mon téléphone, je les accepte toutes pour qu'elles soient dans mon agenda.

**MME FOURE :** Il faut expliquer que quand vous acceptez, ce n'est pas une véritable acceptation.

**M. DESCHAMPS :** Si vous voulez, on peut regarder le nombre des élus de la majorité qui acceptent d'être là en commission et en conseil, et compter combien ne sont pas là. C'est pareil.

**MME FOURE :** Ne changez pas de sujet. Monsieur DESCHAMPS, ce n'est pas un échange entre le maire et un conseiller municipal, chacun son tour prend la parole et c'est le maire qui distribue la parole. Vous avez répondu, nous avons compris. Ce que je peux vous dire, c'est que Madame DESBUREAUX m'a fait savoir que celle année elle ne pouvait plus assister aux réunions parce que son emploi du temps ne le lui permettait plus, et avec mon cabinet, nous sommes en train de voir quelle proposition nous allons pouvoir faire à Madame DESBUREAUX

comme aux autres membres. Et je m'en suis ouverte à Monsieur BARA qui a eu la gentillesse de venir cette fois-ci à notre Conférence des Présidents. Le sujet est clos mais à l'avenir, nous veillerons à ce que vous soyez associé, bien entendu. Mais comment voulez-vous que je fasse quand je reçois l'information selon laquelle Monsieur DESCHAMPS va venir et qu'il ne vient pas. C'est pourtant cette information que ma collaboratrice a régulièrement.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.*

*MM. PRADAT, BARA, TELLIER, VOULMINOT, DÉCAVÉ, Mme BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT) se sont abstenus.*

**17 - CEREMA. ADHESION.**

**MME VERRIER :** Le CEREMA, opérateur public expert en aménagement du territoire et adaptation au changement climatique, éclaire les choix des collectivités et propose, en complément des ressources locales et en articulation avec les ingénieries publiques et privées, un accompagnement complet, du diagnostic à la mise en œuvre.

Les collectivités adhérentes bénéficient d'avantages réservés et notamment la faculté de faire appel à l'expertise du CEREMA sous le régime de la prestation intégrée, c'est-à-dire sans mise en concurrence, outre une remise de 3% sur le tarif des interventions, et la participation à la gouvernance de l'établissement.

En pleine transition et adaptation du territoire aux enjeux de demain, l'adhésion serait un véritable atout pour la Ville d'Amiens. C'est en ce sens que je vous propose d'adhérer au CEREMA, moyennant une cotisation annuelle fixée à 2 000 €.

**MME VERRIER :** Des observations ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**MME VERRIER :** Si Madame le Maire en est d'accord, je vous propose de vous présenter conjointement les deux dossiers relatifs au Plan Local d'Urbanisme à savoir la 16<sup>ème</sup> et la 17<sup>ème</sup> modification.

La 16<sup>ème</sup> modification du PLU a pour objet l'ouverture à l'urbanisation de la ZAC BOREALIA 2, et plus particulièrement une zone de 56,8 hectares classée 2AU, pour la classer en zone 1AUb, à savoir "zone d'extension visant l'accueil d'activités industrielles, agricoles, artisanales ou de services".

La 17<sup>ème</sup> modification du PLU relève quant à elle de l'affectation aux activités du pôle économique de la rue de Cagny, de l'implantation économique située à l'extrémité de la rue Molière et de la mise en avant de la vocation maraîchère de 1,2 hectare situé en marge de la Neuville. Elle suppose également la suppression de certains emplacements réservés ou la création de nouveaux pour faciliter la mise en place de projets structurants, l'extension du périmètre de stationnement "centre-ville" et l'ajustement des dispositions du règlement (notamment en matière de clôture).

Ces deux projets de modification du PLU ont été soumis à enquête publique du 18 juin au 19 juillet 2024 inclus, dans les formes prévues par le code de l'urbanisme. Le commissaire enquêteur a remis son rapport et ses conclusions le 19 août 2024 et a émis un avis favorable suite aux réponses qu'a apportées la collectivité aux observations de la DDTM et à celles du public. Les réserves qui ont pu en être formulées reprennent des dispositions des orientations d'aménagement et de programmation contenues au dossier et répondent ainsi pleinement aux attentes émises par le commissaire enquêteur.

**MME FOURE :** Des observations ?

**M. TELLIER :** Sur ce projet de modification, pourquoi se prononcer maintenant alors qu'un recours devant le tribunal administratif est en cours ? Notre groupe espère que ce n'est pas un moyen de faire pression sur la justice. Ensuite, à la lecture du rapport du Commissaire enquêteur, nous souhaitons rappeler que les services de l'Etat ont émis un avis défavorable à ce projet d'urbanisation, considérant qu'il est de nature à remettre en cause les objectifs de la loi Climat et Résilience. Ils déplorent également l'absence d'étude globale des surfaces ouvertes à l'urbanisation sur l'ensemble du PLU. Ils dénoncent également que le projet de modification a un impact sur le volet paysager, à l'entrée d'Amiens. Force est de constater que les services de l'Etat finalement sont en accord avec les positions que nous avons tenues à plusieurs reprises dans les conseils municipaux sur ce sujet. Nous souhaitons simplement rappeler ici que la question écologique et développement durable doit être au cœur de nos préoccupations sur les projets d'aménagement du territoire amiénois. Notre position actuelle est d'être contre cette modification dans l'attente de la décision de justice.

**MME FOURE :** D'autres observations ?

**M. FOUCAULT :** Je suis étonné de la question : pourquoi se prononcer maintenant, car la délibération proposée vise justement en partie à mettre nos actes en phase avec nos discours. Nous débattons de Boréalia depuis cinq ans et le monde avançant, la préoccupation écologique avançant, les conséquences de la dégradation écologique se faisant sentir de plus en plus, nous avons tous constaté un très fort décalage entre ce qui avait pu être pensé il y a maintenant vingt ou vingt-cinq ans, quel que soit le bord des municipalités d'ailleurs, et les préoccupations d'aujourd'hui, avec notamment des questions tout à fait fondées, au-delà de l'artificialisation de l'espace, autour de la nature des activités pouvant être projetées, de la disparité, du mélange artisanal, de la logistique, etc. Ce sont des débats que nous avons eus ici, que nous avons eus aussi avec la population à travers les enquêtes publiques, et des réflexions que nous avons pu avoir chacun collectivement et même individuellement, car il s'agit d'un sujet de société majeur. La délibération qui vous est proposée aujourd'hui va tout à fait dans ce sens. Par rapport à ce qui vous a été présenté il y a trois ou quatre ans où il y avait une forme d'incertitude concernant les activités économiques, on a radicalement changé. Que dit-on dans cette délibération ? On dit que si un jour on construit sur Boréalia, donc sur les 57 hectares, ce ne pourra être que des gigafactories, soit une gigafactory de 57 ha, soit deux gigafactories de 37 et 20 ha. C'est extrêmement contraignant. Par rapport aux débats et aux questions posées, la réponse est non à travers le PLU.

J'ai fait le compte exact. Cela fait maintenant trois ans, nous avons eu huit prospectifs sérieux de gigafactory. Sur les huit, certains étaient tout à fait libres de faire d'autres choix que ceux d'Amiens, mais quand même on peut dire que sur les huit, deux fois sur trois Amiens était extrêmement attractif dans cette vallée de la batterie, cette vallée aussi des énergies renouvelables. Nous avons donc un vrai sujet avec Boréalia, car ce que nous disions aux gens n'était pas assez convaincant. C'est aussi la raison pour laquelle nous avons décidé de faire

évoluer nos axes à travers ce PLU pour pouvoir dire que nous sommes prêts. Si c'est pour faire de la logistique, de l'artisanat, vous passez votre chemin, nous nous débrouillerons autrement à Amiens, nous utiliserons des friches etc. En revanche, si c'est pour créer des gigafactories qui peuvent amener 10000, 2000, 3000, 4000 emplois, tirer vers le haut l'agglomération, l'enrichir, développer les recettes fiscales pour permettre de développer de nouveaux services publics, là nous pourrions regarder sérieusement parce que Boréalia sera prêt. Encore une fois, cette délibération règle totalement ce qui n'était jusqu'à présent qu'une discussion sur ce que l'on pourra faire sur Boréalia à travers ces deux parcelles.

S'agissant de vos propos sur l'Etat. D'abord, le commissaire enquêteur avait les remarques de l'Etat au moment où il a émis un avis favorable. En effet, vous l'avez souligné et cela n'a pas changé depuis trois ou quatre ans, on se demande même s'ils lisent vraiment ce que nous pouvons produire et nos évolutions, parce qu'apparemment, ce que je vous ai dit avant, l'Etat ne l'a pas perçu. L'important, c'est l'avis du commissaire enquêteur. Nous sommes en profond désaccord avec l'avis de l'Etat. Je ne vais pas reprendre tous les points car il y a parfois des erreurs de lecture, parfois des incohérences, parfois des imprécisions. Je prendrai quelques exemples. Sur les économies ou non économies de sol, l'Etat avance que décennie après décennie nous allons consommer davantage, ce qui est totalement inexact. Sur la période 2011-2021, qui est la référence, nous avons artificialisé 69 ha. Sur la période 2021-2031, la période actuelle, nous consommerions 62,5 ha. Comme Boréalia représente 57 ha, on peut dire que notre seule consommation supplémentaire serait celle de Boréalia. Mais déjà, avec 62 ha, nous sommes en dessous de la période précédente. Quant à la période 2031 et au-delà, nous sommes sur des consommations à environ 35 ha, c'est-à-dire la moitié des consommations actuelles. Nous sommes donc bien dans une phase totalement dégressive en termes d'artificialisation.

Sur la question des friches, nous avons eu maintes fois ce débat. Dans les deux, trois ou quatre ans à venir, aucune gigafactory ne sera susceptible d'accueillir 2 000, 3 000 emplois. On ne peut pas le faire sur Whirlpool, on ne peut pas le faire sur Cosserat. Nous ferons des choses sur les friches, nous l'avons montré avec la Manufacture abbevilloise sur le Petit Saint-Jean pour des emplois artisanaux, 200-300 emplois, mais c'est impossible pour des gigafactories. Donc la question est de savoir si on veut ces 2000 ou 3000 emplois sur Amiens, ou de savoir si on les veut sur Dunkerque, Montluçon, ou n'importe où en France. Si on répond qu'on ne les veut pas à Amiens, dont acte, nous serons de bons soldats de l'écologie, mais en même temps nous aurons encore 20% de jeunes au chômage. Dans nos débats jusqu'à présent, nous avons trouvé un équilibre, mais cela n'apparaît pas dans la compréhension de l'Etat avec à nouveau ce retour sur les friches.

Autre point sur les cônes de vision. Là aussi, il se trompe totalement, la question de cônes de visions sur Boréalia se pose au sud, au sujet de Renancourt parce que c'est la vue sur Amiens, sur la cathédrale. Là on parle de Boréalia avec des espaces au nord d'Amiens, il n'y a donc pas de sujet de cônes de vision. J'ajoute que si d'aventure nous avons la chance de pouvoir installer une ou deux gigafactory, nous aurions d'abord beaucoup moins d'artificialisation, nous pourrions avoir un projet architectural assez fantastique sur le site, et nous pourrions tout à fait régler d'éventuelles questions de cône de vision sur la route de Saveuse. En tout cas, sur l'entrée d'autoroute, étant donné que les bâtiments se situeraient à gauche en venant de l'autoroute et non pas à droite, il n'y a aucun sujet. Mais apparemment cela n'a pas été pris en compte dans les remarques de l'Etat. Je n'en dirai pas plus là-dessus. La trame verte est totalement préservée.

Ce qui m'a beaucoup choqué dans les remarques de l'Etat, c'est le fait de ne pas voir l'immense évolution entre le dossier au moment de la création de la ZAC et le dossier aujourd'hui. Encore une fois, c'est un dossier important, on peut être pour ou contre, mais on ne peut pas ne pas voir cette évolution et je regrette que l'Etat soit resté totalement aveugle à cette évolution extrêmement importante, extrêmement réglementée que nous prenons à travers cette modification n° 16 du PLU.

**MME VERRIER :** Je pense que les magistrats du tribunal administratif seraient vraiment ravis d'entendre un questionnement sur l'indépendance de la justice parce que ce type de questionnement me sidère, et peut-être que vous ne connaissez pas les magistrats, mais ils sont vraiment très sensibles à leur indépendance. Je peux en témoigner, de même qu'Olivier JARDÉ qui les fréquente beaucoup. Néanmoins, plus sérieusement, pour ce qui concerne votre questionnement, mon collègue a repris vraiment beaucoup d'éléments. Je reviendrai sur les conclusions du commissaire enquêteur qui évoque, bien sûr, les gigafactories. Je le cite : "Dans une démarche de développement durable [...] et de proposer un site d'implantation industrielle d'intérêt national majeur de l'industrie verte pour une France décarbonée et de souveraineté énergétique". Ce qui est dit, c'est qu'en effet cela revient à prendre en compte des dispositions, des orientations d'aménagement et de programmation que nous avons notées dans notre dossier.

**MME FOURE :** Nous votons séparément chacune des délibérations.

**18 - PLAN LOCAL D'URBANISME. 16<sup>EME</sup> MODIFICATION. APPROBATION.**

**ADOPTE**

Observations :

*Mmes DESBUREAUX et DELATTRE se sont abstenues.*

*MM. PRADAT, BARA, TELLIER, VOULMINOT, DÉCAVÉ, Mme BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT) ont voté contre.*

**19 - PLAN LOCAL D'URBANISME. 17<sup>EME</sup> MODIFICATION. APPROBATION.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**MME FOURE :** Avant de redonner la parole à Annie VERRIER, je tiens à remercier l'administration de nous avoir d'ores et déjà envoyé les documents qui ont été présentés en début de séance concernant le Plan Pauvreté et concernant la rentrée scolaire. Ainsi, vous avez tous les éléments.

**20 - BOULEVARD DE BEAUVILLE. DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DES PARCELLES CP 341 ET CP 342, CONDITIONNE A LA DESAFFECTATION DE LA PARCELLE PAR ENEDIS.**

**MME VERRIER :** Dans le cadre d'un programme immobilier de logements de la SAS Hélium Promotion, envisagé boulevard de Beauvillé, l'acquisition de deux parcelles cadastrées CP341 et CP342, propriétés d'EDF/ENEDIS est nécessaire. Ces dernières sont incluses dans le périmètre de la concession de service public du développement et de l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique. La première est désaffectée (parcelle CP 341) tandis que la seconde abrite un poste de transformation électrique.

La Ville d'Amiens souhaite accompagner le lancement de l'opération en facilitant les transactions foncières directement entre les sociétés Hélium et Enedis et en s'affranchissant des modalités de transfert de bien bâti pour la parcelle accueillant notamment le transformateur, les parcelles ne présentant plus d'intérêt pour les besoins de la concession.

C'est pourquoi je vous propose de renoncer à la remise des parcelles CP 341 et CP 342 boulevard de Beauvillé au terme du contrat de concession, de déclasser du domaine public la parcelle CP 341 d'une surface de 7 m<sup>2</sup> déjà désaffectée, et de déclasser la parcelle CP 342 d'une surface de 14 m<sup>2</sup> à la date du transfert effectif des équipements sur un autre site, valant désaffectation.

**MME FOURE :** Je pense qu'il n'y a pas d'observation.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**21 - CHEMIN DU MONT-THOMAS. ACQUISITION D'EMPRISES SUITE A DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT. DELIBERATION MODIFICATIVE.**

**MME VERRIER :** Par délibération en date du 22 septembre 2022, le conseil municipal approuvait l'acquisition à l'Euro symbolique d'une emprise, destinée à permettre l'aménagement de voie partagée traversant la cité scolaire et les boulevards Sud.

L'acte d'acquisition n'a pas été signé à ce jour, mais il convient de modifier la délibération prise compte tenu du décès de l'un des propriétaires, M. LENOTRE. La parcelle concernée est revenue à Mme CHIVOT qui a donné son accord sur la poursuite de cette acquisition.

C'est ce que je vous demande de bien vouloir approuver.

**MME FOURE :** Des observations ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**22 - LES COURSIVES. ACQUISITION DE LOTS DE COPROPRIETE FORMANT LES LOCAUX DE L'ANCIENNE ECOLE MONSEIGNEUR CUMINAL.**

**MME VERRIER :** Dans le cadre du projet de requalification et de restructuration de l'îlot des Coursives, déclaré d'Utilité Publique par arrêté préfectoral en date du 13 mai 2019, la démolition de l'ensemble immobilier est envisagée à l'échéance 2030. Dans cette perspective, la SIP a d'ores et déjà entrepris le relogement des locataires des 362 logements tandis que la collectivité poursuit l'acquisition des locaux situés au rez-de-chaussée ainsi qu'au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment.

L'école Monseigneur Cuminal, située sur ces deux niveaux, a fermé ses portes en 2021 suite à des problèmes d'insécurité. La ville d'Amiens s'est ainsi rapprochée de la Fondation Saint-Firmin en vue d'acquérir les locaux libres de toute occupation et de la cour de récréation attenante.

Je vous propose <d'approuver cette acquisition dont le détail des lots est repris en article 1 de la délibération qui vous est présentée, moyennant un montant de 326 342 €, indemnités de 28 622 € comprises et frais notariés en sus, conformément à l'avis des Domaines.

Je vous propose également d'autoriser Madame le Maire à signer tout acte et pièce se rapportant à cette opération.

**MME FOURE :** Y a-t-il des observations ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**23 - ZAC GARE LA VALLEE. REMISE D'OUVRAGE DE LA PASSERELLE L'HORTILLONNE ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'OPERATION D'AMENAGEMENT AFFECTEE AU FINANCEMENT DE CET EQUIPEMENT. CONVENTION.**

**MME VERRIER :** Amiens Métropole a confié l'aménagement et l'équipement de la ZAC Gare la Vallée à la SPL "Vallée Idéale Développement". Dans le cadre de l'exécution de cette concession, la SPL a réalisé une passerelle de 240 m de long accessible aux piétons, cyclistes et personnes à mobilité réduite, en surplomb du fleuve reliant la rue de Verdun au chemin de halage. Cette passerelle dite de "l'Hortillonne" étant achevée, l'aménageur a convié Amiens Métropole, en sa qualité de concédant, et la Ville d'Amiens, en sa qualité de futur gestionnaire, aux opérations de réception de l'ouvrage. La Ville d'Amiens doit aujourd'hui verser une subvention d'un montant de 2 975 210 € TTC à la SPL pour la réalisation de cet équipement.

Je vous propose donc d'approuver le procès-verbal de remise d'ouvrage afférent et de conclure une convention tripartite entre Amiens Métropole, la Ville d'Amiens et la SPL Vallée Idéale Développement, afin de définir les modalités de versement de cette subvention par la Ville d'Amiens à la SPL. Je vous invite dès lors à autoriser Madame le Maire à signer lesdits documents.

**MME FOURE :** Y a-t-il des observations ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**24 - DELEGATION EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES, LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET AIDE AUX VICTIMES. ASSOCIATION INITI'ELLES. SUBVENTION. DERNIERE REPARTITION. ANNEE 2024. CONVENTION**

**MME GALLIOT :** Il s'agit de la dernière répartition des subventions allouées en 2024 par la Ville d'Amiens pour des actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et celles visant à lutter contre les discriminations et à prévenir ou accompagner les victimes de violence.

Pour l'année 2024, devant le succès rencontré de l'initiative entreprise, démarche exploratoire, et dans un souci de prolongement de cette action, la Ville d'Amiens a décidé de soutenir l'association Initi'Elles pour son projet intitulé "Mon quartier, ma ville".

Je vous propose donc d'accorder une subvention d'un montant de 15 000 € à l'association Initi'Elles pour la réalisation de son projet, d'approuver la convention afférente, et d'autoriser Madame le Maire à la signer

**MME FOURE :** Y a-t-il des observations ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mme BEN MOKHTAR n'a pas pris part au vote.*

**25 - AGENCE REGIONALE DE SANTE. PROJET MISE EN LUMIERE DES DEPISTAGES ORGANISES DES CANCERS A AMIENS, A TRAVERS LE FIL D'ARIANE. CONVENTION DE FINANCEMENT.**

**M. BIENAIME** : Dans le cadre de la stratégie de promotion des dépistages organisés des cancers, la Ville d'Amiens a répondu à un appel à projets porté par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie. Après étude des dossiers en juin 2024, l'Agence Régionale de Santé a décidé d'accorder à la collectivité une subvention de 18 800 € pour le projet de mise en lumière des dépistages organisés des cancers à Amiens, à travers le fil d'ARIANE. 24 journées d'action de prévention sont prévues et portées par le service municipal de santé.

Je vous propose d'approuver et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention afférente.

**MME FOURE** : Y a-t-il des observations ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mme ROY n'a pas pris part au vote.*

**26 - APPEL A PROJETS. COLLECTE POUR RECYCLAGE DES DECHETS D'EMBALLAGES MENAGERS ISSUS DE LA CONSOMMATION HORS FOYER.**

**M. BIENAIME** : Citeo/Adelphé est un éco-organisme agréé par l'État pour la filière des emballages ménagers et des papiers graphiques. Il contribue activement à l'amélioration des performances de recyclage et de réemploi pour atteindre les objectifs nationaux et européens.

En 2024, il propose, d'accompagner financièrement le déploiement des équipements de pré-collecte permettant un geste de tri effectif des emballages ménagers issus de la consommation nomade, via un appel à projets. Pour bénéficier de subvention, la collectivité doit déposer sa candidature avant le 1<sup>er</sup> octobre 2024.

Je vous propose donc d'autoriser cette participation ainsi que la signature de tout document s'y rapportant par Madame le Maire.

**MME FOURE** : Y a-t-il des observations ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**27 - CONSIGNES DANS LES QUARTIERS. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL.**

**M. BIENAIME** : La Centrale d'Achat du Transport Public a conclu en 2019 avec la société Altinnova un accord-cadre d'acquisition d'abris vélos collectifs fermés.

Sur cette base, un marché subséquent a été conclu pour satisfaire les besoins de la collectivité et un bon de commande portant sur 10 abris vélos a été notifié à la société Altinnova le 9 décembre 2022 pour un montant total de 204 460,74 € TTC.

Ces abris vélos étaient en fait destinés à la ville d'Amiens, mais les documents contractuels ayant été passés au nom d'Amiens Métropole, notre collectivité ne peut ni payer les factures, ni bénéficier des subventions relatives au dispositif Alvéole.

Ainsi, je vous propose de modifier le bénéficiaire du marché subséquent en approuvant le protocole transactionnel correspondant et en autorisant sa signature par Madame le Maire.

**MME FOURE** : Des observations ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**28 - MISE A DISPOSITION DE COMPTEURS VELO A AMIENS METROPOLE. CONVENTION.**

**MME FOURE** : La Ville d'Amiens est engagée depuis de nombreuses années dans la promotion du vélo sur son périmètre. Afin de contribuer au développement de la mobilité active sur le territoire communal, promouvoir l'usage du vélo et répondre aux objectifs du Plan Vélo, la collectivité a décidé d'investir en 2024 dans des mobiliers de comptages qui permettront un affichage en temps réel du nombre de cyclistes, à la journée et à l'année, sur des itinéraires cyclables identifiés.

Dans le cadre de sa compétence mobilité, il est proposé qu'Amiens Métropole gère l'exploitation de ces mobiliers, les dépenses de fonctionnement et la maintenance de ces équipements acquis par la Ville.

C'est ce que je vous propose d'approuver en validant la convention annexée et en autorisant sa signature par Madame le Maire.

**MME FOURE** : Des observations ?

**MME DELATRE** : Pour permettre un montage financier faisant peser l'investissement sur la Ville d'Amiens et non sur Amiens Métropole, nous nous retrouvons avec un motif totalement hors sol justifiant la mise en place de ces compteurs à vélo. Ils permettraient une mise en valeur de ce mode de déplacement. La croyance que la présence de deux compteurs en tout et pour tout affichant un nombre abstrait pour la plupart des riverains inciterait ceux n'ayant pas encore franchi le pas du vélo à le faire nous semble relever de la pensée magique. Pourtant, nous estimons qu'un comptage des usagers de vélo n'est pas inutile. N'aurait-il pas été plus bénéfique d'investir dans un système de comptage permettant l'analyse des usages et un comparatif entre les zones ayant bénéficié d'un aménagement cyclable récent et les zones n'en étant pas pourvues afin de faire le bilan de ce qui fonctionne et de ce qui ne fonctionne pas ? Et si besoin, selon les résultats, revoir la copie pour les prochains travaux. Cela aurait été un investissement réellement au service des habitants, des cyclistes et de ceux qui hésitent à le devenir. Et il est vrai que cela aurait nécessité que l'intégralité des coûts soit prise en charge par la Métropole et non uniquement les coûts d'entretien.

**M. BIENAIME** : Juste une petite remarque. Toutes les grandes villes de France ayant un plan vélo depuis plusieurs années, par exemple Strasbourg, Grenoble, La Rochelle et tant d'autres, ont mis en place ce que l'on appelle ces totems qui permettent de comptabiliser le nombre de vélos à la journée et le nombre de vélos à l'année. L'objectif est très pédagogique. Cela permet de se rendre compte que de plus en plus de vélos passent tous les jours et cela donne envie à des cyclistes qui sont en voiture à côté et qui, voyant les totems, se rendent compte qu'en voiture on est peut-être un peu idiot face à ces dizaines ou centaines de vélos qui se baladent à côté d'eux. Cet outil a donc fait ses preuves, et ce n'est pas Amiens qui a commencé à utiliser ces outils, mais nous nous inspirons évidemment de ce qui fonctionne partout à travers la France, et cet outil est intéressant.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**29 - PLAN VELO. CARREFOUR BOULEVARD DE DURY. AVENUE DU 14 JUILLET 1789.  
TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE. CONVENTION.**

**M. BIENAIME :** Le Plan Vélo d'Amiens Métropole a notamment pour objectif de déployer des itinéraires cyclables sécurisés sur son territoire à l'horizon 2030. Des travaux sont prévus sur le carrefour boulevard de Dury - avenue du 14 juillet 1789, afin d'assurer les continuités cyclables et pistes unidirectionnelles.

Afin de veiller à la réalisation et la bonne coordination de ces aménagements, je vous propose que la Ville d'Amiens assure temporairement la maîtrise d'ouvrage de ce projet dont le budget total est estimé à 1 100 000 € TTC, cofinancé à 50% entre la Ville et la Métropole.

Je vous propose ainsi d'approuver ce projet, le budget correspondant, et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention s'y rapportant.

Il est précisé que ce dossier sera présenté dans ses détails en comité stratégique le 14 octobre prochain puis lors d'un prochain Comité Technique Vélo auprès des partenaires. Toutefois, il est nécessaire de se prononcer sur ce point dans les meilleurs délais afin de pouvoir engager les premières dépenses d'études préalables et d'investigations de réseaux, notamment. Sous réserve de la disponibilité des entreprises, le projet pourrait débuter au 1<sup>er</sup> trimestre 2025 pour une durée de 6 mois environ.

**MME FOURE :** Pas d'observations ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**30 - APPEL A PROJETS. PLAN DE TRANSFORMATION DES ZONES COMMERCIALES. ETUDE PORTANT SUR LA ZONE COMMERCIALE SAINT LADRE. CONTRAT DE SUBVENTION AVEC L'ANCT.**

**MME LAVALLARD :** L'Etat a créé un dispositif expérimental nommé "Plan de transformation des zones commerciales". Nous nous sommes donc empressés de candidater afin de permettre la réalisation d'une étude relative à la zone commerciale de la Vallée Saint-Ladre. Celle-ci s'étend sur 45 hectares et son taux de vacance a sensiblement augmenté. Malgré une amélioration sensible ces dernières années, la Ville d'Amiens a sollicité un accompagnement en ingénierie qui nécessite d'avoir préalablement mené une étude pré-opérationnelle. Il convient d'identifier les principaux leviers et freins sur le terrain et de dresser des propositions d'actions.

Le 28 mars 2024, le projet d'étude porté par la Ville d'Amiens a été retenu par l'Etat pour une subvention s'élevant à 75 000 €. C'était le maximum que nous pouvions avoir en subvention. Cela implique la signature d'un contrat de subvention avec l'ANCT pour permettre à la Ville de percevoir ladite subvention.

Je pense que vous êtes tous d'accord pour que la Ville perçoive cette subvention afin d'améliorer cette zone commerciale et que vous allez approuver ce contrat qui lie la Ville d'Amiens à l'ANCT. Pour information, l'ANCT a la charge de la mise en œuvre opérationnelle de ce plan permettant le versement de 75 000 € et visant à réaliser une étude relative à la zone commerciale de la Vallée Saint-Ladre.

**MME FOURE :** Des observations ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### 31 - PROJET INTERREG COMMERCE ! FRANCE-WALLONIE-VLANDERS. PARTICIPATION.

**MME LAVALLARD:** Comme vous le savez, les programmes Interreg visent à promouvoir la coopération entre les régions européennes et le développement de solutions communes dans différents domaines. Ils sont financés par du FEDER et gérés par la Commission européenne dans le cadre de thématiques.

Le projet européen Interreg qui nous concerne, intitulé COMMERCE !, rassemble 14 villes, toutes situées entre la Belgique et la France afin d'unir leurs forces et échanger leurs expériences pour renforcer leur centre-ville et les commerces locaux. Ce projet répond à deux axes principaux.

L'axe 1 est l'accompagnement des commerçants. Ce peut être les commerces en difficulté, un commerçant en âge de prendre sa retraite et qui souhaite de l'aide pour la reprise, ce peut être aussi la création de boutiques éphémères permettant de proposer des produits transfrontaliers, ainsi des commerçants amiénois pourraient aller proposer leurs produits en Belgique et réciproquement. Il s'agit aussi d'organiser des visites inspirantes chez les commerçants des villes partenaires et les accueillir en retour pour partager des idées, des tendances, des bonnes pratiques. Nous-mêmes avons déjà en tête de les faire venir à la future halle au frais.

L'axe 2 est la redynamisation des centres-villes. Je n'aime pas trop ce terme "redynamiser" car notre centre-ville est dynamique, mais c'est vrai qu'il ne faut pas rester sur ses acquis et qu'il faut sans cesse se renouveler. L'idée serait donc de créer un outil commun d'analyse d'attractivité des centres-villes. Développer des initiatives de redynamisation de lieux commerciaux en difficulté, par exemple Amiens 2. Développer des initiatives visant à dynamiser les centres-villes en dehors des horaires traditionnels d'ouverture des commerces, tels des marchés nocturnes, des animations comme des commerces ouverts un vendredi soir de temps à autre, ou même un dimanche mais ce qui est plus compliqué en termes de personnel.

Au-delà des synergies issues des échanges d'expérience entre partenaires du programme Interreg visé, le fait d'être lauréat de ce dernier nous permettra de mobiliser un cofinancement jusqu'à 60%. Ce qui est intéressant, c'est le fait que la masse salariale déployée pour ce projet sera prise en charge dans ce cofinancement, ce qui n'est pas négligeable.

Ce projet Interreg COMMERCE ! s'inscrit dans l'ambition de la Ville d'Amiens en matière de commerce, et notamment sur la feuille de route de la Ville qui repose sur trois axes que nous avons identifiés avec les commerçants eux-mêmes lors des ateliers mis en place. Un petit rappel. L'axe 1 consiste à améliorer le quotidien des commerçants et mieux répondre à leurs préoccupations, notamment en matière de sécurité, de communication, d'animation, de gestion des déchets, et de stationnement. L'illustration concrète en matière de sécurité, par exemple, est l'augmentation du nombre de caméras, la prévention des conflits d'usage de l'espace piétonnier via prévention et contrôle de vitesse excessive des deux roues. Par exemple, du 1<sup>er</sup> au 31 juillet, 200 infractions ont été relevées. Et pour l'hyper centre ces deux derniers mois, elles sont au nombre de 26. Sur la gestion des déchets, l'intensification des actions de propreté en appui avec la Brigade verte. Sur le stationnement et la mobilité, une communication forte sur les zones bleues, sur la gratuité de l'hyper centre après 17h30 - vous avez pu voir fleurir des panneaux à ce sujet. Sur la communication, création du Guide des commerçants, panneaux dynamiques aux entrées de parking, campagnes de communication autour du stationnement, gratuité du bus le samedi. Nous sommes même sortis de la Métropole avec une campagne d'affichage ambitieuse vantant les mérites du centre-ville d'Amiens.

L'axe 2 consiste à renforcer l'attractivité du centre-ville d'Amiens, avec la rénovation de la halle au frais pour une offre renouvelée et densifiée dédiée aux savoir-faire locaux. La mise en place d'un programme annuel d'animations tout au long de l'année. Je rappelle que tous les samedis, le centre-ville est animé. Mieux connaître l'évolution du centre-ville avec l'ADUGA qui nous fournit des études très pointues. Soutien financier aux principales associations de commerçants.

L'axe 3 consiste à soutenir les commerçants et faciliter leurs projets, avec la mise en place d'un dispositif d'indemnisation des commerçants avec les travaux de la collectivité. Ouverture aux commerçants du dispositif d'aide financière en matière d'investissement, réservée jusqu'alors aux PME. Les commerces peuvent désormais prétendre à un maximum de 6 000 € tous les trois ans pour l'aide à l'investissement, mais aussi pour l'aménagement de commerce et à des dispositifs de sécurité. Rencontres régulières avec des chambres consulaires pour identifier les difficultés. Et la mobilisation de cofinancements divers.

Pour en revenir à notre sujet, la durée de ce projet serait de quatre ans et prendrait fin en juin 2028. Le coût total pour réaliser ce programme est de 260 000 € dont 60% seraient subventionnés par un programme européen, soit un reste à charge de 104 000 € pour la collectivité.

Je vous propose d'approuver la participation de la Ville d'Amiens à ce programme.

**MME FOURE:** Merci Nathalie pour cet exposé complet d'un sujet qui le mérite bien. Y a-t-il des remarques ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**32 - PROJET INTERREG COMMERCE ! FRANCE-WALLONIE-VLANDERS. CENTRALE D'ACHAT DU CONSEIL REGIONAL DES HAUTS-DE-FRANCE. ADHESION.**

**MME LAVALLARD :** Dans la continuité du précédent dossier relatif au projet COMMERCE !, je vous propose d'adhérer à la centrale d'achat constituée par la Région Hauts-de-France à destination de l'ensemble des porteurs de projet pour la période allant de 2021 à 2027 et pour, le cas échéant, les programmations futures. Cela permet de mieux répondre aux besoins au travers d'un système souple et sécurisé.

Je vous propose également d'autoriser Madame le Maire à signer le bulletin d'adhésion.

**MME FOURE :** Y a-t-il des observations ?

**M. DESCHAMPS :** J'attendais que les deux points sur le projet Interreg soient présentés par notre collègue pour intervenir. J'imagine que ce point fait partie d'une stratégie de votre majorité sur le commerce. Pouvez-vous nous rappeler quelle est votre stratégie commerce et, à défaut, nous l'envoyer car je n'ai jamais eu de document qui m'explique la stratégie de mandat sur la délégation commerce.

**MME FOURE :** Il me semblait que Nathalie LAVALLARD venait de le faire en parlant des axes sur lesquels nous avons travaillé de concert avec les commerçants, et il me semblait que la stratégie était claire.

**MME LAVALLARD :** Je rappelle qu'au début du mandat, ils étaient tous en souffrance avec l'épidémie de Covid et les prêts engagés. Avant de faire des plans stratégiques sur de

nombreuses années, il y avait une urgence au quotidien. Nous répondons à ces problématiques et nous avons mis en place tout ce que je viens de citer pour essayer de les accompagner au mieux.

**M. DESCHAMPS** : Sur certaines délégations, vous nous donnez des documents très structurés avec une vision, un axe, des points d'évaluation, etc. Pour le commerce, je n'ai jamais eu ce type de document. Je ne sais donc pas où vous allez, je ne sais pas comment vous mesurez votre autosatisfaction sur le commerce amiénois, quels sont les éléments, quelle est la stratégie. J'aimerais le défendre avec vous, mais je ne sais pas.

**MME FOURE** : Je pense que Nathalie LAVALLARD vient d'expliquer à deux reprises quels étaient ces objectifs et les objectifs partagés par la majorité municipale.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*M. DESCHAMPS, Mmes BELLINA, CHAUVEAU, M. THÉVENIAUD se sont abstenus.*

**MME FOURE** : Vous vous abstenez uniquement sur cette délibération et pas sur la précédente ?

**M. DESCHAMPS** : Sur les deux.

**MME FOURE** : Non, nous avons voté et le vote est définitif sur la première délibération qui a été adoptée à l'unanimité.

**M. DESCHAMPS** : Cela ne changera rien de toute façon.

**MME FOURE** : Nous sommes d'accord que cela ne changera rien, mais j'ai du mal à comprendre la cohérence parfois des votes de certains d'entre vous, mais après tout chacun est totalement libre de voter comme il l'entend.

**MME LAVALLARD** : Je vous propose de traiter ensemble les points 33 et 34, les deux dossiers étant liés.

Suite à la chute de dalles de faux plafonds au sein de la halle aux frais le 20 juillet dernier, et sur le constat de l'instabilité d'autres éléments, il est apparu opportun de sécuriser à la fois les commerçants, leurs employés et les publics en fermant l'accès à l'équipement. La Ville d'Amiens a donc pris un arrêté d'interdiction d'accès et d'occupation du site, entraînant une cessation d'activité pour les commerçants sur la période du 20 juillet au 25 août 2024, dans la mesure où il était déjà prévu, à cette date, la relocalisation des commerçants au sein de la Halle éphémère.

C'est dans ce cadre que je vous propose au point n° 33 la mise en place d'une procédure exceptionnelle en créant de manière volontariste une démarche d'étude pour l'éventuelle indemnisation des occupants du site. C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir approuver le règlement ci-annexé fixant le cadre d'intervention de ce dispositif exceptionnel. Les dossiers de demande qui seront recueillis feront l'objet d'une instruction technique, et chaque proposition d'indemnisation vous sera alors soumise dans cette instance.

C'est justement déjà le cas pour le point n° 34. Je remercie les services pour la rapidité avec laquelle ils ont apporté un soutien à ces commerçants. Sous réserve de l'accord de l'assemblée sur la mise en place de ce dispositif, il est proposé d'approuver les protocoles transactionnels

fixant les modalités d'indemnisation et d'autoriser la signature de Madame le Maire pour les 4 dossiers reçus que je vous liste :

Pour la SARL LA MAMMA, le montant est fixé à 8 240 €

Pour la SARL PLANCHON, le montant est fixé à 27 326 €

Pour la SARL MARTIGNY & FILS, l'indemnité s'élève à 5 356 €

Pour la SAS LEGRAND, il s'agit de 13 003 €.

**MME FOURE** : Y a-t-il des observations ?

**33 - FERMETURE DE LA HALLE AU FRAIS. MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF EXCEPTIONNEL D'INDEMNISATION DES COMMERÇANTS.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**34 - FERMETURE DE LA HALLE AU FRAIS. INDEMNISATIONS EXCEPTIONNELLES DES COMMERÇANTS. PROTOCOLE-TYPE.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**35 - CHAMBRE SYNDICALE DES COMMERÇANTS NON-SEDENTAIRES DE LA SOMME. SUBVENTION. ANNEE 2024. CONVENTION.**

**MME LAVALLARD** : La Chambre Syndicale des Commerçants Non-sédentaires de la Somme est la seule organisation de défense professionnelle du commerce non-sédentaire présente et active dans notre département. Principal interlocuteur représentatif reconnu par les mairies et autres administrations, comme le prévoit la loi, elle siège notamment dans les commissions de mairies et multiplie les démarches en faveur d'une concertation nourrie avec les élus locaux. Actuellement, un gros travail est réalisé et elle nous aide énormément sur la relocalisation du marché du Colvert, par exemple.

Afin de promouvoir les marchés de plein vent sur le territoire communal commercial, la Ville d'Amiens entend soutenir la Chambre Syndicale des Commerçants Non-sédentaires de la Somme et je vous propose donc de lui attribuer une subvention de 10 000 €.

Il convient alors de valider la convention afférente et d'en autoriser la signature par Madame le Maire.

**MME FOURE** : Pas d'observations ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**36 - FEDERATION DES ASSOCIATIONS DE COMMERÇANTS D'AMIENS. SUBVENTION. ANNEE 2024. CONVENTION.**

**M. LAVALLARD** : Comme chaque année depuis 2009, la collectivité apporte son soutien à la Fédération des associations de commerçants d'Amiens qui œuvre en faveur du dynamisme commercial notamment à travers les manifestations et animations commerciales du centre-ville. Je vous propose de verser une subvention de 130 000 € à la fédération, dont 10 000 € de participation au dispositif de comptage piéton permettant de mesurer la fréquentation du centre-

ville, d'approuver la convention se référant à l'opération et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

**MME FOURE** : Pas d'observations ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### **37 - DEROGATION AU REPOS DOMINICAL. ANNEE 2025.**

**MME LAVALLARD** : Les dérogations au repos dominical sont strictement encadrées par le code du travail, et notamment par l'article L3132-26 qui prévoit la consultation du conseil municipal sur le nombre et le choix des dimanches pouvant en faire l'objet avant l'édiction de l'arrêté du maire au plus tard le 31 décembre de l'année N-1.

Pour l'année 2025, il est proposé d'autoriser 8 dimanches pour le secteur du commerce de détail et 5 dimanches maximum pour le secteur de l'automobile. Si vous en êtes d'accord, les dates proposées pour le commerce de détail seront soumises pour avis du conseil de la Communauté d'Agglomération.

Ces dates proposées sont les dimanches 12 janvier et 29 juin - je rappelle que ce sont les deux dimanches qui suivent le démarrage des soldes. Les 23 et 30 novembre ainsi que les 7, 14, 21 et 28 décembre 2025, qui correspondent au marché de Noël et donc les fêtes de fin d'année. Pour le secteur automobile, les dates nationales ne sont pas encore connues mais pourront être intégrées dans l'arrêté de décembre.

**MME FOURE** : Y a-t-il des observations ?

**M. THEVENIAUD** : Je ne vais pas répéter ce que je dis depuis maintenant trois décennies, mais simplement une question. L'année dernière, je suis intervenu en donnant l'exemple d'Abbeville, qui est sous la même étiquette que vous, Madame le Maire, et je vous avais demandé s'il y avait une concertation. En effet, la ville d'Abbeville avait pris une dérogation pour 11 dimanches, et j'avais évoqué le fait que cela créait une concurrence déloyale entre les commerçants du même département. Vous m'aviez répondu qu'il n'y avait pas de concertation. Donc, cette démarche a-t-elle été entreprise pour 2025 ?

**MME LAVALLARD** : La démarche est entreprise dans toutes les communes de l'agglomération et c'est fait en concertation avec le conseil d'Amiens Métropole. Après, on ne peut pas consulter tout le département non plus. Je pense que le travail est fait.

**M. THEVENIAUD** : Je n'ai pas demandé de se concerter, mais d'avoir une démarche de non-concurrence entre villes, ce qui serait une bonne chose.

**MME FOURE** : Nous avons bien compris votre question, mais vous ne m'avez pas demandé la parole, Monsieur THÉVENIAUD. Vous connaissez la règle du jeu dans cette enceinte. Madame LAVALLARD vous répondra par ailleurs.

**MME LAVALLARD** : Ce que j'ai du mal à comprendre, c'est que nous devrions augmenter nos nombres de dimanches, mais je ne pense pas que ce soit la solution.

**MME FOURE** : Pour autant, votre intervention pouvait laisser penser cela. Allez-y, Monsieur THÉVENIAUD.

**M. THEVENIAUD** : Dans certains départements au niveau national, il y a eu concertation entre villes, mêmes les villes limitrophes en dehors du département, afin d'éviter une concurrence déloyale.

**MME FOURE** : On a bien compris le sens de votre question.

**M. THEVENIAUD** : Ce n'est donc pas pour augmenter, mais pour se mettre d'accord sur un nombre de dimanches. C'est aussi simple que cela, c'est de la concertation.

**MME FOURE** : Nous avons bien compris, mais où s'arrête la concertation à ce moment-là, parce que, comme vous a répondu Madame LAVALLARD, les 39 communes d'Amiens Métropole et la communauté d'agglomération se concertent. Où s'arrête-t-on ? Abbeville, Montdidier, Péronne, Albert, Arras, Rouen, Reims ? J'entends parfaitement ce que vous dites, mais il faudrait dans ce cas une décision nationale. Or, nous sommes des Girondins convaincus et c'est bien que de temps à autre des décisions soient prises plus près du terrain.

**ADOPTE**

Observations :

*Mmes DELATTRE, DESBUREAUX, MM. THÉVENIAUD, PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, TELLIER, VOULMINOT, Mme BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT), M. BAÏS, Mme NOUAOUR (pouvoir à M. BAÏS), ont voté contre.*

**38 - SECTEUR OUEST. COMITE DE QUARTIER ETOUVIE RENOUVEAU. MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL. CONTRAT DE BAIL AVEC LA SIP. AVENANT.**

**M. STENGEL** : La Ville d'Amiens loue auprès de la SIP depuis 2015 un local situé au 3, allée Eugène Varlin afin de mettre gracieusement à la disposition des comités de quartier un lieu visant à développer l'exercice de la démocratie locale.

Il convient de renouveler ce bail pour une durée d'un an reconductible tacitement à chaque date anniversaire, soit le 1<sup>er</sup> juin, jusqu'au 31 mai 2027, moyennant un loyer mensuel de 10 € et une provision pour charges de 68,74 € par mois. Je vous propose d'approuver cet avenant au bail et d'en autoriser la signature par Madame le Maire.

En parallèle, la collectivité a signé en 2023 une convention de mise à disposition gracieuse du local avec le comité de quartier Etouvie Renouveau, pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction pendant 3 ans.

**MME FOURE** : Comme avez tous les comités de quartier. Pas d'observations ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**39 - SECTEUR OUEST. MISE A DISPOSITION D'UN BUREAU DU POLE ACCUEIL AU PROFIT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SOMME. CONVENTION.**

**M. STENGEL** : La Maison Départementale des Solidarités et de l'Insertion (MDSI) du Conseil Départemental de la Somme est partenaire de la Ville d'Amiens pour développer les solidarités de proximité et sollicite la mise à disposition, à titre gracieux, d'un bureau au sein de la Mairie du

secteur Ouest à raison de deux demi-journées par semaine afin de pouvoir accueillir les personnes à mobilité réduite.

Je vous propose de répondre favorablement à cette demande et d'approuver la convention ci-annexée à intervenir avec le Département, jusqu'au 31 décembre 2024, étant précisé que, conformément aux dispositions du bail qui bénéficie à la Ville, le propriétaire du bâtiment Tripode a déjà exprimé son accord sur la sous-location projetée.

Pour parfaite information, la question de l'avenir de la mairie de secteur avait déjà été posée en conseil municipal, un Pôle de Service Public incluant la MDSI, tel que proposé, de manière définitive est projeté. L'état d'avancement du dossier nous permettra d'avoir une délibération prévoyant l'acquisition de l'entière du bâtiment Tripode d'ici la fin 2024, c'est en tout cas l'objectif fixé aux services et qui est en bonne voie. C'est une excellente nouvelle car cela permettra de projeter l'intégralité de la mairie de secteur et de la Maison France Services dans ce bâtiment à moyen terme, une fois l'acquisition réalisée. Et cela permettra également de rapatrier une bonne partie des services actuellement sur le site d'Alfred Catel et de mettre fin à la location de ces lieux, permettant ainsi de dégager à la fois du budget de fonctionnement et surtout de mettre à disposition un outil complet avec l'ensemble des services pour les administrés qui se rendent en mairie de secteur.

J'en termine avec une autre bonne nouvelle qui est la poursuite du chantier du Pôle Santé sur la place du Pays d'Auge. Ceux qui passent par-là ont pu observer que la base de vie avait été installée et qu'ils sont en train d'établir les fondations de ce pôle de santé largement attendu par les habitants du quartier, mais aussi des quartiers voisins dont je fais partie, et de l'ensemble des habitants du secteur Ouest. C'est donc une excellente nouvelle après les multiples rebondissements de ce dossier.

**MME FOURE** : Nous nous réjouissons effectivement de cette décision qui permet à la fois d'enclencher une vraie procédure et surtout de faire revenir les services du Conseil Départemental dans le quartier d'Etouvie qui en avait bien besoin. Merci pour les précisions complémentaires sur le Tripode et sur le Pôle Santé. Y a-t-il des observations ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**MME RODINGER** : Si Madame le Maire en est d'accord, je vous propose de présenter conjointement les points 40, 41 et 42 relatifs aux garanties d'emprunts accordés par la Ville d'Amiens à l'AMSOM et à la SIP.

Le point 40 concerne la garantie d'emprunt pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 2.415.000 € destiné à financer la réhabilitation de 100 logements de la résidence Défense Passive situés au 4, 6, 8 avenue de la Défense Passive et au 11, 13, 17, G, H, I, J, rue Denis Cordonnier et souscrit par AMSOM Habitat.

En point 41, il s'agit, pour la ville, de garantir le prêt souscrit par AMSOM Habitat également, d'un montant de 1.635.900 € pour la restructuration de 60 logements étudiants en 19 logements locatifs sociaux situés 45 allée des Henson.

Je propose pour le point 42 de répondre aussi favorablement à la demande de garantie d'emprunt sollicitée par la SIP HLM pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 4.009.469 € destiné à financer l'acquisition de 33 logements locatifs sociaux situés Zac Intercampus (îlot 2L3).

Je demande d'approuver les conventions se référant auxdites opérations d'autoriser Madame le Maire à les signer.

**MME FOURE** : Y a-t-il des observations sur ce dossier ?

**M. DECAVE** : Concernant le point 41, il est question de logements étudiants précédemment conventionnés avec le CROUS. Sur la balance de logements étudiants, est-ce que cela a été compensé par des constructions ailleurs ou est-ce que ce sont des logements sociaux étudiants qui disparaissent purement et simplement ?

**MME CLECH** : Cet immeuble était effectivement conventionné avec AMSOM Habitat, convention datant de 1995 qui permettait au CROUS de dénoncer cette convention de façon arbitraire, et c'est ce qu'il s'est passé, le CROUS a dénoncé la convention. L'Office a donc récupéré les logements. Ce n'était pas louable en l'état et ils ont été transformés en logements familiaux.

**MME FOURE** : Merci pour ces précisions. C'est donc bien le CROUS qui a estimé utile de mettre fin à cette location. Pas d'autres observations ?

**40 - AMSOM HABITAT. RESIDENCE DEFENSE PASSIVE. REHABILITATION DE 100 LOGEMENTS. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**41 - AMSOM HABITAT. RESTRUCTURATION DE 60 LOGEMENTS ETUDIANTS EN 19 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SITUES 45 ALLEE DES HENSON. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**42 - SIP HLM. ACQUISITION DE 33 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SITUES ZAC INTERCAMPUS (ILOT 2L3). EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, TELLIER, BAÏS, Mmes NOUAOUR (pouvoir à M. BAÏS), DESBUREAUX, DELATTRE, se sont abstenus.*

**43 - MISSION D'INFORMATION ET D'EVALUATION DE LA POLITIQUE JEUNESSE EN VUE DE RENFORCER L'AUTONOMIE DES JEUNES A AMIENS. CREATION. DESIGNATION DES MEMBRES.**

**MME BOUCHEZ** : En application du code général des collectivités territoriales et du règlement intérieur adopté par notre collectivité, les élus des groupes Amiens c'est l'tien, Communistes, républicaines et citoyennes, et Social-éco citoyen, ont déposé une demande visant à créer une mission d'information et d'évaluation de la politique Jeunesse en vue de renforcer l'autonomie des jeunes à Amiens.

Je vous invite donc à délibérer pour la mise en place de cette mission pour une durée de six mois.

La répartition des 10 sièges s'effectue à la représentation proportionnelle et je vous propose la liste des conseillers suivante :

1. Mathilde ROY
2. Bruno BIENAIMÉ
3. Caroline BOHAIN
4. Florence RODINGER
5. Véronique CLECH
6. Thomas LHERMITTE
7. Benoît MERCUZOT
8. Marie-Hélène BOUCHEZ
9. François DÉCAVÉ
10. Zoé DESBUREAUX

**MME FOURE** : Nous sommes sur la même base que la mission d'évaluation réalisée sur la politique de Capitale européenne de la Jeunesse il y a deux ans. Effectivement, cette demande avait été formulée par Madame BECKER au mois de mai, mais nous avons estimé judicieux de ne pas créer cette mission en juin car étant enfermée dans un délai de six mois, les vacances scolaires auraient réduit d'autant le temps de réflexion. C'est la raison pour laquelle, en accord avec les groupes concernés, nous avons convenu de reporter à septembre la création de cette mission.

**M. DESCHAMPS** : On a bien compris qu'Amiens au cœur est quantité négligeable à vos yeux. Vous n'êtes pas obligée, de par le règlement intérieur, de proposer l'un de nous en tant que participant de cette commission, mais vous auriez pu le faire. C'était la même chose dans le cadre de la réflexion sur le nouveau PLU, vous nous avez exclu de cette réflexion, vous excluez un groupe qui, certes, ne pèse que pour trois élus au sein du conseil municipal, mais qui, je l'espère et je le crois, pèsera bien plus lors de la prochaine élection municipale. C'est dommage car c'est un moment où l'on peut apporter notre voix, un moment de réflexion. Les collègues de l'autre opposition n'auraient peut-être pas été contre notre présence, et quand bien même, il aurait été judicieux, me semble-t-il, d'avoir d'autres points de vue. C'est la raison pour laquelle nous voterons contre cette délibération puisque nous en sommes exclus.

**MME FOURE** : Monsieur DESCHAMPS, je vais tout simplement vous répondre que la délibération prévoit une répartition des sièges en fonction de la représentation proportionnelle. Il est vrai qu'en début de mandat, vous aviez cinq élus et que, par conséquent, vous pouviez être représentés dans ce genre de commission. Vous n'en avez plus que trois, je n'y suis pour rien, et du fait de la représentation proportionnelle, vous n'êtes plus représenté dans ce type d'organisme. Je ne peux pas changer de mode de scrutin, c'est la représentation proportionnelle qui doit s'appliquer.

**ADOpte**

Observations :

*M. DESCHAMPS, Mmes BELLINA, CHAUVEAU, ont voté contre.*

**44 - CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SOMME. CAISSE DE MUTUALITE AGRICOLE DE PICARDIE. PRESTATION DE SERVICE ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT. ANNEES 2024-2025. CONVENTION TRIPARTITE.**

**MME BOUCHEZ** : Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale, le financement des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) a évolué en intégrant un Bonus Territoire, avec

une majoration du financement pour les crèches situées en quartier Politique de la ville. Ce financement fait l'objet d'une convention et d'un avenant signés en 2023 avec la Caisse d'Allocations Familiales. Elle intègre également les bonus inclusion handicap et mixité sociale mis en place depuis 2019.

Je vous propose d'approuver la nouvelle convention de financement pour les années 2024 et 2025, à intervenir avec la CAF et la MSA. Cette convention met en place de nouvelles subventions à destination des EAJE, comme le bonus Trajectoire Développement, le bonus Attractivité, le financement des journées pédagogiques et des heures de préparation à l'accueil des enfants, ainsi que la linéarisation de la Prestation de Service Unique.

A noter que les recettes estimées pour 2024, à hauteur de 4 555 000 €, ne seraient pas impactées par ces nouvelles subventions, les bonus pouvant être très variables d'une année sur l'autre. Toutefois, l'impact des compléments de financement sera constaté dès 2025 avec une estimation de l'ordre de 635 000 € en plus-value.

Je vous propose d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention tripartite.

**MME FOURE** : Pas d'observations ?

**M. THEVENIAUD** : Je profite de cette délibération pour attirer votre attention concernant les assistantes maternelles à Amiens. Vous avez de nombreuses assistantes maternelles aujourd'hui qui exercent dans les quartiers prioritaires et force est de constater qu'elles n'ont plus de travail. C'est dû à plusieurs phénomènes, bien sûr à la baisse de la natalité, mais aussi au problème de la sécurité dans ces quartiers. J'attire donc votre attention pour prendre un contact avec la CAF et les relais d'assistantes maternelles pour venir en aide à ces personnes.

**MME FOURE** : Nul doute que Marie-Hélène BOUCHEZ sera attentive à ce que l'ensemble du personnel exerçant dans ce domaine puisse travailler dans de bonnes conditions.

**MME BOUCHEZ** : Quand vous dites, Monsieur THÉVENIAUD, que les assistantes maternelles ne travaillent plus, je ne sais pas ce que vous entendez par là. En tout cas, c'est aussi le choix des familles. Plusieurs modes d'accueil leur sont proposés, les crèches municipales, les crèches associatives, et les assistantes maternelles. Ce n'est pas à nous d'obliger les familles à aller vers les assistantes maternelles.

**M. THEVENIAUD** : Madame le Maire, il s'agissait simplement d'attirer votre attention. Je sais bien que c'est au libre choix des parents de choisir l'accueil collectif ou individuel, mais nous avons aujourd'hui un souci avec les assistantes maternelles qui se trouvent dans les quartiers difficiles. Nous n'allons pas encore revenir sur les problèmes de sécurité dans ces quartiers, mais les parents n'osent pas se rendre dans certains quartiers pour y déposer leur enfant. Le souci est là, et donc j'attire votre attention. Puisqu'il y a un bonus pour l'accueil collectif, pourquoi ne pas aider ces assistantes maternelles avec d'autres dispositifs. On ne va pas ouvrir le débat aujourd'hui, mais j'attire votre attention pour prendre contact avec le Conseil Départemental ainsi qu'avec la CAF.

**MME FOURE** : Pour abonder dans le sens de Marie-Hélène BOUCHEZ, la plupart des familles souhaitent s'orienter maintenant vers le système des crèches plutôt que vers les assistantes maternelles. Quoi qu'il en soit nous y veillerons.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**45 - CRECHE ASSOCIATIVE POUCE. SUBVENTION D'INVESTISSEMENT. CONVENTION.**

**MME BOUCHEZ :** Dans le cadre de sa politique Petite Enfance, la collectivité est soucieuse d'accueillir les enfants non seulement dans les meilleures conditions possibles au sein des structures, mais également de maintenir la sécurité et l'hygiène des infrastructures. Cela se traduit par un soutien financier des crèches associatives, notamment.

Aussi, je vous propose d'attribuer une subvention d'investissement de 20 000 € à l'association POUCE, crèche située sur le secteur Est, destinée à financer la remise aux normes des locaux de cette crèche associative.

Je vous propose également d'approuver la convention correspondante et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

**MME FOURE :** Pas d'observations ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**46 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR LA CRECHE DU JEU AU JE. CHANGEMENT DE GESTIONNAIRE AU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2024. AVENANT ET CONVENTION.**

**MME BOUCHEZ :** En 2017, l'association Yves Lefebvre (AYLF) Petite Enfance ouvre la crèche "Du jeu au je". Cependant, l'association a modifié à plusieurs reprises le modèle de gestion sans pour autant réussir à stabiliser financièrement la crèche. Elle a donc déposé un dossier de redressement judiciaire auprès du tribunal. Le jugement en date du 18 juin 2024 a statué sur la cession de la crèche et des actifs en faveur de l'association le Voyage Extraordinaire de Phileas en date du 1<sup>er</sup> juillet 2024. Dans le cadre de la poursuite de l'activité avec le nouveau gestionnaire associatif, il est nécessaire que la Ville d'Amiens modifie la répartition de sa subvention pour la rendre proportionnelle au temps de gestion de chacune des structures associatives. La subvention versée au titre de l'année 2024 pour le fonctionnement de cette crèche est de 63 000 €.

Je vous propose donc d'approuver un avenant à la convention de versement de subvention de l'association Yves Lefebvre et une nouvelle convention avec l'association Le voyage extraordinaire de Phileas afin de répartir cette aide, soit 31 500 € chacune. Il convient d'autoriser Madame le Maire à les signer.

**MME FOURE :** Pas d'observations ?

**MME DESBUREAUX :** Après que la crèche du Jeu au Je se soit retrouvée en redressement judiciaire, la Ville a préféré faire le choix d'accompagner un repreneur associatif plutôt que de reprendre le même établissement en régie. C'est un moindre mal, mais cela reste un choix que nous regrettons. Nous estimons que la pleine maîtrise des crèches par la Ville lui permettrait d'avoir une meilleure visibilité et une meilleure capacité à agir sur l'offre globale de crèches qui permettrait aux habitants de disposer d'un vrai service de la petite enfance et de ne pas avoir à attendre désespérément des places dans les crèches privées, crèches privées dont le service est dégradé car elles adoptent une logique de limitation de moyens en faveur d'une recherche de profit aux dépens du bon accueil des nourrissons, comme le souligne d'ailleurs le récent ouvrage du journaliste Victor Castanet. D'ailleurs, ne pas avoir la pleine maîtrise, c'est aussi un droit de regard dégradé. Il est certes prévu un contrôle par la Ville dans la présente convention

mais celui-ci ne semble se rapporter qu'aux éléments financiers et non au fonctionnement même de la crèche. Quid donc du contrôle des acteurs associatifs subventionnés et de leurs pratiques ? Il est souhaité un réel suivi de la situation dans les crèches associatives subventionnées par la Mairie. A ce titre, et alors qu'en 2023, la municipalité indiquait 440 places en attente et qu'à ce jour aucun projet de développement n'existe, à l'exception d'un passage de 25 à 28 places pour la crèche Henriville inscrit dans la CTG, nous nous interrogeons sur la perspective d'un nouveau schéma local de la petite enfance comprenant un volet investissement et dressant un diagnostic de toutes les crèches, de l'offre et des besoins.

Enfin, plus spécifiquement, nous aimerions avoir des assurances sur le repreneur de la crèche Du Jeu au Je. Si le Voyage extraordinaire de Phileas est une association loi 1901, elle semble pleinement intégrée au sein de la SAS Groupe Santé Victor Pauchet, son recrutement est géré sur les canaux de recrutement du groupe, par exemple, cela nous fait craindre l'entrée d'une logique privée et de toutes ses dérives impactant directement l'accueil des jeunes enfants sur le modèle associatif initial.

**MME BOUCHEZ** : Vous dites que la Ville aurait pu reprendre cette crèche mais je vous rappelle que c'est le tribunal judiciaire qui a statué. Cette association était en redressement judiciaire, il y avait deux repreneurs, à savoir l'association Phileas et un repreneur privé, et le choix du tribunal s'est porté sur le Voyage extraordinaire de Phileas pour deux raisons importantes, en tout cas pour nous. D'une part, la reprise de l'ensemble du personnel, c'est-à-dire 19 personnes et, d'autre part, la continuité de l'accueil des enfants déjà inscrits dans la structure à la date effective du 1<sup>er</sup> juillet 2024. Dans cette crèche, il y a 30 berceaux Ville et 22 berceaux SRIAS, qui sont des agents de la fonction publique de l'Etat. Donc, pour l'instant, le modèle économique reste le même et nous avons toujours les 30 berceaux Ville que nous finançons.

**MME FOURE** : Madame DESBUREAUX, je pense que votre réflexion était très largement dogmatique, et vous partez du principe qu'il faut des crèches uniquement pilotées par la collectivité. Or, il y a des crèches qui fonctionnent bien. Le Voyage extraordinaire de Phileas, sauf erreur de ma part, a déjà deux crèches et c'est la troisième crèche qu'il gère, nous n'avons jamais entendu de remarque à son sujet, et il ne faut pas non plus tenir compte du livre qui vient d'être publié portant sur une association qui ne fonctionne pas avec nous, en tout cas sur les différentes crèches de notre ville. Par conséquent, je ne vois pas comment nous pourrions contester cette reprise de crèche, sans rupture pour les familles entre le moment où la crèche était gérée par Yves Lefebvre et aujourd'hui avec le nouveau mode de gestion.

**MME BOUCHEZ** : Vous évoquez ce qui est paru dans la presse. Cela concerne une crèche privée, c'est une chaîne dans toute la France. Je pense que mon collègue Olivier JARDÉ en a parlé hier sur France Bleue, car nous avons été interrogés, et quand il y a eu cet incident dans la crèche à Lyon, nous avons été audités par le ministère qui a fait le tour des crèches municipales, associatives, privées. A ce jour, aucun problème n'a été remonté dans le département de la Somme.

**MME FOURE** : Je veux préciser que la CAF et le Département, donc la PMI, ont donné leur feu vert pour cette reprise. C'est la raison pour laquelle le tribunal l'a adopté. Je pense qu'Olivier n'a pas d'autres éléments sur cette crèche.

***ADOpte A L'UNANIMITE***

Observations :

*MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, TELLIER, BAÏS, Mmes NOUAOUR (pouvoir à M. BAÏS), DELATTRE et DESBUREAUX, se sont abstenus.*

**47 - PROJETS DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES EN RESEAU D'EDUCATION PRIORITAIRE. SUBVENTIONS. ANNEE 2024. CONVENTION.**

**MME BOUCHEZ** : Afin de mettre en œuvre des projets en faveur des élèves des écoles maternelles et élémentaires en réseau d'éducation prioritaire, je vous propose de répartir la somme globale de 57 000 € de la manière suivante :

- au collège Arthur Rimbaud : 6 500 €
- au collège César Franck : 8 500 €
- au collège Guy Mareschal : 17 500 €
- au collège Edouard Lucas : 20 500 €
- au collège Rosa Parks : 4 000 €

Je vous propose d'approuver les conventions à intervenir avec ces collèges et d'autoriser Madame le Maire à les signer.

**MME FOURE** : Y a-t-il des observations ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**48 - INDEMNITE DES DIRECTEURS D'ECOLE POUR LA REALISATION DE TACHES ADMINISTRATIVES ET ORGANISATIONNELLES. REMUNERATION DES ETUDES SURVEILLEES. ANNEE SCOLAIRE 2024-2025. CONVENTION.**

**MME BOUCHEZ** : À la demande de la Ville, les directeurs et directrices des écoles publiques sont amenés à effectuer des tâches administratives et organisationnelles. Une convention fixe les actions à effectuer et leurs conditions de rémunération.

C'est pourquoi, comme chaque année scolaire, je vous propose d'approuver cette convention type et d'autoriser Madame le Maire à la signer pour chaque structure. Le montant total du coût de la rémunération s'élève à 580 020 € pour l'année scolaire 2024-2025.

**MME FOURE** : Pas d'observations ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**49 - BUDGET PARTICIPATIF. AIRE DE BIEN-ETRE CANIN. CONVENTION.**

**M. DESCOMBES** : En 2021, l'association "Bien vivre avec son chien" a été désignée lauréate du budget participatif pour un montant de 48 100 €, pour mener son projet de création d'une aire de bien-être canin répondant aux besoins éthologiques du chien et offrant également une sécurité aux propriétaires pour jouer avec leur animal.

Depuis, nous avons beaucoup travaillé et je tiens à remercier l'ensemble de mes collègues adjoints de secteur avec lesquels nous avons cherché un terrain pour pouvoir mettre en place cette aire de bien-être pour les chiens. Elle a finalement vu le jour sur l'aire Saint-Ladre, sur le secteur de Jean-Christophe LORIC. Et je tiens également à remercier Chantal MODESTE pour son implication dans ce dossier.

Je vous propose donc de conventionner avec l'association "Bien Vivre avec son chien" pour réglementer les accès, l'usage et l'entretien des espaces mis à disposition au sein des plaines Saint-Ladre, sur les parcelles MS n° 32 et 366 rue Raphaël. Et je tiens à vous préciser que l'association en question nous a félicités et nous a indiqué qu'à sa connaissance, une telle aire de cette qualité n'existait pas en France.

**MME FOURE** : On a hâte de voir.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**50 - POLES ASSOCIATIFS. COMITES DE QUARTIERS ET AUTRES ASSOCIATIONS. UTILISATION DES ESPACES MUTUALISES OU DES SALLES MUTUALISEES. RENOUELEMENT DES CONVENTIONS. REVALORISATION DES FORFAITS DE CHARGES.**

**M. DESCOMBES** : La Ville d'Amiens a initié une dynamique de mutualisation des locaux dans certains pôles associatifs, se concrétisant depuis octobre 2023 par la signature de plusieurs conventions de mise à disposition de locaux municipaux et de règlements intérieurs avec les comités de quartier et les associations bénéficiaires plus généralement.

Les conseils municipaux des 16 mai et 20 juin dernier ont approuvé le renouvellement de 23 conventions à intervenir avec les associations ou comités de quartier occupant ces locaux partagés.

Il demeure encore 6 conventions à renouveler avec 5 associations pour lesquelles les dossiers administratifs s'avèrent complets à savoir l'Union des Comités de quartier, l'association l'Un et l'Autre, l'association Cardan, l'ACIP, et l'association Action Vérité. Ces mises à disposition de locaux municipaux sont consenties à titre gracieux, mais un forfait de charges est demandé aux occupants, avec la seule exception de l'Union des Comités de Quartier.

Une convention est également à établir avec l'association Happyness Amiens, dédiée à la gestion et au développement d'une radio associative. Je vous propose ainsi d'approuver la mise à disposition d'un bureau dans les locaux du château de Montières, ainsi qu'une salle et des espaces communs mutualisés avec une autre association pour une année, avec possibilité de reconduction tacite moyennant un forfait de charges de 360 € annuel.

Je vous propose ainsi de valider ces mises à dispositions et d'autoriser Madame le Maire à signer les conventions correspondantes.

**MME FOURE** : Pas d'observations ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**51 - AUTORISATION DE PROGRAMME. RESTAURATION DES MONUMENTS HISTORIQUES. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2024.**

**M. SAVREUX** : Je vous propose d'affecter pour l'année 2024, 245 000 € de crédit de paiement à destination des projets qui concerne deux églises de la Ville d'Amiens, à savoir l'église Saint-Germain et l'église Saint-Rémi. Pour l'église Saint-Germain, il s'agit de pouvoir mener à partir de la semaine prochaine, une étude géologique pour tester la solidité des sols avant d'entamer les

travaux de restauration de cette église. L'architecte a été choisi cet été, il s'agit du cabinet Richard Duplat, qui va nous aider à prioriser les travaux. Pour l'église Saint-Rémi, il s'agit non pas d'une restauration, mais de travaux d'urgence destinés à stabiliser l'édifice et le mettre hors d'eau. Un échafaudage sera donc installé tout prochainement pour pouvoir installer une couverture provisoire sur la toiture et effectuer des opérations de dévégétalisation du toit.

**MME FOURE** : Y a-t-il des observations ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mmes DELATTRE et DESBUREAUX n'ont pas pris part au vote.*

*MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, TELLIER se sont abstenus.*

## **52 - VŒUX. QUESTION ORALES.**

**MME FOURE** : J'ai reçu un vœu du groupe des élues "Communistes, Républicaines et Citoyennes". Laquelle d'entre vous présente le vœu ? Madame DESBUREAUX, vous avez la parole.

### **52.1 - VŒU PORTANT SUR LA REGULATION DE L'INSTALLATION DE MARQUES DE LA GRANDE DISTRIBUTION**

**MME DESBUREAUX** : *"Dans le courant du premier semestre 2024, les locaux de Royez Musique et Destock 80 changeaient de visage pour laisser la place à un Carrefour City. La 15<sup>ème</sup> enseignes déclinée de la marque Carrefour dans la ville, signalait alors le Courrier Picard, peu avant l'ouverture. À date, ce sont même 17 magasins badgés Carrefour que l'on peut retrouver partout dans la ville.*

*Si l'agent immobilier qui a servi d'intermédiaire pour cette installation trouvait à l'époque que ce chiffre n'était pas choquant pour une ville de la taille d'Amiens, on remarque que cela constitue 40% des enseignes de la grande distribution sur le territoire communal (sans compter les 2 Matches, également propriétés du groupe Carrefour) et même près des deux tiers des enseignes dans le centre-ville. Au total, les quartiers centre-ville, Saint-Leu et Saint-Germain disposent d'un commerce de ce type pour 800 foyers et d'un Carrefour pour 1270 foyers, signe à la fois d'une saturation de l'espace par les mastodontes de la grande distribution, mais aussi d'une situation de plus en plus proche du monopole pour le groupe Carrefour.*

*La comparaison avec une ville de taille similaire, Annecy, est particulièrement frappante : l'ensemble de la commune ne compte que 27 enseignes toutes marques confondues, aucune ne disposant de plus de 5 magasins, la preuve en est que la situation amiénoise n'est ni une fatalité, ni la normalité.*

*Néanmoins, la Ville d'Amiens n'ayant pas la capacité juridique d'empêcher un acteur privé d'acquérir un local commercial (sauf quelques cas particuliers), elle en appelle à l'État et au ministère chargé des PME, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme pour lancer le chantier de la protection des villes face aux risques de zones où de grands groupes se trouveraient en*

*situation de monopole et d'uniformisation des centres-villes au profit de la grande distribution au travers d'un projet de loi.*

*Celui-ci aurait pour objectif de permettre aux communes de disposer d'un pouvoir de régulation de l'installation des commerces, évidemment encadré pour éviter d'éventuels abus. Il s'agirait également d'ouvrir la possibilité pour les communes les plus en tension de mettre en place des mesures locales d'encadrement des loyers commerciaux, à l'image de ce qui a pu être fait à Paris avec les loyers des logements du parc privé, afin de faciliter le maintien ou l'installation de commerces indépendants."*

**MME FOURE** : Je donne la parole à Nathalie LAVALLARD.

**MME LAVALLARD** : Vous nous avez interpellés et vous souhaitez interpeler l'Etat sur le phénomène national de la multiplication des petites surfaces commerciales alimentaires de proximité, principalement sous l'enseigne Carrefour. Rappel utile d'éléments de contexte. En effet, à la lecture de votre vœu et des mots employés, saturation, monopole, normalité, fatalité, abus que nos commerçants et employés qui œuvrent chaque jour à faire vivre notre centre-ville apprécieront tout particulièrement. Il apparaît utile de rappeler que la multiplication des petites enseignes alimentaires en centre-ville, généralement franchisées, comme celles observées à Amiens, est un phénomène courant dans les grandes et moyennes villes. Ce phénomène est souvent le résultat de plusieurs facteurs parmi lesquels nous pouvons noter l'évolution des modes de consommation, la densité urbaine doublée d'une recherche de commerces de proximité par les habitants, le choix stratégique des grandes marques de distribution telles que Carrefour, qui adaptent leur format de magasin pour répondre à la demande locale. Enfin, le nombre important également d'étudiants, 32 000 en centre-ville, est également un facteur notable dans la mesure où ces derniers ne disposent pas toujours d'un véhicule pour se rendre en périphérie et privilégient également des achats de petits paniers. Etudiants ou pas, on ne va pas se mentir, et ce n'est pas vous qui pouvait me dire le contraire, les magasins de proximité, c'est beaucoup moins de déplacements en voiture et c'est bon pour la planète.

Devant ce constat et en s'appuyant largement sur le système de la franchise, les grands groupes ont largement réorienté leur stratégie d'investissement pour privilégier les petites et moyennes surfaces de proximité, à l'image de Carrefour qui, depuis 2009, date du lancement des concepts de Carrefour Market et Carrefour City, a notamment axé - comme certains autres concurrents - son développement sur l'intensification de cette logique de proximité. A titre d'illustration, dans sa stratégie appelée "Carrefour 2026", l'objectif clairement affiché de l'enseigne est de poursuivre cette expansion de densification, soit plus de 2 400 en 2024 sur le territoire français.

Spécificité amiénoise ? Pas vraiment. Il s'agit de mieux connaître Amiens pour mieux comprendre les évolutions. Et sérieusement, comparons ce qui est comparable. La comparaison proposée Amiens-Annecy peut s'entendre lorsqu'on s'arrête à la seule taille de la ville, soit 25.000 habitants pour Annecy, mais si nous élargissons légitimement l'approche, quelques points méritent d'être soulignés. 32 000 étudiants à Amiens contre 8 000 à Annecy. Une population amiénoise plus jeune : 45% de moins de 30 ans contre 35% à Annecy. Idem, comparer Amiens-Paris. L'encadrement des loyers, vous le dites vous-même, des logements de parc privé. Le prix des Champs-Élysées, on en parle ? Ensuite, quelques précisions relevant de la dernière étude des comportements d'achat réalisée pour le compte de l'ADUGA : 29,9% des actes d'achat ont été réalisés dans un commerce de moins de 300 m<sup>2</sup> à l'échelle d'Amiens Métropole, contre 49,5% en centre-ville d'Amiens, ce qui démontre une demande pour ce type de format avec un centre-ville qui se densifie.

L'alimentation représentait un peu moins de 11% des commerces en centre-ville en 2021, ce qui correspond à la moyenne nationale qui est de 10,5%. A ce jour, les outils législatifs de régulation d'installation des collectivités sont limités. Comme vous le savez, la régulation de l'installation des commerces en centre-ville dépend de plusieurs niveaux de juridiction et de lois, tout d'abord la liberté d'entreprendre. En France, la liberté d'entreprendre est un principe fondamental inscrit dans la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen de 1789. Cela signifie que toute personne ou entreprise a le droit de créer et de gérer une activité économique dans le respect des lois. En pratique, cela limite la capacité des municipalités à interdire directement l'ouverture de nouvelles enseignes, même si celles-ci sont jugées trop nombreuses.

Le droit à l'urbanisme. Les villes disposent d'un Plan Local d'Urbanisme ou de documents d'urbanisme équivalents qui définissent les règles d'aménagement des espaces, y compris les zones commerciales. Cependant, ces documents ne permettent généralement pas d'interdire un acteur privé d'ouvrir une enseigne tant que les règles d'urbanisme sont respectées - surface, normes, construction etc.

Ensuite l'autorité de la concurrence. Si un acteur comme Carrefour devient dominant au point de réduire la concurrence sur un marché local, l'autorité de la concurrence peut être saisie pour évaluer s'il existe une situation de monopole ou d'abus de position dominante. Toutefois, cela n'est possible que si la part de marché détenue par cet acteur dépasse un seuil problématique, et il est souvent difficile d'établir cette situation dans les commerces de proximité.

Quant à l'encadrement des loyers commerciaux, comme mentionné dans votre vœu, cela appelle quelques précisions. En effet, l'encadrement des loyers en immobilier professionnel est une mesure visant à réguler le marché de l'immobilier et à protéger les locataires d'entreprise contre des augmentations de loyer excessives. En aucun cas cette mesure n'empêche l'acquisition de biens, bien qu'il puisse y avoir des avantages pour les entreprises en termes de coûts d'exploitation réduits. Il s'accompagne d'effets pervers qui peuvent avoir des répercussions négatives, notamment en matière de disponibilité des locaux commerciaux. En effet, les propriétaires immobiliers peuvent être moins disposés à mettre leurs locaux commerciaux sur le marché si les limites de loyer fixées sont inférieures à ce qu'ils estiment être un prix équitable pour leur bien.

Pour conclure, je souhaiterais vous rappeler que l'ADUGA a fait des études sur ce sujet. Je vous invite à les consulter sur leur site.

**MME FOURE** : Monsieur DESCHAMPS m'a demandé la parole.

**M. DESCHAMPS** : Nos collègues Zoé DESBUREAUX et Hélène DELATTRE ont fait un remake d'Amiens au Cœur avec douze mois de retard, mais comme dans les remakes pour les films, il y a une perte d'originalité par rapport à ce que nous avons proposé, et c'est tout à fait leur droit de proposer une autre vision des choses. Pour notre part, nous allons repousser ce vœu parce que nous estimons que ce n'est pas à l'Etat d'encadrer le libre commerce en France. En revanche, ce que nous avons proposé il y a déjà plus d'un an maintenant, en prenant l'exemple des Carrefour Market, plutôt que de laisser faire certains opérateurs commerciaux sur la ville d'Amiens, c'est que vous mettiez en place une stratégie commerciale. Nous manquons cruellement de stratégie commerciale à Amiens, elle n'est pas définie et donc forcément si elle n'est pas définie, vous ne pouvez pas la suivre et vous ne pouvez pas la mesurer. Cette stratégie consisterait notamment à créer une table ronde régulière avec ses acteurs du commerce, avec ses développeurs commerciaux pour leur expliquer ce que vous, en tant que maire, vous souhaitez pour votre ville. Nous avons là un argumentaire fait par les services du

développement économique, qui a été validé par votre adjointe, selon lequel tout va bien, tout est formidable, et on agrée la situation. Mais il faut que vous écoutiez un peu plus, Nathalie LAVALLARD et Brigitte FOURÉ, ce que ressentent les Amiénois par rapport à ce sujet. Comme vous le savez, il m'arrive de faire des publications sur les réseaux sociaux, et celle que j'ai faite il y a un an sur ce sujet est celle qui a suscité le plus de commentaires en six ans, ce qui veut bien dire quelque chose. Vous dites à Zoé DESBUREAUX et aux Amiénois que nous n'avons rien compris, que nous sommes bêtes, que c'est comme ça et pas autrement. IL faut que vous soyez un peu plus dans l'écoute de ce que les Amiénois attendent.

Même si nous partageons vos préoccupations, c'est sur la méthode que nous allons rejeter ce vœu, mais bien sûr, nous partageons votre point de vue sur une vision du commerce qui n'est pas définie.

**MME FOURE** : On va avoir du mal à vous suivre. Vous acceptez des invitations mais vous ne venez pas, cela ne veut pas dire que vous allez venir quand vous acceptez, et là vous êtes d'accord avec le groupe d'opposition mais vous ne votez pas avec eux. Concrètement, je vous propose de repousser ce vœu. Je soumetts ce vœu aux voix.

**LE VŒU EST REJETE**

Observations :

Mme FOURÉ, M. DE JENLIS, Mme VERRIER, M. GEST, Mme BEN MOKHTAR, M. BIENAIMÉ, Mme LAVALLARD, M. STENGEL, Mmes RODINGER, CLECH, M. LORIC (pouvoir à Mme SAVARIEGO), Mme LE CLERCQ, M. BEAUVARLET, Mme BOUCHEZ, M. DESCOMBES, Mmes ROY, GALLIOT, MAKDASSI, MODESTE, M. RIFFLART, Mme SAVARIEGO, MM. MERCUZOT, FOUCAULT (pouvoir à M. RIFFLART), Mmes DEVÈZE, VAGNIEZ, HAMADI, BOHAIN, DERIVERY, MM. RIFFIOD, GUÉRIN, Mme BRUNEL, MM. SAVREUX, SALHI, Mme DELÉTRÉ (pouvoir à Mme FOURÉ), MM. DÈCLE, DESCHAMPS, Mmes BELLINA, CHAUVEAU, M. DOREZ (pouvoir à M. BIENAIMÉ), ont voté contre.

**52.2 - QUESTION ORALE RELATIVE AU NON-RESPECT RLP DE COMMERÇANTS.**

**MME FOURE** : Nous passons à la question orale déposée par le même groupe. Qui la présente ? Madame DELATTRE.

**MME DELATTRE** : *"À la mi-mai dernier, Monsieur le Procureur de la République était saisi par un Amiénois quant au non-respect du Règlement Local de Publicité par un certain nombre de commerces. Plus de deux ans après avoir fait voter ce RLP, en se félicitant que sa plage horaire soit plus contraignante que la législation, le constat est accablant : non seulement la situation ne s'est pas améliorée mais, au regard des relevés de cet habitant, elle a même empiré, passant, sur un même trajet, d'une cinquantaine d'éclairages allumés par semaine début 2023 à près de 100 aujourd'hui.*

*Si la responsabilité est d'abord celle des premiers intéressés (les commerçants qui ne respectent pas la réglementation), celle de la collectivité ne doit pas être mise sous le tapis. C'est bien à la Ville d'Amiens de faire en sorte que ses règles soient appliquées. Or, malgré les rappels insistants de ce citoyen et les précédentes alertes de l'opposition, vous vous êtes contentée de prôner le dialogue et de repousser la sanction. À quoi bon mettre en place des*

*réglementations pour ne pas les faire respecter, quitte à ce qu'elles soient sans effet, hormis pour faire bonne figure.*

*Laisser un délai pour faire de la pédagogie et donner le temps aux commerces de prendre le pli, soit. On peut en revanche estimer, en ces temps d'urgence écologique, que ce délai est largement expiré. Nous avons eu jusqu'ici "Bruno demande" au ministère de l'Économie, il serait de bon ton que son équivalent amiénois, "Madame la Maire demande", manifestement inefficace, cesse. N'est-il pas amplement temps de délaisser les bavardages et les envois de courrier pour enfin agir ? Est-il enfin prévu de contrôler et, le cas échéant, de sanctionner ? Ou devons-nous encore attendre deux ans de dialogue de sourds pour que cette problématique environnementale mais aussi de santé publique soit prise à bras le corps ?"*

**MME FOURE** : Je passe la parole à Nathalie DEVÈZE pour la réponse et j'en profite pour la remercier de son investissement sur le Règlement Local de Publicité qui est un sujet à la fois technique et stratégique.

**MME DEVEZE** : Merci, Madame le Maire, mes chers collègues, Madame DELATTRE, je vous remercie de cette question, cela me permet de faire le point sur ce sujet, en lien avec Nathalie LAVALLARD, Annie VERRIER et Hubert De JENLIS. Je tiens tout d'abord à vous assurer que nous sommes mobilisés sur la question du respect de l'extinction nocturne et soucieux de limiter la pollution lumineuse de notre ville et ses impacts sur la santé humaine, oui encore la biodiversité.

C'est pourquoi une phase de communication et de prévention rappelant la réglementation de l'extinction nocturne des enseignes, s'est tenue au cours de l'année 2023. Ainsi, des courriers destinés à l'ensemble des commerçants leur ont été adressés en janvier et en octobre 2023. Ensuite, des contrôles ont été effectués par la police municipale auprès des 1 973 commerces et entreprises de la Ville entre décembre 2023 et janvier 2024. On peut se réjouir que 75 enseignes sur 1 973 aient été relevées comme enfreignant la réglementation, c'est-à-dire en étant allumées en période d'extinction, soit seulement 4% des commerces ou des entreprises présentes sur notre commune qui ne respectaient pas le RLP.

A la réception du dernier courrier pédagogique en mars 2024, adressé aux 75 contrevenants, 14 entreprises ou commerces ont contacté l'unité Enseigne Publicité pour se justifier, voire comment se mettre en règle ou pour donner des explications sur les raisons pour lesquelles les enseignes n'étaient pas éteintes. Par exemple, en l'absence de programmeur ou un programmeur qui n'était pas calé sur la bonne heure. En revanche, 32 commerçants, principalement situés sur les grands axes et dans les zones commerciales n'ont pas donné suite à ce courrier.

Si l'on peut se satisfaire d'un tel résultat à l'issue de cette phase de tolérance, il est temps aujourd'hui d'entrer dans une phase coercitive afin de contraindre les derniers récalcitrants à respecter la loi et, plus localement, le règlement de publicité de la Ville d'Amiens. La police municipale sera donc amenée dans les prochaines semaines à procéder à un second contrôle et à dresser procès-verbal. Le code de l'environnement prévoit, en effet, une astreinte de 200 € par jour et par dispositif lorsque le délai de cinq jours pour se mettre en conformité n'a pas été respecté ainsi qu'une sanction pénale.

Je vous confirme ainsi que nous agissons pour la mise en œuvre du RLP sur notre territoire.

**MME FOURE** : Merci Nathalie. Je vous rappelle dès à présent que notre prochaine séance est prévue le jeudi 7 novembre à 18h ici même. Pour ceux d'entre vous qui n'ont pas eu l'occasion de voir la maquette de l'hôtel de ville, je vous invite à passer à côté de l'escalier pour la découvrir.

*La séance est levée à 22h 17.*

La secrétaire de séance



Claudine GALLIOT

Madame le Maire,



Brigitte FOURÉ